

Charles Seignobos [1854-1942]

Historien français, spécialiste de la III^e République

(1937) [1958]

Histoire sincère de la nation française.

Essai d'une histoire de l'évolution du peuple français.

TOME SECOND

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec
[Page web](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole.
Courriel: rtoussaint@aei.ca

à partir de :

Charles Seignobos [1854-1942]

**HISTOIRE SINCÈRE DE LA NATION FRANÇAISE.
Essai d'une histoire de l'évolution du peuple français. Tome
second.**

Paris : Éditions Rieder, 1937.

Paris : Les Presses universitaires de France, 1958, 239 pp. Collec-
tion : Histoire générale des civilisations.

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word
2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 12 mars 2014 à Chicoutimi, Ville de Sa-
guenay, Québec.



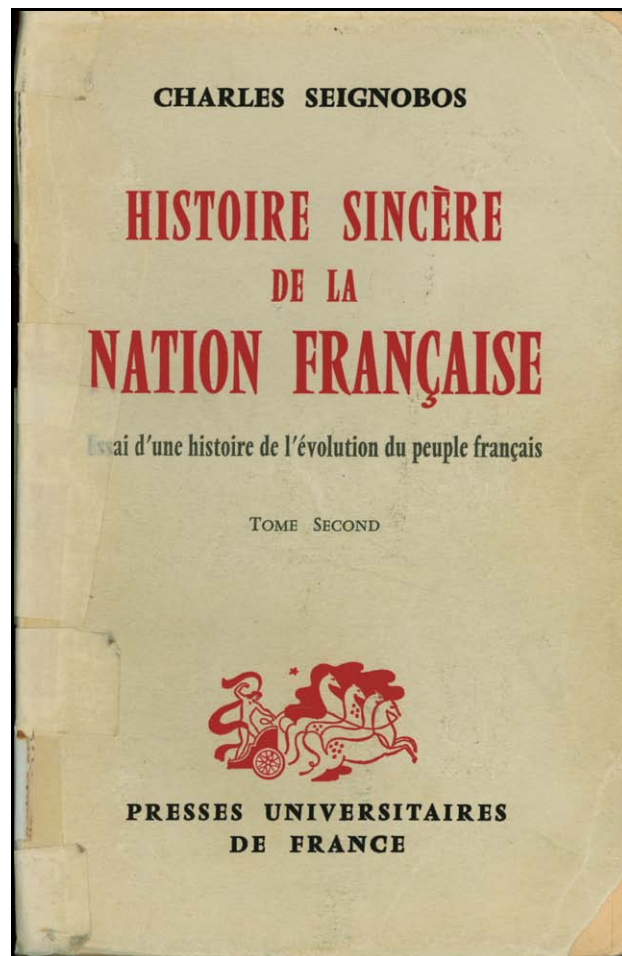
Charles Seignobos [1854-1942]

Historien français, spécialiste de la III^e République

(1937) [1958]

HISTOIRE SINCÈRE DE LA NATION FRANÇAISE.
Essai d'une histoire de l'évolution du peuple français.

Tome second.



Paris : Éditions Rieder, 1937.

Paris : Les Presses universitaires de France, 1958, 239 pp. Collec-
tion : Histoire générale des civilisations.

[238]

Table des matières

TOME II

Chapitre I. *Formation de la monarchie absolue impersonnelle* [7]

Rétablissement du pouvoir royal ; gouvernement par le premier ministre ; l'œuvre de Richelieu ; le gouvernement de Mazarin ; la Fronde ; gallicane et jansénisme ; la renaissance du catholicisme ; sorciers et possédée ; transformation des mœurs ; transformation du langage ; transformation de la littérature.

Chapitre II. *Le règne personnel de Louis XIV* [29]

Caractère du règne ; l'armée ; le conseil d'État et les intendants ; transformation de la Cour ; les succès de la politique extérieure de Louis XIV ; les conflits religieux ; les désastres de la fin du règne.

Chapitre III. *La crise décisive du XVIII^e siècle* [49]

Le gouvernement de Louis XV ; la politique extérieure ; les conflits avec les Parlements ; la Société, les classes privilégiées ; la population industrielle et agricole ; les progrès de la vie matérielle ; la révolution dans les idées religieuses ; influence des idées nouvelles sur les philosophes français ; l'idée de la révolution ; propagation des idées nouvelles ; la mode de la sensibilité ; la lutte contre la tradition ; tentatives de réformes ; la crise préparatoire de la Révolution.

Chapitre IV. *La révolution* [79]

Débuts de la Révolution monarchique ; journées révolutionnaires ; l'Assemblée et la Constitution ; l'organisation du régime nouveau ; l'unité nationale ; régime administratif, judiciaire et fiscal ; constitution civile du clergé ; la Révolution en lutte contre la royauté ; chute de la monarchie ; l'essai de la République ; la propagande révolutionnaire hors de France ; invasion et guerre civile ; le gouvernement révolutionnaire ; les créations durables de la Convention ; transformation de l'armée ; fin de la Convention ; le Directoire ; transformation de la société ; le Consulat ; la centralisation et la restauration partielle ; restauration de l'Église ; la monarchie impériale ; chute de l'Empire.

[Chapitre V.](#) *L'essai de la monarchie libérale* [119]

[La Restauration](#) ; retour de Napoléon ; [la société nouvelle](#) ; noblesse et clergé ; la bourgeoisie ; [le peuple](#) ; l'instruction ; le romantisme ; [les conflits entre les partis](#) ; système électoral et régime de la presse ; les conflits violents ; [le régime financier](#) ; la politique étrangère ; [la Révolution de 1830](#) ; la monarchie de juillet ; [transformation de la vie des ouvriers](#) ; origines du socialisme français.

[Chapitre VI.](#) *L'introduction du suffrage universel* [151]

[La Révolution de 1848](#) ; les nouvelles institutions démocratiques ; les partis nouveaux ; [l'Assemblée constituante](#) ; la réaction ; [le coup d'État](#) ; le régime autoritaire de l'Empire ; [le retour au régime parlementaire](#) ; chute de l'Empire ; [transformation des conditions de la vie matérielle](#) ; transformation sociale ; [transformation de la religion](#) ; [la littérature](#).

[Chapitre VII.](#) *La république démocratique parlementaire* [177]

[L'établissement de la République](#) ; l'Assemblée nationale ; [la Constitution de 1875](#) ; l'évolution de la population ; [progrès de l'industrie](#) ; progrès du commerce et du crédit ; [progrès de l'agriculture](#) ; l'évolutions sociale ; [transformation de la vie](#) ; adoucissement des mœurs ; [progrès de l'instruction](#) ; l'évolution intellectuelle ; [l'évolution politique](#) ; l'évolution vers la gauche ; [les pratiques réelles de la vie politique](#) ; la politique extérieure ; [les effets immédiats de la guerre](#).

[Conclusion](#) [219]

[7]

**Histoire sincère de la nation française.
Tome premier**

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Je n'ai pas la folle prétention d'exposer en un petit ouvrage toute l'histoire du peuple français. J'ai voulu seulement expliquer par quelle série de transformations s'est constituée la nation française. J'ai donc essayé de montrer en quel temps, en quel lieu, et par quel motif se sont créés, les usages, les institutions, les conditions de vie, qui m'ont paru former le fondement de la vie française. J'ai indiqué ce qui a été créé en France et ce qui a été imité de l'étranger, de façon à distinguer la tradition indigène des importations du dehors. Ce que j'ai voulu faire n'est qu'une esquisse de l'histoire de l'évolution du peuple français.

Le titre insolite et probablement ridicule ¹ donné à cet ouvrage marque le sentiment qui m'a inspiré. Il signifie que j'ai dit sincèrement comment je comprends le passé, sans réticence, sans aucun égard pour les opinions reçues, sans ménagement pour les convenances officielles, sans respect pour les personnages célèbres et les autorités établies.

L'histoire de France, enseignée dans les écoles et [8] connue du public, est surtout l'œuvre des historiens en renom des deux premiers

¹ Je tiens à dire pourtant qu'il avait été vivement approuvé par mon ami, l'érudit Ch. -V. Langlois.

tiers du XIX^e siècle ; ils travaillaient dans des conditions qui les empêchaient de se faire une idée juste du passé et même de le décrire avec une complète sincérité.

Les documents dont ils se servaient provenaient tous des classes privilégiées, hommes d'Église, hommes de loi, hommes de guerre, qui s'intéressaient peu à la masse inférieure de la population et connaissaient mal ou comprenaient mal les conditions de sa vie. Personnellement liés aux ; autorités, clergé, royauté, grands seigneurs, ils étaient enclins à s'exagérer l'importance des grands personnages, et l'efficacité des règles officielles dans la vie réelle de la nation. Cette tendance des documents a passé dans l'histoire, elle est devenue un panégyrique inconscient des autorités officielles où les privilégiés tiennent une place disproportionnée à leur rôle réel, tandis que la vie de la population est laissée dans l'ombre.

La vision des historiens eux-mêmes a souvent été troublée par leur propre tendance ; la plupart, engagés dans les conflits de leur temps, ont porté leurs passions politiques, religieuses ou nationales dans l'histoire du passé ; ils en ont fait un plaidoyer ou un acte d'accusation.

Les documents jusqu'au XVI^e siècle ne donnent qu'une connaissance incroyablement incomplète ; sur les points les plus importants pour l'intelligence d'une société, ils nous laissent dans une obscurité totale ou n'apportent qu'une faible lueur. Les historiens du XIX^e siècle, plutôt que d'avouer leur ignorance, ont tenu à constituer un exposé complet. Ils ont comblé les lacunes de nos connaissances soit par des légendes, [9] soit par des conjectures sans fondement, soit par des raisonnements fondés sur des généralisations imprudentes.

Une tradition, venue du temps où l'histoire était traitée comme une espèce du genre oratoire, avait donné aux historiens l'habitude de rehausser la médiocrité des faits réels par la solennité de la forme. Ce style, approprié, croyait-on, à la dignité de l'histoire, servait à dissimuler, souvent même à déformer la réalité du passé.

Le travail, fait depuis un demi-siècle sur des documents beaucoup plus abondants, avec une critique beaucoup plus prudente et dans un esprit plus scientifique, permet aujourd'hui de présenter au public une idée plus exacte du passé. C'est ce que j'ai tenté de faire, et voici d'après quels principes.

Je ne suis pas de ceux qui nient l'action des individus sur la société et j'ai parlé de tous les personnages des deux sexes qui, par leurs actes ou leurs œuvres, me paraissent avoir exercé une action durable. Mais j'ai voulu surtout décrire les conditions de vie de la masse de la population et expliquer comment elles se sont transformées, — dans la mesure où le permet l'état défectueux de nos connaissances.

Pour rappeler cette restriction indispensable j'ai eu soin d'indiquer, au moins jusqu'aux temps modernes, la nature de nos documents, le terrain qu'ils éclairent et les lacunes qu'ils laissent, de façon à préciser l'étendue de notre connaissance et aussi de notre ignorance.

J'ai cru que, pour être pleinement sincère, il fallait éviter les formes conventionnelles et pompeuses qui [10] donnent une impression fautive de la réalité. J'ai donc renoncé délibérément à l'usage du style historique et j'ai tenu à exposer toujours les faits dans une langue simple et familière, aussi rapprochée du ton de la conversation que le permettait le souci d'écrire correctement.

J'ai insisté sur les sentiments, les croyances, les habitudes et les idées beaucoup plus qu'il n'est d'usage dans les livres d'histoire, parce qu'il me paraît impossible de comprendre les actes des hommes sans se représenter leurs motifs. Mais c'est choses qui ne peuvent être constatées directement par aucun procédé sûr. Il m'est donc arrivé souvent de proposer une explication des faits fondée sur une impression personnelle que je crois juste, mais dont les documents ne peuvent fournir une preuve indiscutable. Je me suis efforcé en ce cas de prévenir le lecteur en employant une expression dubitative.

Dans la masse écrasante des faits connus, il m'a fallu choisir et par conséquent sacrifier. J'ai pris pour principe de conserver ceux qui m'ont paru les plus caractéristiques de la vie de la nation ou les plus importants par leurs conséquences. Mais aucune règle ne permet d'apprécier sûrement ni l'importance d'un fait, ni sa valeur d'exemple ; le choix reste donc exposé au reproche d'arbitraire.

Comme mon intention était de retracer l'ensemble de l'évolution du peuple de France depuis les origines les plus lointaines, il m'a paru nécessaire de traiter toutes les périodes de son histoire et tous les aspects de sa vie. Mais pour déterminer les proportions à donner à chaque période et à chaque espèce de faits, je n'ai eu d'autre guide que

mon jugement personnel ; [11] le parti que j'ai pris dans chaque cas reste donc forcément contestable.

On pourra juger que j'ai fait la part trop large à la politique ; c'est que je suis convaincu que l'autorité politique et les accidents politiques, invasions, guerres, révolutions, changements de souverain, ont de tout temps exercé une action décisive sur l'évolution du peuple français. Mais, si j'ai donné aux faits politiques une place proportionnée à leur rôle, je ne me suis pas astreint à respecter la tradition en matière d'événements dits "historiques" ; je n'ai mentionné qu'en passant, ou même j'ai passé sous silence, les épisodes les plus fameux, quand ils m'ont semblé n'avoir produit aucun effet durable.

Je ne redoute aucun reproche pour avoir attribué une action très importante à la religion. Elle a dominé les pensées et dirigé la conduite pendant près de quinze siècles ; elle a armé l'Église d'un pouvoir de contrainte qui a fortement contribué à façonner la société française.

Je ne m'excuse pas d'avoir relégué à un rang secondaire les lettres, les arts et les sciences ; il est trop certain que leur action ne peut avoir été forte sur la masse de la nation qui en connaissait à peine l'existence ; je crains plutôt d'avoir obéi à la routine en leur laissant trop de place.

J'ai décrit avec quelque détail les usages de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Cependant les lecteurs habitués à constater l'action très puissante des faits économiques sur la société contemporaine estimeront peut-être que je n'ai pas fait assez de place à la vie économique. Je pourrais alléguer l'insuffisance des documents économiques, si incomplets [12] qu'on en peut rarement tirer une vue d'ensemble sur une région ou sur une époque. Je préfère avouer que l'action des forces économiques me paraît avoir été beaucoup moindre en des temps où n'existaient ni le capital, ni le crédit, ni les grandes entreprises, et où la vie économique consistait surtout dans le travail individuel qui absorbait presque toute la vie de la très grande majorité de la population.

Je regrette de n'avoir pu traiter que d'une façon très incomplète les faits de la vie quotidienne, alimentation, vêtement, habitation, usages de famille, droit privé, divertissements, relations de société, qui ont toujours formé l'intérêt principal de la vie pour l'énorme majorité des

individus. C'est la partie la plus faible de ce travail, c'est aussi celle qu'il était le plus difficile de faire entrer dans un exposé sommaire.

Je n'ai pas cherché à présenter des faits nouveaux ; c'est en rapprochant des faits déjà connus, mais restés isolés, que je crois être arrivé à donner des explications nouvelles de l'évolution du peuple français.

J'aurai le sentiment de n'avoir pas travaillé en vain si j'ai pu attirer l'attention sur quelques traits de la vie du peuple français bien connus des spécialistes, mais ignorés encore du public cultivé. Je citerai entre autres pour les temps antiques, l'extrême diversité des peuples et le mélange des races qui ont constitué la population de la France, la très haute antiquité d'une population sédentaire agricole pourvue d'une civilisation élémentaire, l'origine orientale des arts pratiques, l'origine hellénique des lettres et des sciences, l'origine étrangère et le caractère dualiste du christianisme, l'autorité absolue exercée par le clergé. [13] C'est, au moyen âge, la transformation de la vie par l'établissement des peuples barbares, l'action de la renaissance carolingienne, la création d'une civilisation française indigène dans la région parisienne, l'origine française du régime féodal, de la chevalerie, de la galanterie, de la bourgeoisie, des Universités, l'origine italienne du crédit, la formation de l'unité politique par l'armée, les impôts et la justice du roi.

C'est, dans les temps modernes, le conflit entre la tradition française et la Renaissance, l'origine étrangère de la diplomatie et de l'art militaire, la transformation de la vie publique par la vénalité des offices, l'importance croissante de la bourgeoisie et de la noblesse de robe, l'impuissance pratique du pouvoir royal, l'origine anglaise de la libre pensée religieuse et des idées de liberté politique, l'action de la "religion naturelle" sur la vie du XVIII^e siècle, la prépondérance de la bourgeoisie établie par la Révolution, la création récente de la centralisation effective, l'adaptation à la démocratie française du régime parlementaire anglais, On y pourrait joindre, comme un trait propre à la France, l'action exercée à plusieurs reprises, du XII^e au XVIII^e siècle, par les dames sur la vie de la nation.

Comme j'ai toujours suivi la règle de dire sincèrement ce que je pensais sur le passé, je n'ai pu éviter de me trouver en désaccord avec les idées courantes et même avec la version de l'histoire de France reçue dans l'enseignement. Comme j'ai opéré sur une masse énorme de faits, j'ai dû commettre beaucoup d'erreurs de détail. Je dois donc

m'attendre à être accusé de présomption et de négligence ; mais le reproche que je suis certain de n'avoir pas mérité, ce serait d'avoir volontairement cherché le paradoxe.

[14]

[7]

**Histoire sincère de la nation française.
Tome second**

Chapitre I

FORMATION DE LA MONARCHIE ABSOLUE IMPERSONNELLE

[Retour à la table des matières](#)

Rétablissement du pouvoir royal. — Le XVI^e siècle a été avec le XII^e le plus fécond en innovations durables ; le XII^e siècle avait créé la société féodale du Moyen âge ; au XVI^e s'est formée la société monarchique de l'ancien régime. Tout ce qui en fera le caractère est déjà né au XVI^e siècle, le pouvoir absolu du roi, les secrétaires d'État, les gouverneurs, les généralités et les intendants, les présidiaux, la procédure en français, la vénalité des offices, la Dette publique, l'Église calviniste et l'Église catholique, la noblesse de robe, les financiers, les capitalistes. Le XVII^e siècle ne fera guère que consolider et étendre les créations du XVI^e.

Le pouvoir absolu du roi avait été, dans la dernière partie du siècle, affaibli par la faiblesse des rois qui n'avaient pas pu ou su commander. Ils avaient laissé les chefs de partis et les gouverneurs lever et commander les troupes sans tenir compte [8] de la volonté du roi. Ils avaient convoqué l'assemblée des États généraux, expédient auquel le gouvernement royal n'a jamais consenti en France que dans un moment de faiblesse. Les États avaient été réunis cinq fois de 1560 à

1593, sans autre effet que de fournir aux historiens quelques documents intéressants sur l'état du royaume.

L'autorité royale fut restaurée par l'action personnelle de Henri IV, mais en conservant le caractère personnel. Henri IV, qui a tenu un rôle brillant dans la tradition et la légende, n'a eu aucune action appréciable sur l'évolution de la nation. Il a rétabli la paix avec l'étranger, l'ordre dans le pays et l'équilibre dans les finances de l'État sans rien changer au régime. Il s'est fait obéir sans avoir supprimé aucune des forces de résistance, ni les princes, ni les gouverneurs, ni le parti calviniste. Ses projets pour enrichir le pays par la culture du mûrier, la fabrication de la soie, la création d'industries de luxe, sont restés à l'état de velléités. La lutte contre la maison d'Autriche, à laquelle il s'était bien préparé, a tourné court ; au moment de partir pour la guerre il a été assassiné par un catholique fanatique. Ce qui est resté de son règne, c'est l'annexion au domaine royal des pays enlevés au duc de Savoie (Bresse et Bugey), qui ont formé le département de l'Ain.

Gouvernement par le premier ministre. — Henri IV ne laissait qu'un fils enfant, et pendant un demi-siècle la France fut gouvernée non plus par le roi, mais par un ministre donnant des ordres en son nom. La veuve de Henri IV, Marie de Médicis, devenue régente au nom de son fils Louis XIII, était une Italienne ignorante et bornée qui laissa gouverner [9] à sa place un Italien, Concini, mari de sa femme de chambre. On vit alors combien la puissance royale dépendait de la personne qui l'exerçait. La régente, incapable de résister aux princes et aux grands, leur accorda des pensions et des gouvernements ; elle convoqua les États généraux, en 1614 ; ce fut leur dernière réunion jusqu'à la Révolution.

Louis XIII, devenu majeur, fit assassiner Concini, mais il n'essaya pas de gouverner ; il laissa gouverner à sa place un favori, son fauconnier, de Luynes, qu'il nomma connétable et qui emmena le jeune roi faire la guerre à ses sujets calvinistes. Les garanties accordées aux calvinistes par l'édit de Nantes les maintenaient à l'état d'un parti jouissant d'une indépendance inconciliable avec l'autorité absolue du roi. Ils conservaient leurs assemblées politiques et les places de sûreté dont ils choisissaient la garnison. De leur côté, les calvinistes se sentaient une minorité menacée par des ennemis puissants et mal défen-

due. La Cour ne donnait de faveurs et d'emplois qu'aux catholiques ; les familles de grands seigneurs qui avaient fait la force du parti s'étaient peu à peu converties ; il ne restait aux calvinistes que la famille bretonne des princes de Rohan.

Le gouvernement prit l'offensive en rétablissant les évêchés dans le pays calviniste de Béarn, les calvinistes résistèrent. Il en résulta une série de petites guerres dans le Midi. L'armée royale prit les petites places de sûreté ; mais elle était si faible qu'elle échoua devant toutes les villes, Nîmes, Montpellier, Montauban, que les gens du peuple et les pasteurs mirent en défense malgré les bourgeois.

L'autorité royale redevint forte quand elle fut [10] exercée par le cardinal de Richelieu, cadet de famille noble, devenu évêque, en conservant les allures et le train de maison d'un grand seigneur. Richelieu gouverna sous le titre nouveau de "principal ministre". Il acheva de détruire le parti "huguenot". Le dernier centre de résistance, La Rochelle, imprenable par terre, fut bloqué du côté de la mer et réduit par la famine. Puis un édit retira aux calvinistes leurs garanties en leur laissant la liberté de culte.

Richelieu fut occupé surtout à se faire obéir par les grands et à combattre la maison d'Autriche. Les "grands", c'était la famille du roi, sa mère, sa femme Anne, fille du roi d'Espagne, son frère Gaston, qui semblait devoir succéder à Louis XIII, dont le fils ne naquit qu'en 1638 vers la fin du règne ; c'étaient les princes du sang (Condé), les quatre branches de la famille de Guise et les familles des anciens favoris, Montmorency, La Valette. Aucun d'eux ne contestait le devoir d'obéir au roi en personne, mais ils refusaient d'obéir à un sujet du roi, leur inférieur en dignité.

Les mécontents conspiraient pour se débarrasser de Richelieu soit en le faisant assassiner, soit en lui faisant perdre la faveur du roi. Il y eut même des révoltes ouvertes. Richelieu réprima l'opposition par des procès et des exécutions. "Il n'y a rien, disait-il, qui dissipe tant la cabale que la terreur". Il opérait en secret, ou par des procédés contraires à la coutume, sans tenir compte de l'opinion publique, guidé seulement par la "raison d'État", c'est-à-dire par ce qu'il considérait comme l'intérêt du royaume. Il travaillait surtout à habituer les Français à obéir non [11] plus seulement à la personne du roi, mais à l'autorité royale exercée par son ministre.

Son action sur l'évolution politique de la France paraît avoir été exagérée au xix^o siècle. Il n'a pas supprimé la résistance des grands puisqu'elle s'est retrouvée aussi forte contre Mazarin. Il n'a pas détruit les organes de contrôle sur le gouvernement, car le contrôle ne fonctionnait déjà plus sous Henri IV. Il n'a pas créé le régime despotique, car il existait déjà. Tout au plus a-t-il affaibli l'esprit public en décourageant les classes supérieures de s'intéresser aux affaires publiques.

L'œuvre de Richelieu. — L'œuvre la plus durable de Richelieu fut la lutte contre la maison d'Autriche. Les deux branches de la famille, le roi d'Espagne et l'Empereur, chef de la branche allemande, alliés contre les princes protestants d'Allemagne, menaçaient d'établir leur domination sur l'Europe. Richelieu commença par soutenir leurs adversaires en Italie et fournir de l'argent au roi de Suède en guerre contre l'Empereur. Après la défaite de ses alliés allemands et suédois, il engagea la France dans la lutte, entreprise dangereuse en un temps où les frontières du royaume s'arrêtaient à la Picardie et à la Champagne. Il entra en guerre malgré la famille royale favorable à l'Espagne, malgré la Cour, malgré le clergé indigné de voir un cardinal soutenir des princes hérétiques contre les souverains chefs du parti catholique en Europe, malgré le peuple qui désirait rester en paix. L'offensive, prise en 1635 par les armées françaises formées de recrues inexpérimentées, échoua en Belgique, et sur la frontière de l'Est. L'année suivante, les armées ennemies envahirent la Picardie [12] et attaquèrent la Bourgogne. La mort du prince allemand chef de l'armée protestante, qui occupait l'Alsace, donna à la France l'occasion d'acheter ses troupes et de s'établir en Alsace. Mais Richelieu mourut avant d'avoir vu la défaite définitive de la maison d'Autriche.

En prenant le pouvoir, Richelieu avait annoncé de grandes réformes ; il voulait abolir la vénalité des offices, diminuer les dépenses, et les impôts. Mais la guerre exigea des sommes énormes ; pour se les procurer, Richelieu revint aux anciens expédients. Il créa et vendit des offices en très grande quantité. Il ajouta à la taille des impôts supplémentaires pour entretenir les troupes. Il créa même un impôt nouveau sur les ventes qui souleva des émeutes si violentes qu'il fallut l'abolir. Pour activer la rentrée des impôts, Richelieu fut amené à envoyer dans toutes les généralités du royaume des commissaires munis de pleins pouvoirs qu'on appelait "intendants de justice, police et finances".

Le gouvernement de Mazarin. — À la mort de Louis XIII (1643), le pouvoir passa à sa veuve Anne d'Autriche, régente au nom de son fils Louis XIV encore enfant. Elle laissa gouverner à sa place le cardinal Mazarin, Italien naturalisé français, entré au service du roi et devenu l'homme de confiance de Richelieu ; il reçut le titre de "chef du conseil de la reine". Mazarin acheva l'œuvre de Richelieu. Les victoires des armées françaises, commandées par les jeunes princes, Turenne et Condé, aux Pays-Bas et en Allemagne, combinées avec les victoires des généraux suédois, mirent fin à la guerre de Trente ans en obligeant l'Empereur à accepter les traités de [13] Westphalie (1648) par lesquels il reconnut l'indépendance pratique des princes d'Allemagne et céda au roi de France tout ce qu'il possédait en Alsace. La défaite de l'Espagne fut retardée de dix ans par la guerre civile ; elle fut achevée avec l'aide d'une armée anglaise et consacrée par le traité des Pyrénées en 1658 qui céda au roi de France l'Artois et le Roussillon.

Mazarin, ayant constamment besoin d'argent pour la guerre, se faisait faire des avances par les financiers en leur abandonnant en échange la levée des impôts et la perception des revenus du roi. Ces *traitants* en tiraient de gros bénéfices ; ils étalaient un luxe de parvenus et se faisaient construire à Paris des hôtels magnifiques, ce qui excitait la jalousie des nobles de robe et irritait la population. Comme les provinces étaient épuisées par les impôts, le gouvernement essaya de tirer de l'argent du peuple de Paris qui, jusque-là, avait été ménagé. Il créa successivement plusieurs taxes qui atteignaient les bourgeois et les membres du Parlement. L'irritation de plus en plus vive contre Mazarin et les "traitants" aboutit à une révolte surnommée *la Fronde* ; elle prit la forme d'une série de petites guerres civiles dont l'ensemble dura quatre ans.

La Fronde. — La Fronde commença quand Mazarin fit arrêter un conseiller au Parlement, aimé du peuple ; elle prit la forme d'une émeute et de barricades dans Paris. Elle continua par la révolte des princes et des grands seigneurs dans les provinces dont ils étaient gouverneurs. Mazarin eut à lutter contre quatre espèces d'adversaires : la population parisienne, le Parlement de Paris, les grands irrités [14]

d'être tenus à l'écart du gouvernement, les armées venues d'Allemagne où la guerre de Trente ans venait de cesser.

Il n'y avait dans Paris aucune force armée pour résister à l'émeute. C'était le temps où le Parlement anglais avait vaincu le roi d'Angleterre et le Parlement de Paris se sentait encouragé par l'exemple d'un corps qui portait le même nom que lui (bien que leur fonction fût toute différente) ².

Le prince de Condé, qui d'abord avait combattu pour la Cour, se tourna contre Mazarin et fit révolter les provinces dont ses amis où lui étaient gouverneurs, et il fut un moment, en 1652, maître de Paris. Mazarin fut deux fois obligé de sortir de France. Mais il utilisa les rivalités entre les grands pour les opposer les uns aux autres et, quand les bourgeois furent fatigués de ces désordres, il revint à Paris et gouverna en maître absolu jusqu'à sa mort au nom de Louis XIV devenu majeur. Personne n'essayait plus de lui résister ; il avait obtenu l'obéissance non plus seulement aux ordres personnels du roi, mais à l'autorité royale exercée par un simple délégué du roi. Le pouvoir n'avait plus besoin pour être effectif de la personne du roi ; la monarchie absolue était devenue impersonnelle.

Gallicanisme et jansénisme. — La ferveur religieuse, [15] ranimée par la réorganisation de l'Église traditionnelle en concurrence avec le calvinisme, se propagea dès la fin du XVI^e siècle dans la masse de la nation restée catholique ; mais, sous l'action de sentiments différents, elle inspira des doctrines et des pratiques différentes.

Le gallicanisme fut la forme politique du catholicisme. Pendant la lutte contre le roi, les partisans de la Ligue avaient repris la doctrine adoptée au XIII^e siècle par les Papes que le Pape a le pouvoir de déposer un roi ennemi de l'Église ou hérétique, et de délier ses sujets de

² Quelques formules de la Révolution d'Angleterre pénétrèrent alors en France ; on en trouve des traces dans Pascal. Un colonel anglais de l'armée révolutionnaire, Sexby, vint même à Bordeaux proposer aux révoltés une constitution traduite de l'acte que l'armée avait imposé au Parlement anglais en 1648 ; il y avait joint un long préambule sur les droits naturels des hommes. C'est la plus ancienne déclaration des droits de l'homme écrite en français et elle est l'œuvre d'un Anglais.

leur serment de fidélité³. Un Jésuite espagnol Mariana et un cardinal italien Bellarmin l'exposèrent dans des livres qui furent condamnés par le Parlement. Le Tiers état, aux États généraux de 1614, supplia le roi de déclarer "qu'aucune puissance spirituelle ou temporelle n'a aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéissance". La doctrine du pouvoir du Pape sur le roi, exposée dans un livre italien approuvé par le général des Jésuites en 1625, fut condamnée par les théologiens des universités françaises. L'indépendance absolue du roi de France envers le Saint-Siège resta le fondement de ce qu'on appelait [16] "les libertés de l'Église gallicane". On en tirait la conséquence que le roi avait seul le pouvoir de régler les "affaires temporelles" du clergé français, c'est-à-dire ses domaines, ses revenus, sa police. Ce fut jusqu'à la Révolution la doctrine officielle du gouvernement et de tous les Parlements mais elle ne fut acceptée ni du Pape ni des jésuites. Les évêques évitèrent de se prononcer nettement car, suivant la remarque de Bossuet, ils n'entendaient pas ces libertés "de la même manière que les magistrats."

Le *jansénisme* a laissé dans le monde des lettres un souvenir durable parce qu'il eut pour adeptes des écrivains célèbres ; mais il ne fut qu'une petite secte constituée surtout par la communauté des religieuses de Port-Royal, transférée à Paris et dont le couvent abandonné devint la maison de retraite des "solitaires" de Port-Royal-des-Champs, célèbres par leur austérité. La doctrine janséniste sur la justification par la grâce de Dieu et la prédestination avait été tirée par un évêque belge, Jansen, des livres de saint Augustin qui lui-même l'avait trouvée dans saint Paul. Elle différait peu de celle de Calvin et aboutissait, comme le calvinisme, à une morale ascétique et à un genre de vie sévère. Les Jésuites la firent condamner comme hérésie par le Pape ; mais Pascal, devenu janséniste, la rendit populaire en tournant en déri-

³ Des écrivains calvinistes, aussitôt après la Saint-Barthélémy, avaient exposé la théorie que le pouvoir du roi est limité par les droits des sujets en vertu d'un contrat tacite ; les sujets ont donc le droit de résister au roi s'il viole le contrat en opprimant ses sujets, car alors il devient un *tyran*. Cette théorie, reprise par les catholiques contre un roi hérétique, ne passa pas en France dans la pratique. Ce qui eut plus d'effet, ce fut la doctrine, reprise de l'antiquité, qu'il est licite d'assassiner un tyran ; elle fut appliquée avec succès à Henri III et à Henri IV.

sion la morale indulgente des casuistes jésuites. Les jansénistes furent protégés par les ennemis des jésuites, surtout par les gallicans. Le gouvernement essaya longtemps de rester neutre en interdisant aux deux partis de continuer leur polémique.

La renaissance du catholicisme. — Ni le gallicanisme [17] politique, ni le jansénisme théologique ne pénétrèrent dans la masse du peuple ; c'est par des procédés plus populaires que fut ranimé le sentiment religieux des fidèles. La lutte contre les calvinistes avait amené le clergé à envoyer des missions de prêtres prêcher jusque dans les campagnes. Le sermon et le catéchisme des enfants répandaient l'instruction religieuse dans toute la population. Les laïques eux-mêmes s'intéressaient aux discussions sur la doctrine. Le XVII^e siècle a été en France le grand siècle de la théologie, elle a pénétré alors jusque dans la littérature profane. En même temps deux reines, d'origine étrangère, Marie de Médicis et Anne d'Autriche introduisaient à la Cour des habitudes de dévotion, apportées d'Italie ou d'Espagne. Le catholicisme romain devenait la religion nationale de la France.

Cette transformation de la vie religieuse ne fut pas l'œuvre de l'autorité ecclésiastique. Les prélats en grande majorité étaient des hommes de grande famille et vivaient à la Cour loin de leur diocèse ; les curés des plus riches paroisses se faisaient remplacer par un vicaire. Les séminaires, malgré les prescriptions du Concile de Trente, n'avaient été créés presque dans aucun diocèse, le Tiers état en 1614 en réclamait en vain la création. Paris même n'en avait pas, Saint-Sulpice ne commença que vers le milieu du XVII^e siècle.

Ce furent des religieux ou des prêtres réunis en congrégations qui firent l'éducation catholique des laïques. La Compagnie de Jésus y prit une grande part, et fut soutenue par la famille royale. Henri IV, dès 1602, avait pris pour confesseur un Jésuite, [18] les deux reines furent dévouées à la Compagnie et Richelieu n'osa pas la combattre. Elle acquit une influence de plus en plus grande sur la société par ses collèges où les familles nobles ou riches faisaient élever leurs fils. À cette renaissance participèrent les anciens ordres religieux qui venaient d'être réformés, Franciscains, Dominicains, Augustins, Carmes, Prémontrés et surtout les *congrégations* fondées depuis la fin du XVI^e siècle dont les membres ne prononçaient pas de vœux perpétuels et ne

portaient que la soutane. Les plus actifs furent les Oratoriens fondés pour former des prêtres instruits, les Lazaristes employés aux missions, les Eudistes et plus tard les maisons qui tinrent à Paris le rôle de séminaires, Saint-Nicolas-du-Chardonnet et Saint-Sulpice.

La ferveur religieuse inspira aussi la création de congrégations de femmes qui eurent une action profonde et durable. Elles naquirent de la collaboration entre les religieux et des femmes pieuses, la plupart sorties de familles de magistrats. Mme Accarie, d'accord avec le cardinal de Bérulle, fonda en France un "Carmel" imité de l'Espagne. Mme de Sainte-Beuve, soutenue par les Jésuites, fonda sur un modèle italien le couvent des "Ursulines" pour l'éducation des petites filles. Mme de Chantai créa, en collaboration avec l'évêque saint François de Sales, l'ordre des "Visitandines", dont les couvents devinrent les établissements d'enseignements des filles de bonnes familles par toute la France. Un prêtre, saint Vincent de Paul, célèbre par sa charité envers les malades, les pauvres, les enfants abandonnés, fonda la congrégation des "Filles de la Charité" qui, en se consacrant surtout au soin des malades, devint, [19] sous le nom de "sœurs de Saint Vincent de Paul", la plus populaire de toutes les communautés religieuses .

L'âme de ces fondations était d'ordinaire une sainte femme qui avait reçu ce qu'en langage religieux on appelait "des grâces spéciales" ; elle se mettait sous la direction d'un religieux, mais elle apportait l'ardeur de sentiment qui rendait la fondation vivante. Sa ferveur, exaltée par les pratiques de dévotion, la transportait dans un état d'extase mystique où elle ressentait l'impression d'une présence divine et d'une communication directe avec Dieu. Au sortir de ces élans, elle retrouvait son sens pratique féminin pour diriger habilement les affaires de la communauté.

Le clergé n'encourageait pas la lecture de l'Écriture sainte. La piété des femmes se nourrissait de la lecture des nouveaux livres de dévotion, composés pour les fidèles catholiques, surtout les œuvres de saint François de Sales. Elle s'exaltait par la pratique de l'*oraison* prolongée, méditation sur des sujets religieux qui atteignait parfois à l'extase. Les femmes firent pénétrer alors dans la vie religieuse de la France des élans d'amour qui donnèrent au catholicisme français une allure douce et tendre, plus conforme que l'austérité du moyen âge à l'instinct naturel des âmes simples.

La piété des hommes resta plus dure ; elle n'abandonna pas entièrement les anciens procédés de mortification, le jeûne, le cilice et même la flagellation (appelée *discipline*) ; certains directeurs les maintinrent même dans l'usage des couvents de religieuses. Des catholiques zélés formèrent une association secrète, [20] "la Compagnie du saint Sacrement", dont saint Vincent de Paul fut membre. Les affiliés s'adonnaient à des œuvres de charité en faveur des misérables, ils distribuaient des aumônes, ils visitaient les malades, les infirmes, les détenus des prisons. Ils s'appliquaient aussi à imposer les règles de la religion et de la morale catholique, à empêcher les duels, les blasphèmes, le travail du dimanche, la consommation de la viande en temps défendu, l'inconduite des femmes ; ils dénonçaient les coupables aux autorités et travaillaient à les faire punir. La Compagnie se fit ainsi des ennemis qui la surnommèrent "la cabale des dévots" ; Molière, animé contre elle d'une rancune personnelle, la mit en scène dans *Tartuffe*.

Sorciers et possédés. — La renaissance de la dévotion religieuse s'accompagna d'une recrudescence de la crainte du Diable et des maléfices des sorciers. Dès la fin du Moyen âge, on supposait qu'à l'exemple des hérétiques, les sorciers des deux sexes se réunissaient dans des assemblées appelées du nom juif de *sabbat* et qu'ils y adoraient le Diable par une cérémonie sacrilège. En 1484, le Pape, assimilant les sorciers aux hérétiques avait ordonné de les condamner au feu et un inquisiteur, expérimenté dans ce genre de procès, avait composé un manuel pour guider les juges chargés d'interroger les sorciers. C'est par la torture qu'on faisait avouer aux sorcières leurs relations avec le Diable et leur assistance à ces assemblées imaginaires. Le XVII^e siècle fut en France comme en Europe, en pays protestants comme en pays catholiques, le temps des grands procès de sorcellerie et des exécutions en masse de sorcières. La confidente de la reine Marie de Médicis, Léonora [21] Galiläi, fut condamnée à mort comme sorcière par le Parlement de Paris.

Ce fut le temps où les crises nerveuses étaient attribuées à des démons en possession du corps de la malade qui lui faisaient faire des mouvements désordonnés et dire des paroles scandaleuses. Le clergé venait en cérémonie, parfois devant une assistance nombreuse, exorci-

ser les *possédées* pour expulser de leurs corps les démons. (Des exemples fameux furent les religieuses de Louviers et de Loudun).

Transformation des mœurs. — Vers la fin du XVI^e siècle commença une transformation profonde dans le genre de vie des classes privilégiées. La *coutume* permanente, fixée par la tradition, fut remplacée par la *mode* temporaire que la haute société adoptait pour se distinguer de la masse du peuple. La mode transforma l'habitation, le costume, les divertissements, les usages des repas, les règles de la politesse.

Les châteaux cessèrent d'être des forteresses ; ils devinrent des maisons de plaisance à la campagne ; leurs fossés étaient comblés et leurs tours transformées en ornements. Les familles riches avaient en outre dans la ville un hôtel où elles passaient une partie de l'année. Les divertissements devinrent moins guerriers, le tournoi fut remplacé par le carrousel, jeu d'adresse à cheval, venu d'Italie. Le jeu de combat prit la forme de l'escrime à l'épée, d'origine italienne, transformée en France.

Il serait trop long de décrire les formes successives de l'habillement, car la mode a varié souvent en des sens divers. Dans l'ensemble, le vêtement des dames s'est compliqué ; il a pris des formes raides, [22] d'une ampleur parfois démesurée, surtout en se combinant parfois avec le col et la jupe. Le vêtement des hommes de Cour tantôt a été collant au XVI^e siècle, tantôt a eu l'allure dégagée et martiale du costume Louis XIII.

Dès le XVI^e siècle, il existait déjà en France une grande variété de danses populaires, il s'est introduit à la Cour un grand nombre de danses venues de divers pays étrangers, la plupart lentes et majestueuses, le cavalier et la dame se tenant par la main.

Ce qui changea surtout, ce furent les manières. Jusque-là, à table, les Français de toutes conditions ne savaient se servir que de cuillères et de couteaux ; chacun plongeait la cuillère dans la soupière et prenait la viande dans le plat avec les mains, pour la couper. Au XVII^e siècle, les nobles et les riches bourgeois cessèrent de manger comme les paysans. Ils adoptèrent l'usage italien de la fourchette, et l'habitude s'établit de donner à chaque convive une assiette pour y verser la sou-

pe ⁴ et y déposer la viande et de mettre à sa disposition un verre ou un gobelet placé sur un buffet. Les heures des repas qui restaient presque immuables à la campagne, déjeuner au lever, dîner à dix heures, souper à cinq, tendirent à Paris à reculer d'heure en heure. Ainsi commença l'évolution qui devait au XIXe siècle amener le déjeuner à midi, le dîner à sept heures du soir, et le souper jusque dans la nuit. Dans les campagnes [23] où les usages changeaient plus lentement, le nom de dîner est resté au repas de midi.

Un nouveau code de politesse, qui se propage dans toute la haute société, règle la façon de saluer, de recevoir un hôte, de placer les convives autour de la table, d'écrire une lettre, d'employer les formules de salutation suivant la qualité du destinataire. Le rang assigné à chacun dans une réception est fixé par un ordre de préséance observé strictement : car chacun est attentif à maintenir son rang et les querelles de préséance sont fréquentes. Cette politesse ne comporte pas la propreté, bien que l'usage du mouchoir commence au XVII^e siècle. Les bains chauds ont cessé depuis la suppression des étuves à la fin du Moyen âge et les ustensiles destinés à laver la figure et les mains resteront jusqu'à la fin du XVIII^e siècle d'une petitesse inquiétante. Rien n'est aménagé dans les villes pour évacuer les ordures ; dans les maisons les termes même de "commodités" et "lieux d'aisance" indiquent que l'usage en est regardé comme un luxe, l'emploi de l'eau y est inconnu. La saleté repoussante des rues oblige les dames en visite à se faire transporter en carrosse ou en chaise à porteurs.

Transformation du langage. — En même temps que les manières, le goût littéraire et le langage se transformaient. Dès la fin des guerres de religion avaient paru des "romans d'éducation" dont les auteurs, nobles de naissance, se donnaient pour tâche d'élever le sentiment et de former les mœurs des gentilshommes. Le thème principal en était l'amour, comme dans le roman chevaleresque ; mais au lieu de se porter sur la dame mariée, il prenait pour [24] objet la jeune demoiselle, avec la perspective du mariage. Puis *L'Astrée* (publié de 1610 à 1627),

⁴ C'était un vieil usage français de verser un bouillon sur des tranches de pain appelées *soupes* ; le nom s'est étendu ensuite à l'ensemble, le sens primitif se conserve dans l'expression "trempé la soupe". Le terme *potage* employé au nord de la Loire s'est appliqué au bouillon sans pain.

roman d'amour platonique, placé dans un décor de bergerie à la mode italienne, devint et resta pendant un demi-siècle la lecture favorite de toute la haute société et mit à la mode les sentiments tendres et la galanterie envers les dames. L'amour fut désormais en France le sujet inévitable des romans et du théâtre, tragédie ou comédie.

La vie mondaine se transforma alors, en partie sur le modèle de l'Italie et sous l'action d'une Française italienne par sa mère, la marquise de Rambouillet, qui recevait chez elle à Paris des écrivains et des hommes de Cour. Elle s'efforça d'améliorer les manières et le langage des nobles qui, même à la Cour, conservaient souvent l'habitude du parler incorrect et des plaisanteries grossières des hommes de guerre. L'hôtel de Rambouillet fut pendant plus de trente ans, le centre d'une société raffinée où la conversation devint un plaisir délicat et une école de l'esprit français. On y apprit à analyser les sentiments qui dirigeaient les relations sociales, surtout ceux de l'amour, à préciser le sens des mots qui les désignent, à en distinguer les nuances et à choisir les formes de langage les plus délicates et les plus agréables.

Cette discipline se forma sous la direction de dames soucieuses de plaire, mais attentives à faire respecter les convenances, et à donner à leur cercle une allure distinguée, elles-mêmes se donnaient le nom de *précieuses*. Elles donnèrent à la conversation un ton conforme à leurs goûts et à leurs connaissances. Comme elles ignoraient le latin et ne s'intéressaient [25] pas aux arts pratiques, elles en écartèrent tout ce qui sentait l'école ou le métier, les formes pédantes, les citations latines et les termes techniques. Elles y apportèrent l'aptitude naturelle à l'observation psychologique, la finesse d'esprit, l'aisance de la parole ; elles firent de la galanterie le sujet habituel de la conversation et de la littérature. Ainsi fut définitivement créé l'art essentiellement français de la conversation.

Les hommes de lettres aidèrent les dames à faire de la langue française un instrument adapté aux besoins de l'esprit mondain. L'Académie française, réunion de gens du monde et d'écrivains, constituée par Richelieu en corps officiel, se donna pour mission de nettoyer la langue des mots étrangers et des expressions provinciales introduites par les nobles de province, surtout les Gascons, et de fixer l'usage par des règles. C'est dans cet esprit qu'elle entreprit de composer le Dictionnaire de la langue française.

Ce travail s'inspira des idées de Malherbe, admiré comme le réformateur de la poésie, et des *Remarques sur la langue française* d'un grammairien amateur, Vaugelas. Il s'agissait d'épurer la langue en la réduisant aux mots purement français, intelligibles aux femmes et au peuple. On chercha le vrai français dans le parler du peuple de Paris, mais en tenant compte de "l'usage de la Cour et de l'exemple des bons auteurs". On fixa ainsi dans une forme durable une langue conforme à la tradition du temps où s'était créé, au Moyen âge, le français populaire et du pays même où il s'était créé. En remontant à son origine populaire et en se rendant indépendant du latin, le français échappait à la pédanterie, inséparable [26] de la culture latine du Moyen âge. Il devenait le français littéraire, langue de la culture moderne de la France, indigène à Paris seulement. Dans toutes les autres régions de la France il resta une langue importée et il a continué à y être parlé avec un accent provincial qui provient de la persistance inconsciente des habitudes locales de prononciation. Mais il était doué d'un tel prestige qu'il a fini par réduire tous les dialectes indigènes au rang de *patois*. C'était une langue claire, précise, alerte, élégante, apte à exprimer les idées abstraites et les nuances de l'analyse psychologique, plus faite pour la prose que pour la poésie ; elle possédait déjà les qualités qui allaient bientôt assurer son succès à l'étranger et la préparer au rôle de langue internationale.

Transformation de la littérature. — La tradition populaire se continuait aussi dans le théâtre, plus dépendant que les autres genres littéraires du goût du public. La tragédie et la comédie françaises, malgré leurs noms antiques, n'ont pas pour origine les imitations de l'antique tentées par les poètes de la Renaissance. La tragédie est sortie des *mystères* populaires, composés sur des sujets religieux tirés de l'histoire sainte, joués par les "Confères de la Passion". La tradition en avait été conservée par la troupe des comédiens qui leur succéda et qui jouait à l'Hôtel de Bourgogne ; c'est pour ce théâtre que Hardy, le précurseur de Corneille, composa ses pièces. La comédie, quand elle a cessé de traduire des pièces italiennes ou espagnoles, est partie de la *farce* populaire ancienne qui continuait à se jouer à la foire de Saint-Germain ; l'influence en est visible sur les premières œuvres de Molière.

Le sentiment qui a guidé cette évolution est le besoin de travailler suivant une méthode satisfaisante pour la raison, en limitant la fantaisie individuelle par des règles assez fermes pour maintenir un ordre accepté de tous. Mais ces amants de la règle conservaient l'amour de la vie, ils aimaient la sincérité des sentiments et les mouvements spontanés de la pensée. Ils voulaient concilier la règle qu'ils appelaient la *raison* avec la vie qu'ils appelaient la *nature*. Cet équilibre entre deux tendances opposées, le goût de l'ordre et le goût de la vie, a fait l'originalité de la littérature française dite *classique*.

Cet esprit inspirait déjà les grands écrivains du temps de Richelieu et de Mazarin : Malherbe, Corneille, Descartes, Pascal, la Rochefoucauld. Il allait diriger aussi les auteurs dont la pensée était formée avant 1661, bien que leurs chefs-d'œuvre n'aient paru que sous le règne personnel de Louis XIV, Molière, Racine, Boileau, La Fontaine, Bossuet, ceux qui devaient bientôt affranchir la littérature française de l'imitation des étrangers, de l'enflure espagnole et de l'affectation italienne et la ramener à sa tradition de simplicité en lui donnant expressément pour règle d'obéir à la "raison" et de suivre la "nature".

La floraison de créations originales pendant les deux premiers tiers du XVIIe siècle dans la religion, les manières, la langue, la littérature, présente deux traits frappants, caractéristiques de la vie française.

1°. — Toutes les nouveautés, même quand l'initiative en a été prise en province, viennent se concentrer à Paris, et c'est de là que, par une imitation volontaire, elles se répandent dans toute la France ;

2°. — Le travail de création se fait sous l'influence [28] ou même avec la collaboration des femmes, plus exactement des *dames* ; elles y apportent la fraîcheur d'impression spontanée, indispensable à toute œuvre vivante et l'élégance naturelle qui va devenir la marque des productions françaises.

[29]

Histoire sincère de la nation française.
Tome second

Chapitre II

LE RÈGNE PERSONNEL DE LOUIS XIV

[Retour à la table des matières](#)

Caractère du règne. — La mort de Mazarin mit fin au gouvernement par premier ministre. Louis XIV prit le pouvoir et l'exerça en personne pendant cinquante-cinq ans jusqu'à la fin de sa vie, en 1715. La France tint alors pendant un quart de siècle le premier rôle en Europe par sa puissance matérielle et par l'éclat de sa littérature. La gloire en rejaillit sur le roi surnommé Louis le Grand, et plus tard Voltaire, en créant l'expression de "Siècle de Louis XIV", donna l'impression que cette grandeur était l'œuvre personnelle du roi. Ce pendant, quand on passe en revue les hommes qui, à différents titres, ont illustré la France au XVIIe siècle, on constate qu'en 1661, la plupart, Malherbe, Descartes, Corneille, la Rochefoucauld, Pascal, Poussin, Claude Lorrain, Condé, Turenne, avaient fait leur œuvre et que les autres, Molière, La Fontaine, Racine, Boileau, Bossuet, étaient déjà des hommes formés. Les génies se sont épanouis dès les premiers temps du règne, ils existaient avant lui.

[30]

L'évolution politique de la nation française sous le règne personnel de Louis XIV consista non à innover, mais seulement à stabiliser les innovations antérieures. Mazarin laissait à Louis XIV une nation docile, des grands domestiqués, un Parlement maté ; il lui léguait un personnel expérimenté, habitué à administrer. La Monarchie absolue⁵ était achevée au point que les agents donnant un ordre au nom du roi étaient obéis comme le roi lui-même. C'était un gouvernement impersonnel, opérant en secret et arbitrairement ; il disposait d'une prison royale, la Bastille, où il faisait enfermer et détenir indéfiniment sans jugement quiconque lui déplaisait. Il était défendu, sous des peines sévères, non seulement de rien imprimer sans autorisation, mais même d'exprimer en conversation particulière un blâme sur les actes du gouvernement.

Louis XIV s'imposa la règle de travailler en personne pour faire ce qu'il appelait le "métier de roi". Il opérait sans tenir compte des grands personnages du royaume, seigneurs et prélats. Il réunissait dans son cabinet trois ou quatre ministres de confiance et, sur les rapports qu'ils lui faisaient, décidait seul toutes les affaires importantes du gouvernement. Comme ces ministres étaient des hommes d'origine bourgeoise, Louis XIV s'imaginait avoir en eux de [31] simples commis, instruments de sa volonté. En fait, comme ils avaient l'expérience des affaires et la connaissance du détail, ils savaient suggérer au roi les décisions qu'ils désiraient lui faire prendre. L'œuvre du gouvernement personnel de Louis XIV fut donc en grande partie, pendant un quart de siècle, l'œuvre des ministres formés par Mazarin, Le Tellier et son fils Louvois pour les affaires militaires, de Lionne et Pomponne pour les affaires étrangères, Colbert pour les finances, la marine et la vie économique. Après leur mort, leurs fils et leurs neveux leur succédèrent dans la faveur du roi ; mais leur influence fut faible et ils furent réduits à assister aux désastres de la seconde moitié du règne.

⁵ La théorie du "droit divin" des rois, exposée dans les Mémoires de Louis XIV et par Bossuet, n'avait rien de nouveau ni de propre à la France ; elle était commune à toutes les monarchies. Elle enseignait que le roi tient son pouvoir de Dieu, et n'est responsable qu'envers Dieu de la façon dont il l'exerce ; il n'a pas de compte à rendre à ses sujets.

Le plus actif de tous, Colbert, pour qui fut créée la fonction nouvelle de *contrôleur général des finances*, y joignit deux charges de secrétaire d'État, de façon à réunir toutes les affaires intérieures. Dans les finances, son action fut éphémère ; il ne changea rien au régime fiscal ni aux usages en matière de dépenses. Ses essais pour alléger la charge de l'impôt restèrent vains et les dépenses de la guerre l'obligèrent à créer des taxes qui soulevèrent des révoltes, surtout en Bretagne.

En ce temps où les ministres et les agents du gouvernement étaient tous des hommes de robe, étrangers ou indifférents aux affaires commerciales, Colbert seul sortait d'une famille de négociants, il était fils d'un drapier de Reims, il s'intéressa surtout au commerce et à l'industrie. Son action a été définie (par Lavis) d'un terme heureux, non pas l'œuvre mais *l'offre* de Colbert, ce que Colbert offrit au roi pour accroître la richesse du royaume. Colbert [32] n'apportait aucune idée nouvelle ; il proposait d'employer les procédés appliqués ou recommandés depuis plus d'un siècle. Il écrivait : "On demeurera facilement d'accord de ce principe qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance". Il a dit : "On ne peut augmenter l'argent qu'en même temps l'on n'en ôte la même quantité aux États voisins". Il s'agissait pour lui de retenir le plus possible l'argent dans le royaume ; il voulait donc décourager l'exportation des produits étrangers et le commerce maritime des étrangers, surtout des Hollandais, et encourager la fabrication en France des articles industriels. C'est pourquoi il élevait les tarifs de douane sur les produits industriels étrangers et mettait des droits élevés sur l'entrée des navires étrangers dans les ports français. Pour satisfaire la clientèle ancienne de la France dans les pays du Levant, habituée à des modèles d'étoffes invariables, il remettait en vigueur les anciens règlements qui prescrivaient pour chaque étoffe une longueur, une largeur, une qualité uniformes. Pour faciliter le commerce dans les pays lointains, il créa, sur le modèle de la Hollande, des compagnies de commerce pourvues du monopole dans une région ; toutes firent faillite, il n'en resta qu'un embryon d'où sortit la *Compagnie des Indes orientales*.

L'offre de Colbert ne fut acceptée ni de Louis XIV, qui s'intéressait peu à la fabrique, ni de la bourgeoisie française, qui n'aimait pas risquer son argent dans des entreprises et préférait l'employer sûrement à

acheter des offices. Les entreprises de Colbert, fabriques privilégiées pourvues d'un monopole, [33] manufactures royales aux frais de l'État, primes à des industriels, établissement d'artisans étrangers, ne laissèrent que des vestiges, les tapisseries des Gobelins et de Beauvais, les glaces de Saint-Gobain, les dentelles de Chantilly et d'Alençon. Créées surtout pour retenir l'argent en France, elles s'étaient portées sur les industries de luxe, soieries, draperie fine, dentelle, tapisseries, verreries, porcelaine, celles qui s'adaptaient le mieux aux aptitudes artistiques et au goût du travail individuel de l'artisan français.

Chargé de la marine de guerre, Colbert essaya en vain de relever les galères de la Méditerranée ; son action fut plus durable sur la marine à voiles de l'Océan. Il lui procura des équipages en imposant le service obligatoire à tous les marins et pêcheurs des côtes ; ils furent tous inscrits et divisés en *classes* pour être prêts à répondre à l'appel. Ce régime *d'inscription maritime* s'est conservé sous son ancien nom, ainsi que le trésor des invalides de la marine, la plus ancienne caisse de retraites de France.

L'armée. — Le Tellier et son fils Louvois, chargés des affaires militaires, conservèrent les principes du régime établi, à l'imitation des armées étrangères, pendant la guerre de Trente ans. En matière d'art militaire les créations modernes n'avaient pas eu leur origine en France. L'infanterie avait été créée par les Espagnols et les Hollandais, la cavalerie par les Allemands, le génie militaire par les Hollandais.

Les grades d'officiers restèrent des commissions révocables données par le roi, parfois seulement pour la durée de la guerre. Ils ne devinrent jamais, comme les *offices* civils, des charges légalement vénales, mais en pratique le titulaire se démettait de sa commission [34] moyennant une somme payée par son successeur. Cependant les grades nouveaux de lieutenant-colonel, lieutenant (de capitaine), enseigne, pouvaient être donnés gratuitement à des officiers pauvres et c'étaient souvent eux qui faisaient le service réel, à la place des titulaires.

La levée d'un régiment ou d'une compagnie restait une entreprise privée, faite par le capitaine au moyen de *racoleurs* qui enrôlaient des volontaires de toutes nations, en sorte que les soldats se recrutaient dans la partie la plus misérable du peuple. Le roi donnait aux chefs la

solde et faisait vérifier l'effectif des compagnies par des revues souvent illusoires, car les hommes manquants étaient remplacés au jour de la revue par des figurants, appelés "les passe-volants".

L'action du ministre consista à mettre de l'ordre dans ces pratiques, à payer la solde régulièrement, à exiger des officiers la présence à leur corps, à leur faire observer les règlements, à rendre le contrôle des revues plus efficace. L'œuvre personnelle de Le Tellier et Louvois fut de fournir à l'armée les casernes, les magasins, les approvisionnements en vivres et en fourrages qui la mirent en état d'entrer en campagne dès le printemps et d'opérer avec ses ressources propres sans avoir besoin de vivre sur le pays. Alors aussi s'établit l'usage de faire faire l'exercice aux soldats en temps de paix comme en Hollande et de donner un *uniforme* aux soldats d'un même régiment.

L'armée s'accrut rapidement en nombre ; dès 1672 elle était portée à cent vingt mille hommes, et dans la guerre commencée en 1690 le total des effectifs [35] dépassa trois cent mille. L'infanterie en forma la plus grande partie, bien que jusqu'à la fin du siècle la cavalerie légère ait continué à jouer un rôle décisif dans les batailles.

Les progrès de l'art militaire, venus de l'étranger, transformèrent profondément l'armement et la composition des armées. Les gendarmes revêtus de l'armure avaient disparu ; la cavalerie se composait surtout de corps légers combattant avec le sabre et la carabine, et d'une espèce nouvelle de soldats, les *dragons*, fantassins montés aptes à combattre à pied ou à cheval. L'infanterie qui, à la fin de la guerre de Trente ans, consistait encore en piquiers et en mousquetaires, avait abandonné peu à peu la pique et le mousquet à mèche ; elle combattait avec le fusil à pierre et l'épée, qui fut remplacée par la baïonnette. La France fut lente à adopter les armes nouvelles, la grenade, le fusil ; Louis XIV ne voulut longtemps tolérer que quatre fusiliers par compagnie. Ce ne fut qu'à la fin du siècle que les fantassins français furent armés du fusil et de la baïonnette à douille qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

Louis XIV et Louvois ne s'intéressaient guère aux manœuvres stratégiques ; leur préférence allait à la guerre de sièges, mise à la mode par les Hollandais. Les batailles étaient livrées surtout pour faciliter ou faire lever le siège d'une place. L'art des fortifications devint une partie essentielle de la guerre. L'ingénieur Vauban fut chargé par Lou-

vois de diriger le corps nouveau d'ingénieurs militaires, origine du corps du *génie militaire*. Il perfectionna les procédés pratiqués déjà dans les armées ottomane et hollandaise [36] en achevant la révolution qui bouleversa le système des fortifications employé dans le monde entier depuis l'antiquité. Les fortifications "dominantes", formées de remparts en pierre élevés ne pouvaient plus résister à l'artillerie ; elles furent remplacées par les fortifications *rasantes*, surnommées "à la Vauban" ; le rempart en pierres défendu par un large fossé fut caché entièrement par la contrescarpe en pente douce et fut recouvert d'une épaisse couche de terre où les boulets venaient s'amortir.

Le conseil d'État et les intendants. — Pour le détail de l'administration du royaume, Louis XIV avait conservé quelques corps appelés *conseils*, composés de gens de robe. Le seul qui ait laissé une trace durable dans le régime de la France était le *Conseil d'État*, chargé à la fois de préparer les ordonnances royales et les règlements et de juger les procès entre les particuliers et l'État. Il a subsisté jusqu'à maintenant avec les mêmes attributions ; il reste le tribunal suprême de la *justice administrative*, opérant suivant une procédure beaucoup plus expéditive que celle des tribunaux ordinaires. Cette forme de justice, création française, opposée à la tradition des pays anglais, a servi de modèle à presque tous les pays du continent.

Dans l'intérieur du royaume, le pouvoir du roi était exercé en fait par les "intendants de justice, police, finances". Il y en avait depuis Mazarin un à demeure dans chaque généralité (en Bretagne depuis 1694). L'intendant n'avait pas d'office ; il opérait en vertu d'une *commission* donnée par le roi et révocable à sa volonté.

Le pouvoir presque illimité de l'intendant était [37] un correctif à la vénalité des offices. Les possesseurs d'offices, dans chacun des pays de France, étaient les bourgeois riches de ce pays. Ils avaient acheté leur office pour acquérir un rang dans la société et ne se comportaient pas comme un fonctionnaire qui se sent obligé de remplir la fonction pour laquelle il est payé. Ils se sentaient les notables de leur ville plutôt que les délégués du gouvernement. Le roi ne pouvait compter sur eux ni pour exécuter exactement ses ordres, ni pour l'informer sincèrement de ce qui se passait dans le pays. Les intendants, placés sous la direction du contrôleur général des finances, étaient envoyés pour

contrôler les officiers ; ils avaient le pouvoir de faire à leur place toutes les opérations de justice et de finances. Chacun devenait, dans sa généralité, le chef de toute l'administration, le personnage le plus puissant du pays.

Les villes conservaient leur conseil et leurs magistrats qui portaient encore les anciens titres d'échevins, jurats, maires ; mais ils n'avaient plus de pouvoir réel. Les villes n'avaient plus de ressources suffisantes pour couvrir leurs dépenses, la plupart avaient contracté des emprunts qu'elles ne pouvaient rembourser. Les intendants furent chargés de liquider leurs dettes et de surveiller la gestion de leurs finances. Ainsi s'établit le régime de la *tutelle administrative*, devenu un trait permanent de l'administration française ; toute décision prise par l'autorité municipale doit être soumise à l'approbation du délégué du gouvernement.

Transformation de la Cour. — Depuis près d'un siècle, la famille royale résidait ordinairement à Paris, au Louvre, ou au Palais-Royal ; c'est là qu'elle [38] tenait sa Cour où se réunissaient les personnages les plus importants du royaume. Louis XIV n'aimait pas Paris qui lui rappelait le souvenir des révoltes de la Fronde ; il fit bâtir un palais à Versailles où il fixa sa résidence et il y attira la noblesse de toute la France en réservant ses faveurs à ceux qui y venaient lui "faire leur cour". Jusqu'alors la Cour de France avait gardé, sous tous les rois, une allure franche et gaie ; les seigneurs et les dames s'approchaient librement du roi et de la reine et leur parlaient d'un ton familier. Ils formaient une foule si compacte que la délégation du Parlement avait parfois peine à se frayer un passage pour arriver jusqu'au roi. Leurs manières simples et naturelles scandalisaient les Espagnols habitués à une Cour raide et cérémonieuse.

Louis XIV rompit définitivement avec la tradition française et adopta le cérémonial solennel pratiqué dans les Cours d'Espagne et d'Autriche. Il fit de chacun des actes de sa vie quotidienne, son lever, ses repas, son coucher, une cérémonie à laquelle il faisait assister tous les gens de la Cour. La personne du roi devint le centre d'une sorte de culte rendu par la foule des courtisans entassés dans le palais de Versailles. L'envoyé brandebourgeois, Spanheim, après avoir décrit la magnificence de cette Cour, ajoute : "Tout y est plus concerté, plus

contraint et aussi moins libre, moins ouvert, moins réjouissant que ne porte le génie de la nation". Il dit aussi : "La Cour a un air moins gai, moins vif, moins familier" qu'autrefois. Les étrangers qui ont décrit les Français de ce temps ont eu l'impression d'un peuple gai et naturel, la Cour de Versailles n'a jamais été gaie. [39] Louis XIV a pu figurer comme l'incarnation de la grandeur de la France ; il ne représentait pas le caractère français.

Avec le transfert de la Cour à Versailles, le genre de vie des rois de France a été définitivement transformé. Louis XIV a vécu tout autrement que ses prédécesseurs. Il n'a plus fait la guerre en personne, il n'a plus porté le vêtement d'un homme de guerre. Il allait en carrosse plutôt qu'à cheval, il portait perruque et marchait avec sa canne. Il travaillait dans son cabinet à des heures régulières, à la façon d'un homme de bureau. Bien que les nobles seuls fussent admis à sa Cour, sa vie ressemblait moins à celle d'un ancien noble qu'à celle d'un riche bourgeois.

L'étiquette établie à la Cour de Versailles devint le modèle imité par les princes de toute l'Europe, comme la manifestation la plus parfaite de la majesté royale ; elle répondait à la conception personnelle de Louis XIV mais pas à la tradition des rois de France.

Les succès de la politique extérieure de Louis XIV. — Louis XIV héritait de l'œuvre des cardinaux Richelieu et Mazarin. Tous deux avaient fait une politique nationale en un temps où l'intérêt de chaque État consistait à agrandir son territoire et à affaiblir la puissance des États rivaux. Us laissaient un royaume agrandi sur ses trois frontières, devenu le plus peuplé, le plus riche, le plus puissant de toute l'Europe, en possession d'une prépondérance incontestée, renforcée par les embarras ou l'affaiblissement des États rivaux. Ils léguèrent à Louis XIV l'armée la plus forte, les généraux les plus expérimentés (les princes de Turenne et de Condé), la diplomatie la [40] plus habile, et des alliances dans toute l'Europe, avec la Hollande, la Suède, les princes indépendants d'Allemagne, la Pologne, le Sultan, même l'Angleterre. Les adversaires traditionnels, les deux branches de la maison d'Autriche, l'Empereur et le roi d'Espagne, étaient ruinés et réduits à l'impuissance. Jamais le royaume de France n'avait disposé d'une telle supériorité.

Louis XIV employa cette puissance à faire d'abord une politique de prestige consistant à humilier les autres souverains (le Pape, le roi d'Espagne, le duc de Lorraine, Gênes) ou à déployer ses forces dans des "guerres de magnificence", puis une politique de famille en faveur d'un de ses petits-fils. Il visait la succession du roi d'Espagne qui, pendant trente-cinq ans, parut toujours sur le point de mourir. Quand la succession, ouverte enfin vers la fin de son règne (en 1700), échut à un de ses petits-fils, elle ne profita qu'à la famille de Bourbon et imposa à la France une guerre ruineuse.

Par sa politique de magnificence, Louis XIV détacha peu à peu de la France tous ses alliés et finit même par les transformer en adversaires. Sa première guerre contre l'Espagne amena, dès 1668, trois de ses alliés (Angleterre, Hollande, Suède) à se coaliser pour arrêter ses conquêtes. Son invasion en Hollande, en 1672, fit de cette ancienne alliée de la France le centre d'une coalition où entrèrent tous les États menacés par ses entreprises. Sa puissance suffit d'abord pour tenir tête victorieusement à cette coalition d'États, petits ou faiblement armés. Il donna à l'Europe l'impression d'un triomphe lorsque, en 1678, après avoir détaché la Hollande de la coalition, [41] il imposa ses volontés à l'Espagne, à l'Empereur et aux princes allemands. Le prestige de la France était si grand qu'au Congrès de Nimègue, réuni pour conclure la paix, les diplomates de tous les pays parlaient français. Au précédent Congrès, en 1648, en Westphalie, les délibérations s'étaient faites encore en latin, langue internationale ; à Nimègue, on négocia en français, sans l'avoir décidé par aucun acte officiel. Depuis ce temps, la langue diplomatique de l'Europe est restée le français, préféré aux autres langues à cause de sa clarté et de sa précision.

Louis XIV, après la paix, conserva sur pied une forte armée tandis que les autres États avaient désarmé, et il conclut avec les princes allemands des traités d'alliance. Il se sentit alors si puissant qu'il osa en pleine paix annexer la ville libre de Strasbourg et plusieurs territoires qu'il se fit adjuger par des tribunaux composés de juges français. Personne n'osa lui résister ; les princes mécontents et inquiets se bornèrent à conclure entre eux une Ligue défensive. Aucun roi de France n'avait paru aussi puissant.

Cependant, si pour apprécier les résultats de cette politique pendant le quart de siècle où le roi de France a disposé d'une puissance irrésistible, on prend pour mesure, suivant la coutume des hommes d'État de

ce temps, l'agrandissement du territoire, on constate que Louis XIV n'a fait qu'une somme médiocre d'acquisitions : au Nord, quelques fragments de la Flandre et du Hainaut réunis aujourd'hui dans le département du Nord ; à l'Est, la Franche-Comté et Strasbourg. Il a laissé passer l'occasion d'atteindre le but assigné par Richelieu à la politique de la [42] France : étendre le royaume jusqu'aux "frontières naturelles", les Alpes, les Pyrénées, le Rhin, limites attribuées par César à la Gaule antique.

Les conflits religieux. — Louis XIV voulut étendre son autorité absolue jusque sur la religion de ses sujets ; là il rencontra des résistances passives qui l'amènèrent à des persécutions. Suivant la pratique de sa famille, il avait pour confesseur un Jésuite, et sous cette influence il reprit en France l'œuvre de la Contre-réforme. Ses mesures de répression portèrent sur trois espèces bien différentes d'adversaires, ultramontains, jansénistes, calvinistes.

Avec le Pape, le conflit de pouvoirs eut pour origine une affaire purement fiscale, la *régale*, droit de percevoir les revenus d'un évêché vacant, que le roi voulut étendre à tous les évêchés du royaume. Le Pape étant intervenu pour l'empêcher, Louis XIV crut trancher le conflit en obligeant une assemblée d'évêques à publier une déclaration qui, reprenant les anciennes formules de l'Église gallicane, affirmait que l'Église de France est indépendante du Pape au temporel et que le Concile est supérieur au Pape en matière de doctrine. Il fut amené ensuite à prendre des mesures de rigueur contre les théologiens de la Sorbonne, partisans de l'autorité absolue du Saint-Siège, qui refusaient de souscrire la déclaration. Le conflit se termina bientôt par la soumission complète des évêques français au Pape. Mais la Déclaration de 1682 resta la doctrine de l'opposition gallicane et pendant deux siècles servit d'instrument aux gouvernements dans leurs conflits avec Rome.

Louis XIV, encouragé par ses confesseurs jésuites, voulut rétablir dans son royaume l'unité de la foi [43] en détruisant les deux hérésies du jansénisme et du calvinisme. La lutte contre la petite secte janséniste, reprise après une nouvelle condamnation de sa doctrine par le Saint-Siège aboutit en 1709 à la dispersion des religieuses et à la destruction du couvent de Port-Royal, centre de la secte. Il resta des jansénistes isolés, surtout à Paris ; la persécution dirigée contre eux par

les jésuites les rendit sympathiques à la population. Ils trouvèrent des défenseurs surtout dans les Parlements attachés à la doctrine gallicane et adversaires des jésuites.

Pour détruire le calvinisme, le gouvernement usa successivement de plusieurs procédés. — Il envoya des missionnaires catholiques prêcher dans les pays calvinistes et créa une caisse pour récompenser les conversions volontaires. — Puis, pour décider les calvinistes qui refusaient de se convertir, il envoya loger chez eux des soldats, surtout des dragons, qui se conduisirent comme en pays ennemi (ce furent les *dragonnades*). — Il ferma aux calvinistes l'accès à toutes les professions en interdisant de les recevoir dans les écoles, au barreau et dans les corporations. — Enfin, en 1685, Louis XIV, convaincu par de faux rapports que presque tous les calvinistes s'étaient convertis, révoqua l'Edit de Nantes comme n'ayant plus d'objet. Il interdit tout exercice du culte, fit détruire tous les temples calvinistes, expulsa tous les pasteurs hors du royaume ; ceux qui y demeurèrent furent mis à mort.

Les calvinistes, restés très nombreux, ne renonçaient pas à leur religion ; ceux même qui s'étaient laissé convertir ressentaient une répugnance insurmontable à se soumettre aux pratiques catholiques. [44] Les uns cherchèrent à sortir du royaume pour pratiquer librement leur religion. Les autres restèrent en France en s'abstenant de prendre part au culte catholique ou même en essayant de continuer en secret l'exercice du culte calviniste. Louis XIV ne voulait ni laisser émigrer ses sujets, ni les laisser vivre dans l'hérésie ; il se trouva engagé dans une gigantesque entreprise de persécution. Il fut défendu de sortir du royaume sous peine des galères pour ceux qui tenteraient de sortir. Les récalcitrants furent emprisonnés, leurs enfants leur furent enlevés pour être élevés catholiques. On mit à l'amende ceux qui n'allaient pas à la messe où n'envoyaient pas leurs enfants au catéchisme.

Le calvinisme ne fut pas exterminé du royaume, mais il resta décapité et très diminué. La plupart des calvinistes riches parvinrent à se réfugier dans les pays protestants, surtout en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse. Sauf quelques riches bourgeois que leur richesse mit en état de se faire tolérer dans quelques villes du nord de la Loire, il ne resta de calvinistes que dans les pays où ils étaient en très grand nombre, au Sud-Ouest, dans les Cévennes et les Alpes ; encore furent-ils expulsés des villes, même les plus petites. Us ne se conser-

vèrent que dans les campagnes ; c'est de là qu'ils sont, au XIX^e siècle, revenus dans les villes.

Le culte protestant continua à être pratiqué en Alsace où le roi avait promis de le maintenir en annexant le pays.

Des désastres de la fin du règne. — La seconde moitié du règne de Louis XIV fut marqué par une série d'échecs qui prirent à la fin les dimensions [45] d'un désastre. L'échec commença par la politique extérieure et ce fut Louis XIV lui-même qui, en envoyant son armée opérer en Allemagne, donna à son adversaire Guillaume d'Orange la sécurité nécessaire pour emmener l'armée hollandaise combattre en Angleterre et y faire la révolution de 1688. Guillaume, devenu roi d'Angleterre, fit entrer les Anglais dans la coalition contre la France et désormais les victoires mêmes de Louis XIV ne suffirent plus à maintenir sa prépondérance. La France s'épuisait en hommes et en argent.

L'armée ne trouvait plus assez de volontaires pour se recruter. Dès 1690, on créa les *milices provinciales*, formées de paysans tirés au sort dans chaque paroisse pour un service obligatoire, ayant pour officiers des gentilshommes du pays. Elles ne devaient servir qu'à fournir des garnisons ; mais on les employa à faire la guerre en Italie, et après 1700 on les fit commander par des officiers de l'armée. Ainsi commencèrent l'institution de la milice qui devait durer jusqu'à la Révolution, et l'usage du tirage au sort resté si impopulaire dans les campagnes, car il n'atteignait que les pauvres gens et les arrachait à leur pays natal pour un temps illimité.

Pour se procurer de l'argent, le Gouvernement, après avoir épuisé tous les expédients des règnes précédents, se décida à porter atteinte au privilège de l'exemption d'impôts. Il créa d'abord, dès 1695, la *capitation*, impôt personnel que tous les habitants devaient payer en proportion de leur fortune. Il y ajouta depuis 1710 le *vingtième* qui devait être levé sur tous les biens en proportion du revenu. Mais ces [46] impôts étaient déclarés provisoires et ils disparurent après la guerre.

Ces innovations, qui aggravaient lourdement les charges du peuple, ne suffirent pas à rétablir la puissance du roi. Dès 1697, il ne put obtenir la paix qu'en renonçant à quelques-unes de ses conquêtes et en

abandonnant son allié Jacques, roi catholique d'Angleterre. Dès ce moment, les enquêtes faites auprès des intendants révélèrent que la population du royaume avait diminué et s'était appauvrie. Un Conseil de commerce, formé des délégués des ports et des grandes villes, attribua la ruine de l'industrie et du commerce au régime de protection établi par Colbert.

Louis XIV, en acceptant la succession du roi d'Espagne pour son petit-fils, provoqua une coalition à laquelle la France épuisée ne put résister longtemps. Après quelques succès dans une campagne offensive, les défaites écrasantes des armées françaises d'abord en Allemagne (1704), puis en Italie et en Belgique (1706), ouvrirent la France à l'invasion. Le gouvernement ne parvenait plus à faire rentrer les impôts, il créait des milliers d'offices pour les vendre et empruntait des sommes énormes. Louis XIV, à bout de ressources, demanda la paix ; il offrit de renoncer à l'Alsace et d'abandonner son petit-fils ; ses offres furent rejetées. La France fut sauvée par un accident, l'arrivée au pouvoir en Angleterre du parti tory, opposé à la guerre qui accorda à Louis XIV (1713) une paix inespérée, sans sacrifice de territoire en Europe.

Les désastres militaires et la ruine des finances avaient affaibli le pouvoir au point que Louis XIV [47] ne parvenait plus à imposer même à sa Cour les deux obligations auxquelles il tenait le plus, la pratique de la dévotion et le respect du cérémonial. Il y avait toujours eu depuis la Renaissance des incroyants, surtout parmi les lettrés et les grands seigneurs. Les uns, admirateurs des philosophes antiques, rejetaient les dogmes chrétiens parce qu'ils leur paraissaient contraires à la raison ; quelques-uns étaient matérialistes à la façon d'Epicure ou adhérents au panthéisme de Spinoza. D'autres étaient des débauchés ou des fanfarons de vices qui en voulaient à la religion parce qu'elle leur imposait des pratiques et des abstinences désagréables ou les gênait dans leurs amusements. On les appelait "esprits forts" (le terme de "libertin" ne s'appliquait plus guère qu'aux débauchés). Ils cachaient leurs opinions ou ne les exprimaient que sous le déguisement de poésies légères ou de romans utopiques, car les manifestations d'impiété étaient frappées de peines sévères, même de mort. Mais à la fin du règne, les incrédules se montrèrent ouvertement à la Cour, dans l'entourage même du Dauphin ; ils se moquaient de l'entourage du duc de

Bourgogne qu'ils surnommaient "la cabale des saints". Les écrits irréligieux circulaient en manuscrits.

À la Cour de Versailles, l'étiquette n'était plus observée, on y jouait des jeux d'argent et on laissait les femmes de chambre y prendre part, assises parmi les courtisans. La duchesse d'Orléans, princesse allemande exigeante en matière d'étiquette, écrivait : "Cela ne ressemble plus du tout à une Cour".

Louis XIV mourut impopulaire, laissant la population diminuée et appauvrie et une dette trop lourde [48] pour pouvoir être remboursée. Il avait fait perdre à la France, par sa politique de magnificence, la position incomparable acquise par la politique des cardinaux.

[49]

Histoire sincère de la nation française.
Tome second

Chapitre III

LA CRISE DÉCISIVE DU XVIII^e SIÈCLE ⁶

[Retour à la table des matières](#)

Le Gouvernement de Louis XV. — Louis XIV avait voulu imposer aux Français, par l'exemple de sa Cour, une solennité de manières, et par la suppression des dissidents religieux une uniformité de croyances en opposition aux tendances naturelles de la nation, car son naturel aisé la porte à préférer les allures vives et familières, et la grande diversité des individus la dispose à la variété des opinions. La nation française a lutté pour se délivrer des entraves imposées par la volonté personnelle d'un roi et reprendre le cours de son évolution en revenant à sa nature. Le XVIII^e siècle a été un conflit permanent entre les autorités politique et ecclésiastique qui prétendaient maintenir par la contrainte une soumission sans réserve et la partie active de la société qui tendait à se libérer de l'autorité absolue du gouvernement et du clergé.

Louis XIV n'avait laissé d'héritier qu'un arrière-petit-fils [50] âgé de cinq ans, Louis XV. Le pouvoir royal fut donc de nouveau exercé

⁶ Le terme de XVIII^e siècle dans l'usage français se limite au temps entre la fin du règne de Louis XIV en 1715 et la Révolution de 1789.

au nom du roi, d'abord par son plus proche parent, le duc d'Orléans, à titre de régent, puis par un autre parent, le duc de Bourbon. La réaction violente contre la solennité et la dévotion imposée par Louis XIV se marqua par le laisser-aller inouï de la vie privée du Régent et par l'affectation d'impiété de la haute noblesse. La duchesse d'Orléans écrivait : "Les jeunes gens ne croient ni à Dieu ni à diable et regardent l'impiété et la dépravation comme une gentillesse".

En réaction contre le pouvoir des ministres d'origine bourgeoise, l'aristocratie fit remplacer chaque ministre par un conseil formé en partie de grands seigneurs. Mais les seigneurs se dispensèrent d'assister aux séances et l'expérience fut vite abandonnée. Le royaume, jusqu'à la Révolution, fut donc gouverné par quelques ministres et administré par une trentaine d'intendants entre lesquels le royaume était partagé. Presque tous étaient d'une riche famille bourgeoise entrée dans la noblesse de robe.

L'expérience faite par l'Écossais Law d'une banque d'État émettant des billets et d'une compagnie par actions, toutes deux copiées sur des modèles étrangers, après avoir aidé à liquider les dettes du règne de Louis XIV, fut arrêtée par une faillite retentissante. Le souvenir de cette aventure laissa en France une méfiance durable contre le papier-monnaie et les spéculations sur les valeurs mobilières.

Louis XV, devenu majeur, laissa gouverner à sa place son ancien précepteur Fleury, devenu cardinal, qui, jusqu'à sa mort, joua le rôle d'un premier ministre. Le régime créé par Louis XIV exigeait un [51] roi travaillant régulièrement avec les ministres, et accomplissant les opérations quotidiennes du cérémonial. Louis XIV avait aimé ce qu'il appelait "le métier de roi", et s'était plu à tenir sa Cour ; Louis XV, beaucoup moins solennel que Louis XIV, mais blasé depuis son enfance, ne s'intéressait pas au travail du gouvernement et détestait l'étiquette. Il ne surveillait pas le travail des ministres et les laissait opérer séparément et même se contrecarrer l'un l'autre ; le gouvernement cessait d'être dirigé par une volonté unique. Pour échapper aux solennités de cour, Louis XV vivait dans des appartements intimes, le plus possible hors de Versailles ; la Cour cessait d'être le centre de la société.

Cependant les formes subsistaient. La Cour restait soumise à l'étiquette et la dévotion y restait la règle. La reine, le Dauphin, toute la famille royale étaient pieux et dirigés par des confesseurs jésuites. La

plupart des évêques étaient sous l'influence des Jésuites. Louis XV, sans être pieux, avait peur de l'Enfer ; il prenait des accès de dévotion et devenait alors docile au clergé. La contrainte religieuse n'était pas abolie, les jansénistes et les protestants restaient exposés à des mesures de rigueur. Le clergé refusait d'enterrer les jansénistes morts sans avoir obtenu l'absolution du curé de leur paroisse. Jusqu'à la fin du règne, une persécution intermittente continua contre les Calvinistes. Les "assemblées du désert", tenues secrètement dans les lieux écartés pour célébrer le culte, étaient dispersées à coup de fusil. Les "pasteurs du désert" qui les célébraient encouraient la peine de mort. Le culte catholique restait obligatoire, les paroles et les écrits jugés offensants [52] pour la religion étaient frappés de peines sévères.

Le gouvernement restait arbitraire et secret. Les particuliers étaient encore arrêtés sur une simple lettre de cachet émanant d'un ministre ou même d'un simple commis et détenus indéfiniment dans la prison de la Bastille. Voltaire y fut enfermé pour avoir eu une querelle avec un grand seigneur. Les imprimés étaient toujours soumis à la censure, la plupart des livres politiques du temps furent interdits ou même brûlés par le bourreau. Mais l'autorité, n'étant plus dirigée, s'exerçait de façon incohérente et intermittente. Les mesures de répression, les opérations militaires, la décision de paix ou de guerre, les édits, le choix même des ministres dépendaient d'accidents passagers.

L'influence des femmes devint très grande ; leur sens pratique naturel, leur connaissance des faiblesses des hommes, de leurs vanités et de leurs ambitions, faite à la fois d'expérience et de tact instinctif, leur donnaient les moyens d'agir sur les détenteurs du pouvoir, les ministres, les hauts fonctionnaires, et surtout le roi. Louis XV vécut constamment sous l'influence d'une femme, d'abord les quatre demoiselles d'une famille noble, puis des bourgeoises, qu'il para d'un titre, la marquise de Pompadour, la comtesse du Barry. Elles inspirèrent souvent le choix d'un ministre ou une décision de politique.

Louis XV, surnommé d'abord "le Bien aimé" devint très vite impopulaire ; après une émeute contre les abus de la police, dès 1750, il fit faire, pour éviter de traverser Paris, une route qui contournait la ville ; elle fut surnommée "le chemin de la Révolte". Un grand seigneur d'Argenson écrivait dans [53] son journal : "Il nous souffle d'Angleterre un vent philosophique de révolution".

La politique extérieure. — La politique extérieure, livrée au hasard des influences du moment, se porta successivement dans des directions opposées. Elle commença par une alliance avec l'Angleterre qui procura à l'Europe vingt-cinq années de paix. La France se lança ensuite dans deux longues guerres, la "guerre de la succession d'Autriche" contre l'Autriche et l'Angleterre avec l'alliance de la Prusse, puis la "guerre de sept ans" avec l'alliance de l'Autriche contre la Prusse et l'Angleterre. La première n'eut aucun résultat apparent ; la seconde fit perdre à la France non pas, comme le disent les manuels d'histoire, un empire colonial qui n'existait pas encore⁷, mais la possibilité de conquérir l'Inde, et de coloniser l'Amérique du Nord.

La France ne retira d'avantages que de deux opérations secondaires, une petite guerre contre l'Autriche qui lui valut l'acquisition du duché de Lorraine, une petite expédition qui conquiert l'île de Corse dont la population, parlant un dialecte italien, vivait encore sous le régime primitif du clan et de la solidarité de famille, manifestée par la *vendetta*.

Les finances, remises en ordre pendant la paix, furent ruinées par la guerre. Le gouvernement vécut d'expédients, il essaya de créer des impôts nouveaux [54] et finit par s'emparer des caisses dont les dépôts appartenaient aux particuliers.

Les conflits avec les Parlements. — L'autorité royale était exercée si mollement qu'elle n'imposait plus l'obéissance aux sujets ; pendant plus d'un demi-siècle le Parlement de Paris put impunément vivre en conflit constant avec les ministres du roi, en se servant du vieil usage des *remontrances* rétabli en 1715. Les édits, qui tenaient alors la place des lois, étaient envoyés au Parlement pour les transcrire sur ses registres ; c'était alors le seul procédé pour les publier. Avant de les *enregistrer*, le Parlement pouvait faire des observations appelées *remon-*

⁷ Le Canada français n'avait guère que soixante mille habitants, paysans pauvres établis le long du fleuve ou chasseurs de fourrures disséminés dans les déserts. La Compagnie des Indes Orientales ne possédait dans l'Inde, outre les comptoirs que la France conserve encore qu'une province sans valeur sur la côte est du Dekkan.

trances ; le roi en tenait le compte qu'il voulait. S'il tenait à faire exécuter l'édit, il allait en personne au Parlement "tenir un *lit de justice*" pour ordonner de l'enregistrer. Quand le conflit devenait aigu, il arrivait au Parlement de cesser de rendre la justice, de façon à irriter les plaideurs contre les ministres. Parfois même les membres du Parlement donnaient en masse leur démission. Le gouvernement ne l'acceptait pas pour n'avoir pas à rembourser les offices ; mais il transférait le Parlement dans une petite ville où les magistrats s'ennuyaient, et les deux parties, fatiguées de ce manège, arrêtaient le conflit.

Les remontrances étaient secrètes, mais on en prenait copie au greffe du Parlement et les copies circulaient en manuscrit ou même imprimées. En ce temps où aucun renseignement sur les affaires publiques ne parvenait au public, les remontrances étaient un procédé de publicité qui faisait connaître les actes des ministres et les livrait à la critique. Quand le peuple de Paris était mécontent, c'était [55] un moyen efficace pour exciter l'opinion contre le gouvernement.

Le Parlement avait commencé par déclarer qu'étant "gardien des lois fondamentales du royaume", il se sentait obligé d'empêcher les édits contraires à ces lois, que d'ailleurs il ne définissait pas. Quand Louis XV fut devenu impopulaire, après 1750, le Parlement augmenta ses prétentions et les justifia par des théories nouvelles inspirées par l'exemple de l'Angleterre. Il déclara le roi lié à ses sujets par "une espèce de contrat", 1753. Il dit que "le prince enfermé dans son palais ne pouvait connaître la vérité" et que le Parlement devait la lui dire. Il finit par prétendre que le Parlement était "l'organe représentatif" de la nation et il réclama le pouvoir de "vérifier librement" les édits de création des impôts, ce qui impliquait le droit de les repousser. Créé seulement pour appliquer la loi, il s'arrogeait le pouvoir de la faire.

Les autres Parlements de France, excités par l'exemple de celui de Paris, se déclarèrent solidaires et prétendirent que tous les Parlements du royaume formaient un corps unique. Puis ils entrèrent en conflit avec l'intendant ou le gouverneur de leur province et tentèrent d'empêcher la levée des impôts nouveaux.

Le Parlement de Paris, profitant d'un procès contre un Jésuite, se fit montrer les statuts de la Compagnie de Jésus, les déclara contraires aux lois fondamentales du royaume et obligea le gouvernement à expulser les Jésuites et à fermer leurs collèges où étaient élevés la plu-

part des fils des familles riches. Il remporta ainsi un grand succès sur le parti de la [56] Cour, dévoué à la Compagnie de Jésus, et prépara une génération d'hommes soustraits à l'influence des Jésuites et favorables aux idées gallicanes.

Les conflits entre les Parlements et les ministres, devenus de plus en plus aigus, durèrent jusqu'au moment où un ministre résolu et sans scrupules, Maupeou, profitant d'un refus de siéger, fit arrêter les opposants, les destitua et remplaça le Parlement de Paris par plusieurs tribunaux formés de juges dociles entre lesquels fut partagé le ressort, évidemment trop grand, du Parlement.

La société. Les classes privilégiées. — La structure de la société française restait fixée depuis la fin du XVI^e siècle dans ses traits essentiels ; tout au plus la proportion entre les diverses classes avait-elle un peu varié. La condition des gens du peuple, paysans et artisans, ne paraît pas avoir changé sous Louis XIV, sauf que leurs charges ont été aggravées par la création des nouveaux impôts et de la milice. Les contemporains ont eu l'impression que la population avait diminué. La bourgeoisie commerçante et industrielle avait été appauvrie par les guerres et l'émigration de beaucoup de chefs d'industrie calvinistes.

Le règne personnel de Louis XIV avait agi surtout sur la noblesse en obligeant les personnages de haut rang à venir en personne se montrer à la Cour. La plupart des seigneurs avaient pris l'habitude d'aller passer une partie de l'année à Versailles. Ainsi se formait une "noblesse de cour" qui comprenait le plus grand nombre des familles d'ancienne noblesse pourvues des anciens titres (duc, comte, marquis) et propriétaires de très grands domaines. Mais il y entraient aussi les familles des nobles de robe qui [57] avaient acheté de grands domaines auxquels étaient attachés les mêmes titres ; si bien que ces nobles d'origine bourgeoise remplaçaient peu à peu les vieilles familles de la noblesse d'épée éteintes ou ruinées. La différence entre les nobles reposait, désormais, non plus sur l'origine, mais sur la fortune et les relations avec la Cour. La noblesse de cour devenait une classe privilégiée où se recrutaient les emplois supérieurs du gouvernement, de l'armée et des finances, ministres, intendants, généraux, magistrats, fermiers généraux.

Cette petite société privilégiée menait une vie de plaisir déréglée qui a donné au XVIII^e siècle français un renom immérité de démoralisation. Cette dissolution des mœurs, commencée déjà sous Louis XIV, se manifestait par le succès des ouvrages licencieux de littérature et de peinture, le ton cynique de la conversation et la nature des divertissements des seigneurs et des dames. Le mariage était tourné en dérision, mari et femme affectaient de vivre séparés et de chercher, chacun de son côté, des aventures. L'amour, contrairement à la tradition de la noblesse, était traité comme un passe-temps.

La noblesse de province était encore formée des familles qui vivaient dans leurs terres, la plupart simples gentilshommes sans titre. Ils se trouvaient surtout dans les pays éloignés de la Cour et médiocrement riches de l'Ouest, Bretagne, Poitou, Gascogne, où s'est conservée jusqu'à nos jours la noblesse la plus nombreuse. Ces nobles de province n'avaient pas d'autre carrière que les armes ; mais les commissions d'officiers, données pour le temps de la guerre, ne fournissaient pas un moyen régulier d'existence, [58] et les familles nobles, quand elles avaient plusieurs enfants, vivaient dans une gêne parfois voisine de la pauvreté.

La bourgeoisie de fonctions, démesurément grossie au XVII^e siècle par l'achat de nouveaux offices, n'augmentait plus guère, les créations d'office ayant presque cessé. Elle restait très nombreuse et prétendait, à raison de son titre officiel, à un rang supérieur.

La population industrielle et agricole. — De la bourgeoisie occupée dans le commerce et l'industrie se détachait lentement une classe supérieure, encore peu nombreuse, celle des capitalistes chefs d'entreprise. Quelques-uns exploitaient les mines de houille et de métaux, les forges, les fonderies métallurgiques qui produisaient le fer. La plupart dirigeaient les *manufactures* de papeterie, verrerie, tannerie, fer blanc, toiles peintes, établies hors des villes et par conséquent soustraites aux règlements des métiers. Ils y réunissaient, sous la surveillance de contremaîtres, des travailleurs sans limite de nombre, sans condition d'apprentissages, manœuvres, femmes, enfants, recevant des salaires très faibles suivant l'usage de la campagne. Des marchands entrepreneurs faisaient travailler des tisserands épars dans les villages, leur fournissant le fil, les payant à la pièce et vendant les produits.

Ainsi étaient fabriquées les toiles de Bretagne et du Maine, les étoffes de laine de Picardie, Normandie, Flandre et Languedoc. À Lyon, dans la soierie, les "maîtres-marchands" qui gardaient seuls le nom de *fabricants*, devenaient des chefs d'entreprises ; ils fournissaient la soie et les dessins aux "maîtres-ouvriers" restés des artisans qui travaillaient sur leurs métiers pour fabriquer les tissus. Dans [59] les ports de mer, les *armateurs* étaient des capitalistes qui équipaient les navires pour le commerce ou la course et prenaient à leur service le capitaine et les marins de l'équipage.

La condition des travailleurs salariés ne s'était améliorée ni dans l'industrie, ni dans l'agriculture. Les compagnons des métiers et les ouvriers des manufactures, obligés d'accepter les conditions imposées par l'arbitraire des patrons, recevaient des salaires très bas, fixés par la coutume et devenus insuffisants par suite de l'élévation des prix des denrées nécessaires à la vie. Les ouvriers en soie de Lyon ne pouvaient vivre qu'en complétant leur salaire par l'aumône. Il en était de même pour les ouvriers agricoles. Dans les pays les plus fertiles où la terre, possédée par les gentilshommes ou acquise par les bourgeois, était exploitée par des fermiers, les paysans aisés qu'on appelait *laboureurs* étaient de petits entrepreneurs de culture. Ils employaient, surtout pour les travaux de saison, fenaison, moisson, battage du blé, des *journaliers* très mal payés, faiblement nourris, logés et vêtus de façon misérable. Turgot, résumant l'expérience de son temps, formulait cette loi économique que le salaire tend toujours à s'abaisser jusqu'au point où il laisse au travailleur ce qui lui est strictement nécessaire pour vivre.

En temps normal, la France produisait à peu près de quoi suffire à nourrir la population. Dans les années où la récolte avait manqué, une partie des habitants était réduite à la famine. D'après les récits de d'Argenson, il arrivait aux paysans, au milieu du XVIII^e siècle, comme au Moyen âge, de manger des herbes et de l'écorce d'arbres.

[60]

Les progrès de la vie matérielle. — Le XVIII^e siècle fut cependant un temps où des nouveautés importantes entrèrent dans la pratique de la vie, mais elles restèrent restreintes au petit nombre des privilégiés et des habitants des grandes villes. Alors apparaissent de nouveaux arti-

cles de consommation, le sucre de canne d'origine orientale acclimaté en Amérique, le chocolat, fait avec le cacao d'Amérique, le café d'Arabie introduit à Java et de là dans les Antilles, le tabac d'Amérique connu dès le XVII^e siècle dans le monde des matelots et dont l'usage pénètre au XVIII^e siècle dans la société polie, sous forme de tabac à priser. La pomme de terre, connue dès le temps d'Henri IV, avait été introduite en France par différents côtés sous des noms différents, mais elle restait méprisée ; elle ne pénétra dans la cuisine française qu'à la veille de la Révolution.

Le costume, fixé par la coutume pour la masse des gens du peuple, continuait dans les classes privilégiées une évolution saccadée qui aboutissait à un vêtement masculin composé, comme le vêtement contemporain, de trois pièces, l'habit, le gilet, la culotte, complétées par les bas retenus par des jarretières. Le pantalon n'apparaît encore que dans le vêtement du peuple des villes ; la redingote, d'origine anglaise, n'était encore qu'un vêtement de dessus. La perruque, réduite en dimensions, survivait sous forme de queue poudrée. Le vêtement féminin était caractérisé par l'extrême ampleur des robes et des jupes, la grande longueur du corsage, le décolleté large et bas, la coiffure poudrée très haute, l'emploi exagéré du fard et des mouches, jusqu'à la veille de la Révolution [61] où la mode passa brusquement à la simplicité.

La transformation était plus profonde dans l'habitation et l'ameublement. Les grandes salles continuaient à servir pour les réceptions d'apparat ; mais on préférait se tenir d'ordinaire et recevoir ses amis dans des pièces plus petites affectées chacune à une destination spéciale, la salle à manger, le salon, le boudoir, la bibliothèque, mieux appropriées à la conversation et à la vie intime. Les meubles raides et solennels étaient remplacés par des chaises et des fauteuils tendus d'étoffe, les tapisseries par des boiseries de couleurs claires et décorées de peintures. L'art essentiellement français du mobilier s'appliquait à fabriquer des meubles légers adaptés à des besoins plus raffinés, le sofa, la commode, la table à toilette. A l'exemple des Anglais, on y employait les bois précieux des pays lointains, ébène, acajou, palissandre, santal, bois de rose.

La peinture suivait une évolution analogue. Après avoir pris sous Louis XIV une allure "académique", guindée et conventionnelle, elle était revenue à la tradition française de simplicité et de naturel, avec

l'élégance de Watteau, la grâce de Fragonard, la vérité de Chardin. La sculpture prenait la même voie, elle redevenait élégante et gracieuse. L'architecture, dominée encore par le modèle italien ou antique, réussissait surtout dans les larges ordonnances rectilignes et symétriques.

La révolution dans les idées religieuses. — Tandis que l'organisation de la société paraissait fixée, une révolution profonde se préparait dans les idées fondamentales, celles que l'homme se fait sur sa place [62] dans le monde et sa destinée et qui guident sa conduite pratique. Cette révolution, qui n'atteignait pas encore la masse de la nation, se produisait dans le monde des écrivains, des savants, des hommes de lettres, et dans la haute société, gens de cour, grandes dames, financiers, magistrats, administrateurs, — minorité très petite mais très influente parce qu'elle faisait la mode et dirigeait la vie politique et économique de tout le pays.

Les idées nouvelles, au contraire de la Réforme du XVI^e siècle, ne se donnaient pas comme un retour à une tradition ancienne fondée sur une autorité surnaturelle ; elles s'opposaient ouvertement à la tradition et à l'autorité. Elles prenaient la forme d'une protestation de la raison individuelle contre le préjugé traditionnel, d'une révolte de la nature contre une règle inhumaine. En ce sens, elles suivaient la tendance habituelle de l'esprit français, individualiste, rationaliste et critique, en révolte contre la tradition mystique et autoritaire d'origine orientale et romaine.

Cette révolution partait d'une façon nouvelle d'apprécier la nature humaine et d'imaginer la volonté de Dieu envers l'homme. Toutes les églises chrétiennes s'accordaient, suivant la doctrine orientale, à déclarer la nature humaine corrompue et foncièrement mauvaise, et à représenter Dieu comme un juge prêt à punir. Elles ordonnaient à l'homme de lutter contre sa nature et de sacrifier les joies passagères de la vie présente pour apaiser la colère de Dieu et obtenir le salut pendant la vie éternelle.

Ces conceptions, imposées par toutes les autorités ecclésiastiques, avaient été peu à peu ébranlées par [63] des actions trop différentes pour qu'on puisse évaluer exactement la part de chacune. L'admiration de la philosophie antique ramenait à la "conception païenne" (hellénique) de la nature et de la Divinité.

Le progrès de l'astronomie bouleversait la notion de l'importance de la terre en montrant la place infime qu'elle occupe dans l'Univers. — La pratique de la méthode scientifique en mathématiques et en physique habitait à opérer par le raisonnement et l'observation et déconsidérait la méthode d'autorité.

L'étude des lois immuables de la nature détruisait la notion de miracle, en empêchant de concevoir une intervention arbitraire de Dieu dans les phénomènes naturels. Les philosophes, même respectueux du christianisme, opéraient dans un esprit opposé à la scolastique. La doctrine de Descartes, condamnée par l'Université et dénoncée par les Jésuites, s'était répandue dans un public d'amateurs ; l'optimisme de Leibnitz ne se conciliait pas avec la doctrine orthodoxe sur la nature humaine.

Une action plus générale fut l'exemple des pays où l'autorité laïque tolérait plusieurs Églises chrétiennes en concurrence, la Hollande et surtout l'Angleterre. Leur expérience montrait que l'unité de religion n'était pas indispensable au maintien de l'ordre social ; en voyant des dissidents mener une vie privée irréprochable, on en était venu à admettre qu'un honnête homme peut faire son salut dans n'importe quelle religion. C'était la doctrine *latitudinaire* condamnée par l'Église sous le nom *d'indifférentisme*. Dès 1690, Locke en Angleterre en avait fait la théorie et réclamé le droit pour chaque individu "d'adorer Dieu de la façon qu'il croit la plus efficace [64] pour son salut". Ce n'était plus seulement le gouvernement, c'était l'individu qui pouvait librement choisir sa religion. L'unité de foi obligatoire, maintenue par la soumission à l'autorité de l'Église, s'écroulait pour faire place à la liberté de religion, garantie par l'autorité de l'État.

La révolution s'acheva en Angleterre dès le début du XVIII^e siècle par le bouleversement de la doctrine chrétienne elle-même. Quelques théologiens anglais, partant de l'idée que Dieu a donné à l'homme la raison pour se guider, avaient cherché à écarter de la religion tout ce qui leur semblait choquer la raison, les miracles, le mystère, la Révélation par l'Écriture. Ils imaginaient Dieu comme un père tendre qui aime l'homme sa créature, qui veut le voir heureux et lui a donné une nature faite pour atteindre le bonheur. La nature, étant l'œuvre de Dieu, est bonne. La règle de la morale doit donc être non plus de lutter contre la nature en vue de la vie future, mais au contraire d'obéir aux lois de la nature, qui doit conduire l'homme au bonheur dans la vie

présente. C'est ce qu'on appelait la *religion naturelle*. Elle avait éliminé tous les dogmes chrétiens, le péché originel, l'action de Satan esprit du Mal, la Rédemption, l'incarnation, la Trinité, la résurrection des corps, tout ce qui venait d'une origine orientale, judaïque ou hellénistique ; elle ne conservait que les idées de la philosophie de Socrate, la Providence divine et l'immortalité de l'âme.

La religion naturelle, se substituant à la religion chrétienne, bouleversait toute l'orientation de la vie humaine ; elle remplaçait le pessimisme par l'optimisme, l'ascétisme par la recherche du bonheur, le [65] souci de la vie future par l'attachement à la vie présente, la foi chrétienne par la raison humaine, la morale religieuse par la morale naturelle. Elle faisait évanouir la peur de l'Enfer, la croyance au Diable et aux démons. La preuve, c'est que les juges cessaient de poursuivre les sorcières et que le clergé renonçait à exorciser les possédés.

Influence des idées nouvelles sur les philosophes français. —

L'opposition contre la religion traditionnelle, qui s'était produite aussi en France dès le XVII^e siècle parmi les "esprits forts", avait probablement préparé le terrain à une révolution religieuse. Mais elle n'avait pu agir qu'en secret dans un cercle très restreint de privilégiés. En Angleterre, les idées nouvelles pouvaient s'exprimer librement et c'est de là que "les philosophes", Voltaire et Montesquieu, rapportèrent les formules de tolérance religieuse et de liberté politique qu'ils propagèrent en France. *L'Encyclopédie*, dirigée par Diderot, n'était aussi à l'origine que l'adaptation d'un ouvrage anglais. C'est d'Angleterre que vint le terme de "religion naturelle", et il est visible que le nom de *libre penseur* est une transcription de l'anglais, *free thinker*. C'est également sur le modèle anglais que se fondèrent les loges de *francs-maçons* ⁸ qui introduisirent en France le déisme et le culte de l'Humanité.

Le mouvement parti de la religion s'étendit aux autres domaines de la vie sociale. La morale, prenant pour règle le bonheur de tous, aboutit au devoir de "faire du bien" aux hommes ; la charité chrétienne [66]

⁸ Aucun des deux termes ne serait correct en français : *free* a le sens d'un adverbe (qui pense librement), *mason* devrait se traduire par "tailleur de pierres".

fut remplacée par la *bienfaisance* humaine. L'humanité devint un devoir.

La primauté reconnue à la raison sur la foi détourna les esprits de la religion et les porta vers la science ; elle devint à la mode, même parmi les dames, et prit la place de la dévotion. Les *philosophes* français abandonnèrent la métaphysique, domaine des maîtres de la philosophie au XVII^e siècle, et appliquèrent la méthode d'observation aux phénomènes de la société. La finesse traditionnelle de l'esprit français, qui avait servi aux "moralistes" du XVII^e siècle dans ce qu'on appelait "l'étude du cœur humain", les philosophes l'apportèrent dans la psychologie sociale et politique. Analysant l'exemple de l'Angleterre, ils montrèrent les avantages de la liberté en politique et de la tolérance en religion.

Les économistes français qui se donnèrent le nom de *physiocrates* fondèrent directement l'économie politique sur le principe fondamental de la religion naturelle. Ils prétendirent découvrir les "lois de la nature" qu'ils déclarèrent expressément être l'œuvre d'une Providence bienfaisante. C'est pour laisser agir librement ces lois divines qu'ils réclamaient l'abolition de toutes les entraves artificielles créées par l'homme, règlements, prohibition, douanes ; ce qui aboutissait à la liberté absolue de l'industrie et du commerce. Ils appelaient leur système *physiocratie* (gouvernement de la nature).

Toutes ces conceptions se rencontraient dans un sentiment commun, le mépris du passé plongé dans les ténèbres de l'ignorance, du "préjugé", du "fanatisme" et la confiance dans l'avenir qui apparaissait comme "l'ère des lumières", de la raison, de la liberté [67] et du bonheur. Cette foi nouvelle s'exprimait par l'idée du progrès de l'humanité dont Condorcet allait donner la formule et dont le culte allait se développer au XIX^e siècle.

L'idée de la révolution. — Comme toute la vie publique fonctionnait d'après un principe exactement opposé qui était de prendre pour règle l'exemple du passé, il devenait inévitable de désirer et de prévoir une *révolution*. Le terme était employé dès le milieu du XVIII^e siècle. Voltaire, dès 1764, remarquait "les semences d'une révolution qui arrivera inmanquablement" ; il ajoutait : "Les jeunes gens sont bien heureux ; ils verront de belles choses."

Comme les idées nouvelles reposaient sur une religion naturelle commune à tous les hommes, elles s'exprimaient en formules universelles, rationnelles, abstraites, applicables également à tous les peuples⁹. Les physiocrates prétendaient découvrir [68] les lois générales de la richesse et une économie politique valable pour tous les pays. Les philosophes, plus réservés en matière politique, engageaient à tenir compte des différences d'habitudes entre les peuples. Mais la tendance générale de ce temps était bien d'admettre que les institutions fondées sur la "raison" convenaient également à tous les hommes.

Propagation des idées nouvelles. — Ces idées qui, en Angleterre, s'exprimaient publiquement, étaient en France déclarées criminelles par les autorités de l'Église et de l'État. Presque tous les ouvrages des philosophes ont été censurés par le clergé et condamnés par les Parlements. Leurs idées n'ont pu se propager que par des voies secrètes. Leurs écrits, parus sous des pseudonymes, étaient introduits de l'étranger en contrebande ou imprimés en France clandestinement et circulaient secrètement, parfois de connivence avec les autorités chargées de les arrêter. Malesherbes, chargé de la police de la librairie, à Paris, protégeait l'Encyclopédie dénoncée par les Jésuites.

La propagande se faisait plus facilement par les conversations, surtout à Paris devenu le centre de la vie intellectuelle. Elle avait commencé dès la Régence dans les cafés qui depuis peu remplaçaient les tavernes à vin, surtout au café Procope où se réunissaient les gens de

⁹ Le caractère logique, abstrait, universel des idées du XVIII^e siècle a été attribué à un penchant propre à l'esprit français pour le raisonnement logique et à un mépris ; de l'expérience qui apprend à tenir compte des différences entre les pays et les temps. Taine, qui, a donné une forme brillante à cette théorie, faisait remonter ce prétendu caractère à la méthode de Descartes et à l'esprit *classique* du XVII^e siècle. Mais en fait les idées abstraites et générales en politique, les droits naturels, la souveraineté du peuple, la représentation du peuple, la responsabilité des mandataires du peuple, les lois fondamentales constitutionnelles ont toutes été formulées et appliquées dès le XVII^e siècle par les Anglais pendant la Révolution de 1648, et dans les petites colonies d'Amérique. Ce sont au contraire les Français qui ont introduit dans l'histoire la notion expérimentale de "l'esprit du peuple" propre à chaque nation. Ils suivaient ainsi la tradition de la littérature française portée dès le XII^o siècle à l'observation des traits particuliers.

lettres. Elle acquit une action plus étendue par les *salons* où de grandes dames (la duchesse du Maine, Mme de Lambert, Mme du Defant), parfois même de riches bourgeoises (Mme Geoffroy, Mme Helvétius) réunissaient des écrivains et des savants avec des gens de la Cour et des financiers. La maîtresse de maison choisissait les invités, [69] donnait le ton de la conversation, ou même en indiquait le sujet ; dans ces cercles d'initiés à l'abri de la police se tenaient des propos subversifs et se prenaient des habitudes de critique révolutionnaire. Ici reparait un trait propre à la vie française, le rôle dominant de la dame. Elle fait au XVIII^e siècle la mode en politique comme elle l'a faite au XII^e siècle dans les manières et au XVII^e dans la littérature.

La philosophie eut d'abord une action négative d'émancipation, surtout religieuse dirigée contre les doctrines et les pratiques imposées par l'autorité ecclésiastique qui entravaient la liberté intellectuelle de la société cultivée. "Il ne s'agit pas, écrivait Voltaire, d'empêcher nos laquais d'aller à la messe ; il s'agit d'inspirer l'esprit de tolérance". Il voulait réduire l'Église "à l'état où elle est en Angleterre". C'est le sens pris par le terme "voltairien" ; il signifie la lutte contre le pouvoir du clergé plutôt qu'une doctrine positive. Dans ses œuvres les plus populaires, et restées les plus vivantes, Voltaire prenait un ton de critique léger, ironique et sceptique. Il affectait d'éviter le sentiment que le goût du jour eût trouvé ridicule.

La mode de la sensibilité. — Dans le troisième tiers du siècle, la mode tourne brusquement à la *sensibilité* et à l'enthousiasme pour la *nature*. Cette crise de sentiment, commune à l'Angleterre, à l'Allemagne et à la France, marque le début du *romantisme*. Elle se manifeste en France dans le roman par le succès éclatant de la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau, au théâtre par la vogue de la comédie larmoyante, en peinture par les tableaux attendrissants [70] de Greuze. Le sujet favori de la littérature redevient l'amour tendre et passionné.

Le goût pour la nature s'était marqué plus tôt par la mode du "jardin anglais" dont les allées sinueuses, les bosquets, les lacs, les îles, les ponts et les grottes prétendaient reproduire l'aspect du paysage naturel, en opposition au "jardin à la française" du XVII^e siècle, d'origine italienne, avec ses allées rectilignes, ses arbres taillés, ses jets d'eau, ses statues.

Dans la vie quotidienne, la sensibilité s'exprimait par des effusions de tendresse, des embrassements passionnés entre amis, des larmes d'attendrissement. Elle s'appliquait aussi à la vie sociale en prenant la forme de la *philanthropie*. Les Français "éclairés", devenus "sensibles", s'intéressaient au sort des malheureux, vieillards, malades, indigents, enfants abandonnés ; ils fondaient des œuvres de *bienfaisance*, des hospices, des asiles, des prix de vertu. Pour la première fois l'humanité entrainait dans les mœurs sous forme de pitié. Elle protestait contre les usages traditionnels depuis la plus haute antiquité, la torture, les supplices cruels, le fouet dans les écoles, la brutalité envers les malades, l'indifférence aux souffrances d'autrui.

Naturellement, ces idées et ces modes ne pénétraient que dans un cercle restreint. Contrairement à l'opinion courante, le XVIIIe siècle a été pour la grande masse de la nation, paysans, artisans, bourgeois, un temps de piété sincère, de ferveur religieuse et de sévérité des mœurs. La preuve en a été donnée bientôt par la résistance aux innovations dans l'Église qui a montré l'influence irrésistible des prêtres sur les fidèles. C'est seulement à la haute société que [71] s'applique l'image d'un XVIIIe siècle irréligieux et libertin. Mais cette petite minorité dirigeait alors toute la vie publique. Son exemple, agissait même sur une partie de la bourgeoisie. La libre pensée devenait, comme en Angleterre, la marque d'une éducation distinguée ; il était de bon ton de ne pas observer les règles de l'Église. Les curés se plaignaient que leurs paroissiens bourgeois méprisaient les pratiques religieuses pour se distinguer du vulgaire.

La lutte contre la tradition. — L'enthousiasme pour la philosophie et la science qui donnait aux hommes, "éclairés" une confiance illimitée dans le progrès de l'avenir, leur inspirait le mépris de la religion et du régime politique du passé. Ils condamnaient comme des "abus" toutes les pratiques établies sur la tradition auxquelles ils ne pouvaient trouver un fondement dans la raison. Leur critique s'étendait à tout le régime politique et social appelé en France depuis la Révolution *l'ancien régime*, le pouvoir absolu du roi et des ministres, l'arbitraire et le secret du gouvernement, les lettres de cachet et les prisons d'État, la censure, la vénalité des offices, les épices, la lenteur et les frais de la procédure, le système compliqué des juridictions, la torture, les peines cruelles, les impôts iniques (taille, aides, gabelle), les règlements des

métiers les entraves au commerce, les droits "féodaux" des seigneurs et la dîme du clergé, les privilèges en matière d'impôt et d'accès aux emplois .

À ces abus, les philosophes avaient proposé des remèdes, les uns suggérés par l'exemple des Anglais décrit dans les œuvres de Montesquieu et de Voltaire, les autres inspirés par le retour à la nature [72] prêché par Rousseau. Ils voulurent limiter le pouvoir arbitraire par une Constitution, donner à une Assemblée de représentants de la nation le pouvoir de faire les lois et d'autoriser les impôts, abolir les privilèges et les abus, et établir l'égalité devant la loi. Cet idéal de réformes se résuma dans deux mots qui apparurent avant 1789 : *Liberté, Égalité* ; elles précisaient le sens du terme de *Révolution*, employé dès le milieu du XVIII^e siècle.

Ce mouvement fut renforcé par un changement dans les conditions matérielles de la vie. On s'est, au XIX^e siècle, représenté la Révolution comme une révolte inévitable contre des abus devenus intolérables. Mais le régime durait depuis des siècles et le peuple en souffrait sans essayer de le changer. C'est au contraire sous Louis XVI que les contemporains ont eu l'impression d'un progrès général dans la vie matérielle et d'un accroissement de la population et de la richesse. La population de la France, évaluée approximativement à vingt-cinq millions (à défaut de recensement) dépassait encore celle de tous les autres États, même l'Empire russe. La production industrielle était accrue par les machines à bras venues d'Angleterre et déjà commençait dans les mines l'emploi de la machine à vapeur. Le commerce avec l'étranger avait augmenté. La région du Nord où l'agriculture était plus avancée, commençait à pratiquer les cultures fourragères et à améliorer les races de bétail.

Cette impression de progrès inspirait l'optimisme et justifiait l'espoir d'une amélioration plus rapide. La génération qui allait faire la Révolution était enthousiaste, animée d'une confiance naïve dans [73] l'avenir qui lui faisait croire que la bonne volonté suffit pour transformer une société.

La France était remplie de petites villes où toute la vie intellectuelle et sociale était dirigée par une bourgeoisie formée surtout de gens de loi, officiers de justice, avocats, procureurs, notaires, menant une vie relativement aisée, jouissant de larges loisirs, assez éclairée pour

connaître un peu les idées des philosophes. Humiliés souvent par les nobles d'épée et de robe qui les tenaient à l'écart de leur société, lésés dans leurs intérêts par l'iniquité du régime fiscal, ils étaient prêts à se révolter contre les privilèges et l'inégalité légale. C'étaient eux surtout qui désiraient la Révolution et allaient la diriger.

Tentatives de réformes. — Le désir de réforme pénétrait même chez les privilégiés. Les loges de francs-maçons, recrutés parmi les nobles, les officiers de l'armée, les prêtres des villes, tenaient des réunions secrètes où on enseignait la religion naturelle de l'Humanité et la lutte contre l'intolérance. La nécessité des réformes apparaissait même aux principaux agents du gouvernement, les intendants, que le contact permanent avec le peuple de leur généralité obligeait à entendre les plaintes et à constater les abus. Plusieurs s'intéressaient sincèrement à leurs administrés et se faisaient un devoir de travailler pour leur bien. Ils prenaient des mesures contre les famines, les épidémies, les inondations ; ils encourageaient les œuvres de bienfaisance, la vaccine, les asiles d'enfants, les hôpitaux, les "ateliers de charité" pour les chômeurs ; ils faisaient créer ou réparer les routes et embellir les villes.

Le plus célèbre de ces intendants bienfaisants, [74] Turgot, devenu contrôleur général des finances apporta au gouvernement son zèle pour le bien public. Ami des philosophes, partisan déclaré de la liberté économique, il essaya d'appliquer ses théories par des mesures pratiques. Il abolit les règlements qui empêchaient le commerce libre des blés. Il supprima les journées de corvée imposées par les intendants aux paysans pour l'entretien des routes et les remplaça par un travail libre qui devait être payé par un léger impôt établi même sur les privilégiés. Il abolit le régime des métiers et reconnut à tous les habitants le droit de fabriquer et de vendre librement les objets d'industrie. Tous ces essais avortèrent par la résistance de la Cour et du Parlement.

La guerre, faite pour assurer l'indépendance des colons anglais d'Amérique, agit fortement sur l'opinion. La haute société parisienne s'enthousiasma pour la simplicité de manières de Franklin envoyé des insurgés et pour les champions de la liberté américaine qu'elle se représentait naturellement sous des traits imaginaires. Le modèle anglais de la liberté aristocratique se doubla alors du modèle américain de la

liberté "républicaine". Les traductions des Constitutions adoptées par les nouveaux États de l'Union (surtout la Virginie et le Massachusetts) mirent à la mode l'idée d'une constitution écrite et d'une "déclaration des droits" des citoyens, comme garantie contre les abus de pouvoir du gouvernement. Alors s'introduisit à Paris, sur le modèle anglais, l'usage des *clubs*, entretenus avec la cotisation des membres ; ils furent des lieux de réunion permanente pour les bourgeois aisés, en attendant de devenir des sociétés de discussions politiques.

[75]

Le gouvernement, embarrassé pour couvrir les dépenses de la guerre d'Amérique, confia les finances à un banquier étranger, Necker, Genevois protestant, qui se procura l'argent par des emprunts. Pour attirer les prêteurs, il publia un "Compte rendu" qui dissimulait le déficit réel ; mais Necker passa pour un réformateur parce qu'il avait fait connaître le chiffre des pensions payées aux gens de la Cour. La Dette grossit rapidement jusqu'au moment où le gouvernement, ne trouvant plus à emprunter, proposa de revenir au projet de Turgot et d'établir un impôt général sans privilège.

La crise préparatoire de la Révolution. — Ces embarras financiers ouvrirent la crise d'où sortit la Révolution. Ni l'irritation contre les abus, ni le désir de la Liberté et de l'Égalité ne suffisaient pour changer le régime, car le gouvernement et les privilégiés, intéressés à le maintenir, gardaient le pouvoir d'empêcher toute réforme. Il fallait un instrument d'action pour enlever au gouvernement sa force et aux privilégiés leurs privilèges ; le gouvernement seul pouvait le fournir, et il n'avait ni désir ni motif de le faire.

Ce fut le besoin d'argent qui amena entre le gouvernement et les privilégiés un conflit dont aucun des deux adversaires n'aperçut la portée. Les deux partis avaient tous deux intérêt à maintenir l'ancien régime ; le gouvernement pour exercer son pouvoir absolu, les privilégiés pour s'exempter des charges. Mais chacun ne tenait à défendre qu'une partie du régime et attaquait l'autre partie. Le gouvernement inquiétait les privilégiés en proposant un impôt qui supprimait l'inégalité, les privilégiés ripostaient en réclamant la liberté politique qui supprimait le pouvoir [76] absolu. Les privilégiés, en demandant la réunion des États généraux, le gouvernement, en l'accordant, prirent

l'initiative de la mesure qui allait fournir l'instrument nécessaire pour faire la Révolution ¹⁰.

Le conflit commença dès que l'Assemblée des notables, réunie en 1787, refusa d'approuver un nouvel impôt égal pour tous ; il continua quand le Parlement de Paris s'opposa aux impôts et aux emprunts ; il devint aigu quand le Parlement, excité par une lutte d'un an et demi, lança des formules étrangères à la tradition française et suggérées par l'exemple de l'Angleterre. "Le principe de la Monarchie française est que les impôts soient consentis par ceux qui doivent les supporter." "La liberté n'est pas un privilège, c'est un droit." "La France est une monarchie gouvernée par le roi suivant les lois." "Le droit de chaque citoyen est de n'être pas arrêté... sans être remis aux mains des juges compétents."

Le gouvernement en désarroi laissa la censure se relâcher ; un flot de pamphlets politiques se répandit dans le public et y porta l'esprit de révolution. L'agitation, transportée dans les provinces, y prit des formes violentes ; en Bretagne une révolte de la noblesse, en Dauphiné une émeute suivie de la réunion spontanée d'une assemblée des États de la province.

L'assemblée des États généraux, convoquée par le roi, ne fut pas un retour à la tradition, comme le demandaient les privilégiés ; se fut une institution toute nouvelle. Non seulement le nombre des députés [77] du Tiers y fut égal au total des membres du clergé et de la noblesse, suivant le modèle donné par les États provinciaux du Languedoc et suivi pour les assemblées provinciales ; mais le corps électoral fut radicalement différent. Il fut composé en grande majorité de deux espèces d'hommes qui jusqu'alors n'avaient jamais été représentés ; dans l'ordre du clergé, les curés de paroisses ; dans l'ordre du Tiers État, tous les contribuables y compris les artisans des villes et les paysans des campagnes. La masse de la nation, toujours tenue jusque-là en dehors de toute opération politique, entra brusquement dans la vie publique et les privilégiés s'y trouvaient en minorité. L'élection fut faite à deux (ou à plusieurs) degrés, dans des assemblées formées chacune de délégués des assemblées du degré inférieur. Elle s'opéra par un vo-

¹⁰ La création *d'assemblées provinciales* dans une vingtaine de généralités (dont les historiens du XIXe siècle ont exagéré l'importance) était destinée à apaiser l'opinion. Elle resta un épisode sans effet pratique.

te secret au scrutin uninominal et à la majorité absolue, suivant une tradition ancienne qui est restée la procédure française, différente de celle des pays anglais.

Chaque assemblée, suivant l'ancien usage, remit à ses délégués un "cahier de doléances" contenant ses plaintes et ses demandes de réformes. Presque toutes s'accordèrent à réclamer un régime politique qui donnerait à une assemblée de représentants de la nation le moyen de participer au gouvernement. Sur l'abolition des privilèges, la noblesse fut en désaccord avec le Tiers État.

[78]

[79]

**Histoire sincère de la nation française.
Tome second**

Chapitre IV

LA RÉVOLUTION

[Retour à la table des matières](#)

La Révolution, qui a donné à la nation française sa forme présente, s'est opérée en un quart de siècle par deux séries de crises ; toutes deux ont eu leur origine en France et leur contrecoup en Europe. L'usage français a restreint le nom de "Révolution" à la première période de 1789 à 1799, où l'ancien régime a été remplacé par un régime radicalement différent. La seconde période, de 1799 à 1814, a été une restauration partielle de l'ancien régime, combinée avec la consolidation du nouveau.

Début de la Révolution monarchique. — Dans l'assemblée des États généraux réunis à Versailles le 5 mai 1789, les adversaires de l'ancien régime, bourgeois et prêtres, avaient la majorité sur ses partisans, nobles et prélats. L'instrument de la Révolution était créé, mais il restait dans la dépendance du gouvernement qui avait le pouvoir d'ajourner et de dissoudre l'assemblée. C'est l'inertie du gouvernement qui a laissé faire la Révolution.

[80]

Louis XVI et Necker, redevenu principal ministre, n'avaient pas même réglé la procédure du travail de l'Assemblée ; sans prendre aucune mesure, ils laissèrent aller les choses au hasard des accidents. La décision, laissée à l'abandon, passa des ministres à l'Assemblée. L'initiative fut prise dans l'Assemblée du Tiers État, masse encore sans organisation, par un petit groupe de députés, la plupart bourgeois, hommes de loi, réunis sous le nom de "club breton". Ce fut le noyau de la société des "Amis de la Constitution" devenue plus tard le club des Jacobins. Le Tiers État, après avoir en vain invité les autres ordres à se joindre à lui, se déclara "Assemblée des représentants de la nation".

La première décision fut prise à Versailles, mais ce fut Paris qui fournit la force d'action. Les conditions y étaient favorables à une révolution : Le gouvernement n'y avait pas de force militaire. La population ouvrière souffrait d'une crise de chômage, et d'une cherté des vivres résultant d'une très mauvaise récolte. Mais ce qui donna aux mouvements un caractère original, ce fut l'exaltation d'un peuple transporté par le sentiment d'entrer dans une ère de liberté, de justice et de bonheur. On a pu comparer la Révolution à une religion, où l'élan du chrétien vers Dieu était remplacé par l'élan du citoyen vers la liberté de la nation et la fraternité des peuples. Les contemporains eurent l'impression d'un peuple transfiguré. Le comte de Ségur, revenant en France à la fin de 1789, après cinq ans d'absence, trouvait un changement extraordinaire dans l'allure des Français. "Le bourgeois, le paysan, même les femmes, dit-il, montrent quelque chose de vif, de fier, d'animé. [81] Un peuple courbé sous le joug se retrouve redressé." Ce transport d'enthousiasme ¹¹, sans précédent dans la vie du peuple français, était pourtant d'origine française, ainsi que la devise

¹¹ Pendant presque tout le XIXe siècle, la Révolution a été étudiée suivant la méthode romantique (commune à Michelet, Lamartine, L. Blanc, Taine), qui concentrait en un tableau unique des traits pris en des milliers de lieux différents, et à divers moments d'une période de dix années. Elle apparaissait alors comme l'œuvre d'êtres surhumains, présentés, selon la tendance de l'historien, soit comme des héros, soit comme des monstres ou des aliénés. L'étude détaillée faite suivant une méthode critique, sur les documents contemporains, en distinguant nettement les lieux et les monuments, donne l'impression que la Révolution a été faite par des hommes d'un niveau moyen, pris d'abord d'un accès d'enthousiasme et que des conditions exceptionnelles ont conduits, sous l'empire de nécessités pratiques, à des actes imprévus d'eux-mêmes et souvent contraires à leurs principes.

nouvelle *Liberté, Égalité, Fraternité* ; il continuait la crise de sensibilité et d'humanité des années précédentes.

Journées révolutionnaires. — La Révolution se fit en transférant le pouvoir du gouvernement à l'assemblée. Elle s'opéra sous la forme de "journées révolutionnaires" que le Gouvernement n'eut pas la volonté ou la force d'empêcher :

1°. — La première fut le "Serment du Jeu de Paume" prêté le 20 juin par les députés du Tiers État constitués illégalement en assemblée nationale. Ils jurèrent de ne pas se séparer avant que la France eût reçu une constitution, acte révolutionnaire, contraire au droit du roi de dissoudre l'assemblée. Louis XVI, après un semblant de résistance, céda et sur son ordre la noblesse et le clergé se fondirent dans *l'Assemblée* [82] *nationale*. La Cour, pour arrêter la Révolution, décida le roi à renvoyer Necker et à faire venir des troupes près de Paris.

2°. — Ce fut l'occasion de la seconde journée. Le peuple de Paris répliqua le 14 juillet en prenant de force la forteresse royale de la Bastille qu'il démolit aussitôt. La prise de la Bastille parut le symbole de la chute de l'ancien régime. Elle eut des conséquences imprévues. Les bourgeois, pour maintenir l'ordre, improvisèrent une *garde nationale*, formée des habitants armés, qui prit les couleurs bleu, blanc, rouge, devenues bientôt l'emblème de la nation française. On improvisa une municipalité formée de notables, chargée d'exercer l'autorité dans la ville. L'exemple de Paris fut suivi par toutes les villes de France.

3°. — La crainte du pillage par "les brigands" provoqua une panique, surnommée "la grande peur", qui, partie de Paris, se propagea comme "une commotion électrique" à travers une grande partie de la France. Les paysans, réunis en armes pour repousser les brigands imaginaires, se tournèrent contre les châteaux et se mirent à détruire les registres où étaient inscrits les droits féodaux dus aux seigneurs. Pour arrêter cette agitation, les nobles proposèrent à l'Assemblée de renoncer à leurs droits moyennant un prix de rachat. L'Assemblée, dans un élan d'enthousiasme, décida d'abolir "tous les privilèges et les droits particuliers des provinces et des villes". Ce fut l'œuvre de la séance surnommée "nuit du 4 août". L'Assemblée n'avait voulu abolir

que les droits considérés comme usurpés (banalités, droit de chasse, justice), les redevances continuaient à être levées en attendant d'être rachetées. Mais les paysans ne cessèrent pas [83] de faire des émeutes jusqu'à ce qu'elles fussent abolies sans rachat en 1792.

4°. — La dernière journée fut l'œuvre d'une foule parisienne inquiète du manque de blé et irritée par une manifestation d'officiers de la garde royale contre l'Assemblée à Versailles. La foule, soutenue par le général de la garde nationale de Paris, Lafayette, marcha sur Versailles et ramena le roi et sa famille ; l'Assemblée suivit. Le gouvernement de la France fut désormais à Paris sous la surveillance du peuple parisien.

L'Assemblée et la Constitution. — L'Assemblée, obligée d'improviser la procédure de ses opérations, avait cherché des modèles en pays anglais. Pour préparer le travail, elle créa des *Comités*, dont le nom indique l'origine anglaise. Mais elle ne voulut pas avoir de président permanent et, au contraire de l'usage anglais, elle ne tint que des séances publiques, où l'orateur devait parler de la tribune. Elle laissa le public assister aux séances de l'Assemblée et même manifester pour ou contre l'orateur ; elle permit aux citoyens porteurs d'une pétition de défilé dans la salle des séances. Ces manifestations et ces défilés donnèrent au peuple de Paris le moyen d'intimider l'Assemblée et d'agir sur ses décisions.

Les membres de l'Assemblée refusèrent aussi de suivre l'usage anglais de se diviser ouvertement en partis. Les groupes de représentants de même tendance qui apparurent dans les assemblées successives se défendirent toujours de former un parti, leurs adversaires disaient "une faction". Leur idéal, conforme aux habitudes individualistes du peuple français, était une assemblée d'hommes impartiaux agissant personnellement, [84] chacun suivant sa conscience. Le même sentiment animait les électeurs ; ils repoussaient la pratique anglaise de se concerter pour faire élire un candidat ; cela s'appelait une "cabale". Ces préventions contre l'organisation des partis persistèrent jusqu'à la fin de la Révolution.

L'Assemblée, se conformant aux demandes des cahiers, discuta et vota une *Constitution*. Ce fut la première fois que le gouvernement fut réglé par un texte formel, et depuis ce temps la France n'a jamais cessé

d'avoir, comme les États-Unis, une constitution écrite. *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, placée en tête, à l'imitation des Américains, ne fut qu'une manifestation théorique des sentiments de l'Assemblée, sans effet juridique. Elle ne pouvait être, comme aux États-Unis, invoquée devant un tribunal, elle n'eut jamais que la valeur d'une profession de principes.

La Constitution conservait la monarchie héréditaire, mais en limitant le pouvoir du roi suivant la formule de la "séparation des pouvoirs" mise à la mode par Montesquieu, et introduite dans la Constitution des États-Unis. L'Assemblée exerçait le "pouvoir législatif", le roi gardait le "pouvoir exécutif", et le droit d'annuler une décision de l'Assemblée en refusant sa *sanction* ; c'était le *veto*, terme latin repris dans l'usage des Américains.

La Révolution à cette première étape ne fut guère combattue que par les privilégiés de haute naissance, nobles et prélats, atteints par l'abolition des privilèges ou mécontents de ce que l'Assemblée avait refusé de créer sur le modèle anglais une Chambre haute formée de nobles. Dans le sentiment populaire, l'antagonisme [85] ne portait encore que sur les privilèges. Les partisans de l'égalité s'appelaient eux-mêmes *patriotes* (ce qui signifiait alors amour du bien public), ils surnommaient leurs adversaires *aristocrates*. Déjà les violences avaient commencé, on criait : "Les aristos à la lanterne !" ; quelques-uns furent pendus à un réverbère. Beaucoup de nobles, effrayés ou irrités, se retirèrent à l'étranger, parmi eux les deux frères du roi ; ce fut le début de *l'émigration*.

L'organisation du régime nouveau. — En même temps que les privilèges, l'Assemblée avait supprimé tous les pouvoirs établis dans l'intérieur du royaume, intendants, gouverneurs, officiers de justice et de finances. Parlements, fermiers des aides. Pour la première fois en France, au lieu d'ajouter de nouvelles institutions aux vieilles pratiques, différentes suivant les pays, on avait aboli à la fois tout le régime et, sur le terrain entièrement dégagé, on voulait construire un régime nouveau sur un plan d'ensemble unique, le même pour toutes les parties du royaume.

La division du territoire, compliquée et incohérente, en gouvernements, généralités, provinces, bailliages, fut remplacée par un système

de division et de subdivisions uniformes pour tous les pays de France et le même pour toutes les espèces d'opérations. Ce furent les représentants de chaque pays qui furent chargés de décider les limites et les chefs-lieux, de façon à satisfaire les désirs de la population et à ménager ses habitudes. Les deux divisions les plus importantes, — la plus large le *département*, la plus petite la *commune*, — sont demeurées jusqu'à maintenant le fondement immuable du système. Elles sont entrées si profondément dans les habitudes des [86] Français qu'il n'a jamais été question de les changer. Des deux degrés intermédiaires, l'un, le *district*, fut bientôt supprimé, l'autre, le *canton*, se conserva, mais le nombre des cantons fut diminué de près de moitié.

Les départements devaient en principe être d'étendue à peu près égale ; mais chaque commune était formée ou d'une ville entière, ou d'une paroisse de campagne, sans tenir compte de la différence énorme de population. De ce temps date le principe français que le régime municipal est le même pour les plus grandes villes et les plus petits villages.

L'unité nationale. — L'unité de la nation française reposa désormais, non plus sur l'obéissance à un même roi, mais sur l'uniformité des institutions acceptées par les représentants de chaque pays en application de principes communs. La Déclaration des droits les résumait en une formule de droit naturel : "Les hommes naissent et demeurent égaux en droits." C'était aussi le sens de la devise : "La nation, la loi, le roi." Dès lors, l'épithète de *royal* est remplacée par le mot *national*.

Ce sentiment d'unité volontaire s'affirma dès 1789 par les *Fédérations*, formées spontanément entre les gardes nationales de différentes villes. Il eut pour symbole la fête nationale de la Fédération, célébrée solennellement à Paris le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, sur l'autel de la Patrie dressé au Champ de Mars. Le terme *fédération*, venu des États-Unis, exprimait l'adhésion volontaire donnée au nouveau régime par les pays autonomes réunis pour former la France.

Le personnel chargé d'exercer l'autorité publique [87] fut en principe recruté, comme aux États-Unis, par l'élection (directe ou à deux degrés). Ce fut le système appliqué non seulement aux administrateurs

de département et de district et aux municipalités des communes, mais aussi aux juges, aux receveurs du district, plus tard même aux évêques et aux curés. Le droit de suffrage n'était donné qu'aux contribuables, ce qui écartait du vote les domestiques et presque tous les ouvriers. Une contribution plus élevée que pour le premier degré était exigée pour pouvoir être élu électeur au second degré. Les élus furent naturellement des hommes du pays connus des électeurs, surtout des bourgeois notables, hommes de loi, négociants ou propriétaires. La Révolution donnait à tous les pays de France des administrations électives autonomes, tout à fait indépendantes du pouvoir central, comme aux États-Unis, et leur conférait le pouvoir effectif de maintenir l'ordre, de faire la police et même de faire rentrer les impôts. Le gouvernement royal ne nommait plus que les ministres, les diplomates et les officiers de l'armée.

Régime administratif, judiciaire et fiscal. — Le fonctionnement des affaires publiques fut transformé suivant des principes nouveaux. Les affaires des départements et des municipalités devaient être décidées par les autorités locales, sans avoir à demander l'approbation du gouvernement. La justice fut déclarée gratuite (les épices furent abolies) ; elle fut remaniée de façon à abrégé les procès et à en diminuer les frais. De l'ancien régime subsista le principe qu'un tribunal est formé de plusieurs juges ; on conserva aussi le personnel auxiliaire des avocats, avoués, greffiers, huissiers. Mais les degrés de juridiction furent [88] supprimés, tous les tribunaux étaient égaux, l'appel était porté d'un tribunal à l'autre. Trois formes nouvelles de justice furent créées : 1°. — Sous le nom anglais de *juge de paix*, un juge par canton fut chargé de *concilier* les différends peu importants ou de les juger rapidement. 2°. — La justice criminelle fut calquée sur la régime anglais des *assises*, tenues par un juge avec l'aide du *jury* formé de citoyens. 3°. — Une création purement française, le tribunal de *cassation*, fut chargé de maintenir l'unité de jurisprudence dans toute la France, en cassant les jugements contraires à la loi.

En matière de finance, l'Assemblée abolit d'abord la taille, devenue très impopulaire parce qu'elle était répartie entre les contribuables de chaque paroisse, "suivant les facultés de chacun", c'est-à-dire en pratique d'après l'appréciation, arbitraire des assesseurs collecteurs", pris parmi les habitants et responsables de la levée. L'Assemblée abolit

ensuite les impôts indirects, la gabelle sur le sel et les aides sur les boissons, que le peuple avait en horreur à cause des perquisitions faites à domicile par les commis des aides et les "gabelous". Elle finit par supprimer même le monopole du tabac et les octrois des villes. Il ne resta que les douanes et les droits d'enregistrement sur les ventes et les successions.

L'Assemblée réprouvait en principe les impôts indirects, comme pesant d'une façon inégale sur les consommateurs. Elle créa, pour éviter le mot impôt, des *contributions directes* établies pour éviter l'arbitraire, uniquement sur les signes extérieurs de la richesse ; elle leur donna des noms qui se sont perpétués jusqu'à nos jours, *foncière* sur les immeubles, [89] *mobilière*, sur le logement, *patentes* sur les professions.

En matière économique, l'Assemblée appliqua le principe de la liberté suivant la doctrine des économistes. Elle abolit les corporations et les règlements des métiers et déclara les individus libres de fabriquer et de vendre. Mais elle n'admettait que des contrats entre individus ; elle interdit toute association entre ouvriers comme entre patrons ; la grève resta un délit puni de prison.

Constitution civile du clergé. — L'Assemblée, tout en proclamant le droit à la liberté religieuse, considérait la religion catholique comme la religion nationale des Français. Mais la plupart de ses membres, élevés dans la doctrine gallicane, reconnaissaient au gouvernement le pouvoir de régler l'organisation matérielle de l'Église. Elle avait d'abord, dès 1789, pour parer à la crise financière, décidé de mettre "à la disposition de la nation" tous les biens des établissements ecclésiastiques, évêchés, cures, abbayes, et des congrégations. Puis elle abolit les vœux perpétuels et permit aux moines et aux religieuses de sortir de leur couvent ; elle supprima comme inutiles la plupart des maisons religieuses.

Elle conserva les évêques et les curés, mais voulut leur appliquer le même régime qu'aux autorités laïques. Elle décida qu'ils seraient élus par les mêmes électeurs que les administrateurs et que le diocèse aurait le même territoire que le département, ce qui obligeait à supprimer une quarantaine de diocèses.

Le prestige de la papauté était alors très affaibli. Après des négociations sans résultat avec le Pape, et sans attendre son consentement, l'Assemblée vota [90] la nouvelle organisation du clergé sous forme de loi, et elle ordonna aux évêques et aux curés de jurer d'observer "la constitution civile du clergé". Le Pape, déjà irrité par la révolte de ses sujets d'Avignon, qui avaient demandé l'annexion de leur pays à la France, condamna la Constitution civile et défendit aux ecclésiastiques de s'y soumettre. Presque tous les évêques et la majorité des curés, obéissant au Pape, refusèrent le serment, ils furent appelés *in-sermentés* ou *réfractaires*. Ceux qui le prêtèrent, appelés *assermentés* ou *constitutionnels*, furent soutenus par les autorités et mis en possession des églises.

Les prêtres réfractaires se firent un devoir de continuer à célébrer le culte ; les autorités les en empêchèrent et essayèrent de les remplacer par des prêtres constitutionnels. On vit alors combien l'influence des prêtres restait puissante sur le peuple français. La plupart des fidèles, surtout les paysans et les femmes, se détournèrent avec horreur de la messe des prêtres constitutionnels déclarés schismatiques. Malgré les défenses de l'autorité civile, ils ne voulurent assister au culte et recevoir les sacrements que des prêtres restés en communion avec Rome.

La Révolution en lutte contre la royauté. — Le conflit provoqué par la Constitution civile du clergé suscita, à partir de 1791, contre la Révolution une nouvelle espèce d'adversaires beaucoup plus nombreux que les "aristocrates" de 1789. La séparation du clergé en deux Églises irréductiblement hostiles divisa toute la population en deux partis ennemis. En général, les prêtres constitutionnels furent soutenus, ou du moins acceptés, par presque toutes les villes et par les campagnes dans les régions de l'Est et du [91] Midi. La population resta attachée aux prêtres réfractaires dans les pays où la dévotion était la plus forte, le Nord, l'Ouest, les pays de langues germaniques et les montagnes.

Louis XVI n'avait pas osé refuser sa sanction à la Constitution civile, mais il ne se résignait pas à un schisme contraire à ses sentiments de catholique sincère. Pour échapper à l'Assemblée et au peuple de Paris, il s'enfuit secrètement, afin d'aller rejoindre l'armée sur les fron-

tières de l'Est. La fuite du roi, arrêtée à Varennes, inspira contre lui une défiance irréparable. Il n'y avait jusque-là en France que des royalistes, on vit apparaître des républicains ; il y en eut même qui demandèrent la déchéance du roi. Mais l'Assemblée jugeait la royauté indispensable au maintien de l'ordre ; elle se sépara après avoir promulgué la Constitution de 1791 qui maintenait la monarchie. Pour manifester son désintéressement, elle décida qu'aucun de ses membres ne pouvait être réélu.

L'Assemblée législative qui la remplaça fut donc composée de représentants nouveaux, presque tous bourgeois notables, membres des administrations élues, en très grande majorité partisans de la monarchie. Leurs chefs étaient en relations avec la Cour et donnaient des conseils au roi ; mais ils étaient affaiblis par la rivalité entre eux et par la défiance de la reine qui excitait secrètement leurs adversaires. Il s'y forma un groupe de jeunes gens ardents et inexpérimentés adversaires du roi, qui entraîna parfois l'Assemblée par des discours véhéments. On les a plus tard surnommés *Girondins*.

La Législative entra en conflit avec Louis XVI à propos des mesures contre les deux espèces d'adversaires [92] de la Révolution, les émigrés et les prêtres réfractaires. Les émigrés, réfugiés chez les princes allemands sur les frontières de l'Est, y rassemblaient des troupes : ils avaient obtenu des souverains de Prusse et d'Autriche une déclaration qui fut interprétée en France comme une menace d'intervenir pour rétablir l'ancien régime. Les prêtres réfractaires restés en France excitaient les fidèles contre les curés constitutionnels nommés pour les remplacer ; ils les appelaient *intrus*. Quelques-uns prirent part à des soulèvements armés. L'Assemblée ordonna aux émigrés de rentrer en France sous peine de mort et de confiscation de leurs biens ; elle décida de déporter hors de France les prêtres réfractaires. Le roi refusa sa sanction.

Les adversaires du roi dans l'Assemblée et dans le peuple de Paris soupçonnaient Louis XVI et surtout sa femme, Marie-Antoinette, princesse autrichienne, de s'entendre avec les souverains étrangers pour rétablir par la force la monarchie absolue. Ils poussèrent à la guerre contre l'Autriche pour obliger la Cour à se démasquer. Louis XVI et ses ministres acceptèrent la guerre comme un moyen de renforcer le pouvoir du roi. La guerre bouleversa la politique intérieure et extérieure de la France. La Constituante avait annoncé en termes

solennels une politique de paix. L'armée était formée encore de soldats de métier ; elle commençait seulement à se renforcer avec des gardes nationaux enrôlés en 1791 comme volontaires et elle était désorganisée par l'émigration de la plupart des officiers.

Dès les premiers engagements, les troupes françaises se mirent en déroute sans combat. L'armée [93] prussienne arriva jusqu'en Champagne et son général publia un manifeste (rédigé par un émigré) qui menaçait Paris de "subversion totale". L'Assemblée proclama "la patrie en danger" et essaya d'enrôler des volontaires.

Chute de la monarchie. — La guerre transforma les conflits intérieurs en guerre civile. Les partisans de l'ancien régime politique ou religieux apparurent alors comme les protégés et les auxiliaires de l'ennemi. Le patriotisme, conçu jusque-là comme l'amour du bien public, se compliqua d'un sentiment de haine contre l'étranger qui devint peu à peu le sentiment dominant des patriotes français. Les adversaires de la royauté à Paris se préparèrent à la renverser ; ils excitèrent le peuple des faubourgs ouvriers et (demandèrent l'aide des jeunes gardes nationaux venus de Brest et de Marseille à Paris pour les fêtes de la Fédération. C'est alors que "le Chant de l'armée du Rhin", composé à Strasbourg par un officier, chanté à Paris par les fédérés de Marseille devint, sous le nom de *la Marseillaise*, l'hymne national de la Révolution. Mais le personnel arrivé au pouvoir depuis la Révolution de 1789, soit comme représentants à l'Assemblée, soit comme membres de la Commune (c'est-à-dire de la Municipalité de Paris), était formé de bourgeois, surtout des gens de loi, élus par des électeurs restés fidèles à la royauté ; on ne pouvait compter sur eux pour faire une seconde révolution.

Cette révolution fut faite le 10 août 1792 par un coup de force, d'abord contre la Commune de Paris, dont les membres furent expulsés et remplacés par des membres choisis par les insurgés, puis contre la résidence du roi aux Tuileries qui fut envahie par les [94] insurgés. L'Assemblée, délibérant sous la pression de la Commune insurrectionnelle, maîtresse de Paris, déclara Louis XVI déchu et convoqua une *Convention nationale* ; c'était, suivant l'exemple des États-Unis, le nom donné à l'assemblée chargée de réviser la Constitution. Le peuple de Paris, affolé par le danger de l'invasion et la crainte du retour de

l'ancien régime, se porta sur les prisons où étaient détenus les nobles et les prêtres arrêtés comme suspects de préparer "la contre-révolution", et improvisa une "justice populaire" ; un grand nombre des détenus furent massacrés.

La Législative, avant de se séparer, improvisa une solution à la crise produite par la lutte entre les deux clergés. Les actes de baptême, de mariage et d'enterrement, rédigés par les curés, avaient toujours été le procédé pour constater les naissances, les mariages et les décès. Les fidèles, très nombreux, qui refusaient de se présenter devant le curé constitutionnel, ne parvenaient pas à faire établir leurs actes. L'Assemblée décida que les naissances, les mariages et les décès seraient inscrits sur des registres tenus par la municipalité. C'est l'origine de l'institution des actes de *l'état civil*, création toute française qui a servi de modèle à la plupart des États.

L'essai de la République. — La Convention trouva le gouvernement désorganisé et le territoire envahi. Elle commença par déclarer la France en République, non par préférence théorique pour la République, mais comme conséquence du fait qu'il n'y avait plus de roi. Elle se trouva aussitôt aux prises avec des crises de politique extérieure, intérieure et financière, et fut dès le début divisée par une rivalité violente entre [95] deux groupes qui se défendaient d'être des partis.

Le plus nombreux (surnommé plus tard *girondin*), formé de représentants des départements, voulait maintenir le régime d'autonomie créé en 1789 qui faisait gouverner chaque pays par les notables élus du pays.

Le petit groupe des représentants de Paris, surnommé *La Montagne* parce qu'il siégeait sur les bancs les plus élevés de la salle, tendait à soumettre toute la France au gouvernement de Paris ; il appelait ses adversaires *Fédéralistes* et les accusait de vouloir transformer la France en une fédération semblable aux États-Unis. Il était soutenu par le peuple des quartiers ouvriers de Paris. Il avait pris la direction du Club des *Amis de la Constitution*, surnommé *Club des Jacobins*, dont les membres réunis en séance publique discutaient les questions politiques du jour. Les partisans les plus exaltés de la Révolution venaient y proposer des motions qui étaient ensuite portées à l'Assemblée. L'habitude, prise dès 1789, de laisser manifester les assistants des tribunes

et de faire défiler dans la salle les porteurs de pétitions, donnait aux Parisiens l'avantage de venir faire des manifestations pour intimider les représentants adversaires de la Montagne. Le Club des Jacobins avait acquis une puissante influence depuis que, dans la plupart des villes, il s'était créé une "société patriotique" affiliée au Club de Paris qui lui envoyait des instructions.

La propagande révolutionnaire hors de France. — Le petit combat de Valmy (20 septembre 1792) où une troupe française tint tête à l'infanterie prussienne au cri de : "Vive la nation !" déconcerta les généraux [96] prussiens ; ils évacuèrent la France. Les armées françaises envahirent les petits États voisins, la rive gauche du Rhin, la Savoie et Nice, puis elles occupèrent la Belgique mal défendue par l'armée autrichienne.

Les généraux français furent amenés à prendre des mesures politiques dans les territoires occupés ; ils chassèrent le personnel hostile à la France et soutinrent les hommes qui engageaient les habitants à imiter les Français en détruisant l'ancien régime. La Convention déclara alors : "La France accordera fraternité et secours à tous les peuples" et fit ordonner aux généraux de "défendre les citoyens qui seront vexés pour la cause de la liberté". C'est ce qu'on appela "porter la Révolution hors de France". Puis elle ordonna de détruire les dîmes et les droits féodaux et de faire élire des administrations provisoires et d'exiger le serment de fidélité à la liberté et à l'égalité. La guerre devint un procédé de propagande pour la Révolution.

La France fut dès lors engagée à intervenir dans les États voisins pour protéger les sujets révoltés contre leurs souverains et empêcher d'y rétablir l'ancien régime. Mais les protégés de la France révolutionnaire se reconnurent bientôt trop faibles pour se défendre et demandèrent que leur pays fut annexé à la France. La République fut ainsi ramenée à la politique de l'ancien régime qui consistait à agrandir le territoire, et à le porter jusqu'aux "frontières naturelles" indiquées par Richelieu.

Invasion et guerre civile. — La lutte intérieure était devenue très violente. Les hommes politiques de ce temps, endurcis par les exécutions,

tions fréquentes [97] de l'ancien régime et pénétrés des exemples de l'antiquité ¹², trouvaient naturel de condamner à mort pour des actes politiques et n'éprouvaient pas de scrupule à faire mettre à mort leurs adversaires. Les exécutions se faisaient avec un instrument nouveau, la *guillotine*, inventé par un philanthrope pour abrégier la souffrance des victimes.

Il fallut décider du sort de Louis XVI enfermé dans la forteresse du Temple. La Convention décida de le juger. On venait de découvrir aux Tuileries la preuve qu'il avait correspondu en secret avec les souverains ennemis ; il fut condamné à mort et guillotiné. Un "tribunal révolutionnaire" fut créé pour juger rapidement les ennemis de la Révolution ; il opérait avec une procédure expéditive qui augmenta beaucoup le nombre des condamnations. Il servit d'abord contre les royalistes, mais fut bientôt employé aussi contre les représentants républicains adversaires du parti au pouvoir. — Des "comités révolutionnaires" [98] créés dans tous les pays de France étaient chargés de surveiller tous les individus "suspects" de sentiments hostiles au gouvernement et de les dénoncer aux autorités.

L'exécution du roi irrita les gouvernements des États de l'Europe et les fit entrer presque tous dans la coalition contre la France. Les armées ennemies, supérieures en force, envahirent de plusieurs côtés le territoire français. Le général français Dumouriez, mécontent de la Convention, passa à l'ennemi. Le groupe des Girondins, qui avait d'abord dirigé la Convention, fut déconsidéré par les défaites et la trahison de Dumouriez, leur protégé. Leurs adversaires, les représentants de la Montagne, en profitèrent pour les déclarer faibles ou incapables ;

¹² Cette génération, élevée dans des collèges ecclésiastiques, ou toutes les études historiques se réduisaient à des notions sur l'antiquité romaine, d'ailleurs très mal comprise encore, était habituée à considérer "le style noble" comme le seul convenable pour s'exprimer en public. Leurs discours dans les assemblées, les clubs, les fêtes, les solennités et même leurs rapports officiels sont écrits dans un style ampoulé, vague, abstrait et remplies d'allégories et de reminiscences antiques. Ils ont donné l'impression d'hommes enivrés de théories, aveuglés par les abstractions, dupes de formules déclamatoires. Cependant, ces mêmes hommes dont les discours nous paraissent vides et ridicules, quand ils écrivent sans apprêt dans leurs lettres familières, dans leurs correspondances écrites à la hâte, se montrent capables de voir exactement les réalités et de les exprimer en termes précis, simples, parfois pittoresques.

ils réclamèrent un gouvernement plus énergique, capable de se faire obéir par toute la France et d'écraser les ennemis de la Révolution.

L'armée, même renforcée en 1791 par les gardes nationaux volontaires, ne suffisait plus à repousser l'ennemi. La Convention ordonna de réquisitionner trois cent mille hommes, jeunes et célibataires, en laissant aux autorités locales le pouvoir de choisir le procédé de réquisition. La plupart employèrent le tirage au sort pour désigner ceux qui partiraient. Le résultat immédiat fut un soulèvement dans les pays de l'Ouest dévoués aux prêtres réfractaires ; il fut surnommé "la Vendée"¹³, du nom d'un des départements [99] insurgés. Ce fut une guerre des paysans catholiques dirigés par les prêtres et les gentilshommes royalistes contre les habitants des villes organisés en gardes nationales à l'uniforme bleu et soutenus par le gouvernement de Paris. De ce temps date l'antagonisme entre les *Blancs* et les *Bleus* qui s'est perpétué dans les partis politiques de l'Ouest.

La Montagne prit le pouvoir par un coup de force contre la Convention, exécuté par une Commune insurrectionnelle et par les gardes nationaux des quartiers populaires. La Convention, livrée sans défense au peuple de Paris, obéit désormais à la Montagne. Les représentants qui l'avaient combattue furent arrêtés et condamnés à mort ; la plupart furent exécutés. La Montagne, devenue maîtresse du pouvoir, concentra son action sur la guerre contre l'étranger et sur la destruction de ses adversaires intérieurs ; pour mener cette double lutte elle improvisa un gouvernement centralisé, armé d'un pouvoir illimité.

Le gouvernement révolutionnaire. — La Convention venait de voter une constitution fondée sur la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs ; elle fut suspendue "jusqu'à la paix" et remplacée par un "gouvernement révolutionnaire". Il était dirigé en fait par un *Comité de salut public* formé de représentants élus par la Convention et qui jouait à peu près le rôle d'un conseil de ministres (les ministres étaient remplacés par des Commissions de représentants). Pour se faire obéir, la Convention envoyait comme commissaires auprès des ar-

¹³ Le nom de *Chouans*, fut appliqué d'abord aux insurgés de la Bretagne et des pays voisins qui opéraient en petites bandes par des coups de mains. Au XIX^e siècle il a peu à peu remplacé dans l'usage le nom de Vendéens, pour désigner les royalistes violents.

mées et dans le département des *représentants en mission investis* de pleins pouvoirs Ils faisaient arrêter et juger les généraux incapables ou suspects. Ils allaient [100] dans les départements "épurer" les administrations, c'est-à-dire révoquer les administrateurs élus ; ils les remplaçaient par des partisans dévoués qui, d'ordinaire, leur étaient indiqués par la société patriotique de la ville affiliée au Club des Jacobins.

Contre les adversaires intérieurs, le Gouvernement déclara "mettre la terreur à l'ordre du jour". Il procéda dans toute la France par des arrestations en masse qui remplirent les prisons, par des condamnations sommaires et par des exécutions capitales ; la guillotine resta en permanence sur les places. Les victimes furent surtout des prêtres, des nobles, des dames de haute naissance, mais aussi des républicains adversaires des hommes au pouvoir. La *Terreur*, renforcée en 1794 par la "loi des suspects", fit une impression profonde et laissa un souvenir durable qui compromit la Révolution.

La crise financière d'où était sortie la Révolution alla toujours en s'aggravant. Les impôts indirects étaient abolis ; les impôts directs, répartis par les autorités locales, étaient levés par des receveurs élus disposés à ménager la population et d'ailleurs dépourvus de moyens d'action ; ils ne rentraient qu'en petite partie. Les domaines du clergé, devenus *biens nationaux*, avaient été bien vendus mais mal payés, par acomptes et en monnaie dépréciée. Les *assignats*, créés d'abord sous forme de créances "assignées" sur les biens nationaux, pour en faciliter la vente, étaient employés comme un papier-monnaie, circulant en même temps que la monnaie d'or et d'argent ; ils baissèrent vite et de plus en plus, ce qui fit hausser les prix des objets et encouragea l'agio-tage.

Les mécontents, surnommés "les Enragés", réclamèrent [101] des mesures contre les spéculateurs qu'ils accusaient d'augmenter la cherté des vivres ; pour les apaiser, la Convention décréta le cours forcé des assignats et la réquisition de certaines denrées ; elle établit un prix maximum pour les objets de consommation populaire ¹⁴.

¹⁴ Ces expédients provisoires de guerre, analogues aux mesures prises pendant la guerre depuis 1916, ont été parfois au XIX^e siècle interprétés comme l'indice d'idées socialistes. Quelques représentants de la Montagne, surtout Robespierre, ont, comme Rousseau, protesté contre une trop grande inégalité des fortunes ; mais ils ont toujours soutenu la propriété individuelle et réprouvé ce

La tentative faite par les Enragés d'interdire le culte chrétien pour "déchristianiser" la France fut arrêtée par la Convention. Elle se borna à faire disparaître des noms de lieux la mention de "saint" et à remplacer le calendrier grégorien par un *calendrier révolutionnaire* qui supprimait la semaine et le dimanche et mettait le jour de repos, le *décadi*, tous les dix jours au lieu de sept. Pour compenser la suppression des fêtes chrétiennes, elle essaya de créer un culte de la Révolution sous la forme de "fêtes révolutionnaires" célébrées par des cérémonies publiques.

[102]

Les créations durables de la Convention. — La Convention voulait achever d'organiser le nouveau régime d'unité ; mais son action, entravée par des luttes de tout genre, laissa peu d'effet. Son œuvre la plus durable fut la création d'un système de mesures unique pour toute la France, le système métrique décimal, partant d'une seule unité, le *mètre*, appliquée à toutes les mesures de longueur de surface, de volume, de poids, de monnaie et ordonnée suivant le principe *décimal* qui rend les calculs plus rapides. Cette création rationnelle s'est montrée si commode qu'elle a été adoptée partout, sauf en pays anglais.

Une autre création, le Grand livre de la Dette publique, où furent inscrites et unifiées toutes les créances sur l'État sans différence d'origine, fut une mesure de prudence destinée à rassurer les créanciers de l'État. Quant à la déclaration que "la République ne fait les frais d'aucun culte", ce fut une mesure d'économie prise pour supprimer le traitement du clergé constitutionnel ; ce ne fut pas l'application du principe de la séparation de l'Église et de l'État.

qu'ils appelaient "la loi agraire". L'idée d'un communisme, en partie d'ailleurs d'origine antique, n'apparaît que chez des révolutionnaires isolés, comme Babeuf. Je n'ignore pas que des historiens, d'ailleurs bien informés, ont récemment représenté la Révolution comme une lutte de classes entre la bourgeoisie et les "prolétaires". Je ne puis adopter cette interprétation, parce qu'elle me paraît reporter à la fin du XVIII^e siècle les sentiments du XX^e. Les luttes contre les privilégiés, les prêtres réfractaires, les royalistes, les insurgés, les armées ennemies excitaient beaucoup plus les passions que l'antagonisme entre riches et pauvres.

L'organisation méthodique de l'enseignement, préparée par le philosophe Condorcet, fut paralysée par le défaut d'argent et se réduisit aux *écoles centrales*, fondées sur l'étude des sciences et qui instauraient un régime de liberté pour les élèves, et à quelques écoles spéciales d'enseignement supérieur. Il en est resté l'embryon des *Écoles polytechnique* et *normale*, le nom *d'Institut* donné à la réunion des académies, et le titre *d'instituteur* donné au maître d'école.

Transformation de l'armée. — L'armée fut réorganisée en fondant dans un même régiment (appelé [103] *demi-brigade*) les soldats des autres corps et les bataillons de gardes nationaux ; elle reçut l'uniforme bleu de la garde nationale. Le corps des officiers, jusque-là formé surtout de nobles, suivant la tradition de la noblesse française, fut brusquement transformé, depuis que les postes laissés vacants par l'émigration des officiers furent remplis par les sous-officiers, sortis des couches profondes du peuple dont ils conservèrent les manières, le langage et les sentiments. Le personnel militaire devint plus populaire et plus républicain que le personnel politique qui ne cessa jamais de se recruter dans la bourgeoisie.

Les armées, renforcées indéfiniment par le service obligatoire, arrivaient à des effectifs très supérieurs à ceux des États de la coalition dont les armées, formées exclusivement de volontaires, étaient petites, très coûteuses et si difficiles à recruter que les gouvernements recommandaient à leurs généraux de ne pas les risquer sans nécessité. Les généraux français, ayant bénéficié d'un avancement très rapide, étaient jeunes et entreprenants, prêts à prendre l'offensive, tactique avantageuse en un temps où une troupe lancée au pas de course ne trouvait pour l'arrêter que des armes à tir lent et peu efficace, fusils à pierre et canons de bronze se chargeant par la gueule. Les troupes manœuvraient beaucoup plus rapidement, n'étant pas encombrées de bagages ; elles pouvaient passer les nuits en plein air au bivouac et se nourrir au moyen de réquisitions, sans avoir besoin de magasins d'approvisionnement.

L'ennemi fut bientôt repoussé hors de France. Les Français en le poursuivant, occupèrent la Belgique et la rive gauche du Rhin. Ces succès rapides, attribués [104] à la valeur française, exaltèrent l'orgueil national. Le gouvernement, reprenant la formule de Richelieu,

étendit le territoire de la France jusqu'aux "frontières naturelles" en annexant tous les pays à l'ouest du Rhin et des Alpes.

Quand les armées françaises, continuant la guerre contre la coalition, eurent envahi la Hollande, l'Italie et la Suisse, les pays occupés au delà des frontières furent organisés en *républiques*, sur le modèle de la République française, et gouvernées par les partisans de la France. On en créa jusqu'à six, sous des noms renouvelés de l'antiquité (batave, helvétique, ligure, cisalpine, romaine, parthénopéenne).

Fin de la Convention. — Dès 1794, le danger de l'invasion étant écarté, la Convention désira la fin du gouvernement révolutionnaire et de la Terreur. Le maître du pouvoir était alors Robespierre, très populaire auprès du peuple parisien (qui l'avait surnommé "l'Incorruptible"), à cause de son genre de vie simple et de ses discours en faveur des petites gens. Il avait fait successivement exécuter tous ses adversaires républicains. Il fut renversé du pouvoir par une coalition entre les dissidents de son parti et les adversaires de la Terreur, soutenus par les gardes nationaux d'un quartier bourgeois. Les coalisés firent exécuter Robespierre et ses partisans, fermèrent les clubs, et firent cesser la Terreur. Puis ils repoussèrent deux tentatives des foules parisiennes contre la Convention.

Tous les hommes marquants de la Convention avaient été mis à mort. Les survivants n'eurent désormais plus guère d'autre politique que de maintenir au pouvoir le personnel républicain et d'empêcher [105] les royalistes de rétablir l'ancien régime. Ils firent une constitution nouvelle (de l'an III) qui partageait le pouvoir entre un *Corps législatif* élu, divisé en deux *conseils*, et un *Directoire exécutif* de cinq membres élus par la Convention et renouvelés par les Conseils. Ils eurent soin *de* n'élire directeurs que des *régicides* (qui avaient voté la mort du roi) et de décider que les Conseils seraient formés pour les deux tiers de membres de la Convention.

Tous les coups de force depuis 1789 avaient été faits par des insurgés ou des gardes nationaux parisiens ; on commença à y employer l'armée régulière. Le premier exemple fut donné en 1795 par un ancien officier noble, Barras, qui, pour arrêter la marche des royalistes contre la Convention, fit venir des troupes et les fit commander par un

officier républicain en disponibilité, Bonaparte. Ce procédé allait bientôt être repris en 1797 et 1799.

Le Directoire. — Les adversaires du Gouvernement, dirigés par les nobles et les prêtres, en relations avec les princes émigrés et soutenus par l'Angleterre, continuaient la guerre civile sous la forme de soulèvements dans les régions de l'Ouest, de complots contre la République, de violences et de meurtres sur les administrateurs élus. Ils avaient pour eux la majorité des électeurs, fatigués de la guerre, mécontents des assignats, de la crise du commerce, du brigandage et du désordre. Mais l'armée restait républicaine. Le gouvernement répondait par des mesures de répression impitoyables, les exécutions de prêtres et d'émigrés, la dévastation des pays insurgés, la déportation des opposants ; il entretenait une police formée d'espions. Il continuait à tenir la liste des [106] émigrés et à faire vendre leurs biens. En 1797 la majorité nouvellement élue des Conseils, entrée en conflit violent avec le gouvernement fut supprimée par la majorité du Directoire avec l'aide d'un corps d'armée détaché de l'armée d'Italie.

En 1798, le gouvernement se sentit assez fort pour régulariser les opérations par des institutions officielles. La *conscription* posa pour la première fois le principe que tout Français est obligé au service militaire. Tous les hommes de vingt et un à vingt-cinq ans étaient divisés en *classes*, chacune formée des jeunes gens nés la même année, et pouvaient être levés sur la décision du gouvernement. De ce temps datent les mots *conscrits* et *classes* restés en usage. En fait les gens aisés parvenaient à se faire remplacer ou exempter. — Des mesures radicales furent prises pour assainir les finances. Les assignats, tombés à moins de 1 p. 100 de leur valeur nominale, furent supprimés, et la Dette réduite des deux tiers. — L'impôt sur les portes et fenêtres fut créé à titre provisoire, il s'est perpétué jusqu'au XX^e siècle.

Transformation de la société. — Dix années de crises violentes et de guerres avaient bouleversé jusqu'au fond la société française. La noblesse était en partie détruite par l'émigration et les exécutions, en partie ruinée par l'abolition de ses droits et la confiscation de ses biens. La clergé, diminué et appauvri, avait perdu son influence dans les villes et une partie des campagnes où les pratiques religieuses

étaient devenues rares. La bourgeoisie avait acquis la plus grande partie des domaines du clergé et des émigrés et avait pris le pouvoir à Paris et dans le pays. Les artisans souffraient de l'arrêt des industries [107] de luxe et de la cherté de la vie, ils profitaient en théorie de l'abolition des corporations et de la liberté du travail.

La Révolution avait amélioré la condition des paysans, propriétaires ou fermiers ; ils étaient délivrés des droits féodaux, des dîmes, des tailles, de la gabelle, et ne payaient presque plus d'impôts. Beaucoup avaient acquis de la terre soit en biens nationaux, soit vendue par le propriétaire. La crise monétaire leur avait servi à vendre leurs denrées en bonne monnaie * et à payer leur fermage et leurs dettes en assignats dépréciés.

Le désordre dans la vie publique et les finances était incontestable. Mais les études de détail ne sont pas assez avancées pour qu'on puisse préciser l'étendue des désordres dans les différentes parties de la France. Il se peut qu'ils aient été exagérés pour grossir l'importance de l'œuvre de réorganisation de Bonaparte, de même qu'on a exagéré la dissolution des mœurs privées pendant le Directoire. Le scandale, donné à Paris par le luxe et l'indécence ou l'extravagance du costume des parvenus enrichis par la spéculation ou les fournitures de l'armée, ne s'est jamais étendu à la vie de la province. Le seul membre du Directoire qui ait mérité le renom de corruption et de débauche, attribué par l'opinion courante à tout le gouvernement, était un homme de l'ancien régime, Barras, noble et officier.

Le Consulat. — Le dernier coup de force fut fait par une partie du Directoire et un des deux Conseils contre l'autre Conseil, avec l'aide d'un général, Bonaparte, devenu populaire par de nombreuses victoires. Il a gardé le nom de 18 *brumaire* (1799).

[108]

Les auteurs de ce coup d'État ne songeaient pas à détruire la République ; ils voulaient seulement rendre le gouvernement plus fort en réduisant de cinq à trois le nombre de ses membres et maintenir le personnel républicain dans les hautes fonctions de l'État en le répartissant

* [Tel quel dans le livre. Devrait-on lire "monnaie" ? JMT.]

sant entre des assemblées composées de façon à réduire les élections à une formalité. Ils avaient nommé trois *consuls* provisoires (nom pris suivant la mode du temps dans l'antiquité romaine) et formé deux commissions chargées de rédiger une constitution. Mais Bonaparte, l'un des consuls, fit transformer le projet de façon à prendre pour lui seul le pouvoir. Il fut nommé *premier consul* et investi seul du "pouvoir exécutif" qui lui donnait la direction de tout le gouvernement et le droit de nommer tous les fonctionnaires. Le "pouvoir législatif" fut partagé entre quatre assemblées chargées chacune d'une seule opération : le *Conseil d'État* de préparer les lois, le *Tribunat* de les discuter, le *Corps législatif* de les voter, le *Sénat* de maintenir la Constitution. Tous les membres recevaient un traitement assez élevé pour le temps. Une proclamation indiqua le principe de ce régime : "Les pouvoirs seront forts et stables. La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée ; elle est finie."

La restauration de l'ordre commença par l'administration, la justice et les finances. Elle ne fut pas, comme on l'a cru longtemps l'œuvre personnelle de Bonaparte. Il ne s'occupait guère alors que de la guerre et de la politique extérieure, et ne savait presque rien de la vie intérieure de la France. Il fit son apprentissage en prenant part aux délibérations du Conseil d'État. Il laissa donc faire la réorganisation [109] intérieure par le personnel politique formé de membres des assemblées de la Révolution, presque tous hommes de loi, qui avaient acquis l'expérience des affaires publiques et connaissaient les conditions réelles de la vie française. Leur tendance fut de revenir aux pratiques antérieures à la Révolution, mais de ces pratiques incohérentes ils firent des institutions uniformes pour toute la France et adaptées aux divisions du territoire créées par la Révolution.

La centralisation et la restauration partielle. — Le Conseil d'État de l'ancienne monarchie fut restauré avec toutes ses attributions, et il les a conservées jusqu'à nos jours. Il préparait les projets de loi et faisait les règlements de détail nécessaires pour les appliquer. Il rendait la justice *administrative* sur les différends entre les particuliers et l'État, suivant une procédure moins lente que celle des tribunaux.

Le régime créé en 1789 pour l'administration avait déjà été ébranlé par la Convention. Elle avait supprimé les districts et transporté, l'ad-

ministration des communes à une "municipalité cantonale" formée de délégués des communes ; mais les pouvoirs étaient restés électifs. Le principe même du régime fut bouleversé. Toutes les autorités locales élues furent supprimées ; tous les pouvoirs furent donnés à un agent unique nommé par le gouvernement central : dans chaque département un *préfet* (revêtu d'un nom romain), dans chaque commune un *maire* assisté *d'adjoints*. Le maire pris parmi les notables du pays exerçait gratuitement ; le préfet d'ordinaire étranger au pays, venait de Paris, comme l'intendant d'ancien régime, et recevait un traitement élevé. Les municipalités cantonales furent remplacées par les *arrondissements* [110] communaux ; mais on les fit tellement grands qu'il y en eut presque la moitié moins que de districts, de trois à six par département. Chacun avait un *sous-préfet* rétribué, pris parmi les notables du pays, analogue au subdélégué de l'ancien régime.

De l'organisation judiciaire créée par la Révolution, on ne conserva que le tribunal *de cassation* (qui fut appelé *cour*), les juges de paix et le jury opérant en cour d'assises. L'élection fut abolie, tous les juges devaient être nommés par le gouvernement. Il y avait un tribunal par arrondissement, réduit au rôle de rendre la justice en première instance. L'appel était rétabli comme sous l'ancien régime devant les *cours d'appel* installées d'ordinaire au même lieu que les anciens Parlements, et dont les membres reprenaient l'ancien nom de *conseiller*. Le barreau des avocats et le personnel des greffiers, huissiers, avoués furent reconstitués.

Les finances furent divisées en plusieurs services, chacun placé sous un chef résidant à Paris, chargé d'une seule espèce d'opérations et pourvu d'un personnel assez nombreux et assez puissant pour faire rentrer les impôts. C'était un corps nouveau de fonctionnaires nommés et révoqués par le gouvernement, *directeurs, inspecteurs, contrôleurs, percepteurs*, chargés de répartir et de lever les contributions, *receveurs* et *trésoriers* chargés d'encaisser les fonds et de les transmettre, *receveurs* et *vérificateurs* de l'enregistrement, employés des douanes. Les impôts sur les boissons et le monopole du tabac furent restaurés sous le nom de *droits réunis* et levés par un personnel spécial. Ces agents, étrangers au pays où ils opéraient, presque tous payés par une remise sur les [111] fonds qu'ils faisaient rentier, avaient intérêt à augmenter le rendement des impôts plutôt qu'à ménager la population.

Ainsi fut établi un système centralisé d'agents du gouvernement opposé au régime d'autonomie électif créé par la Révolution. La nation n'avait plus aucune part à la direction de ses affaires, ni au choix de ses chefs locaux. Les Français cessaient d'être des citoyens ; ils redevaient des sujets, non plus du roi, mais du gouvernement.

C'était une restauration partielle de l'ancien régime, mais avec un personnel radicalement différent. Les anciens propriétaires d'offices, constitués en une aristocratie locale, recrutée en partie dans la noblesse de robe, se sentaient indépendants du gouvernement central ; ils lui obéissaient mal et maintenaient les pratiques locales contraires à l'unité. Les nouveaux agents au contraire, sortis de la bourgeoisie moyenne, forment un personnel national, recruté sur tout le territoire ; étrangers au pays où ils exercent leurs fonctions, ils dépendent étroitement du gouvernement duquel ils ont reçu la profession qui est leur moyen d'existence. Pour la première fois, la nation française est administrée et jugée par de véritables fonctionnaires, instruments dociles du pouvoir central ; depuis ce moment seulement elle est soumise à un régime vraiment centralisé. Cette centralisation, aussi différente de l'ancien régime que du régime d'autonomie de la Révolution, est restée jusqu'à nos jours l'armature permanente de la vie publique sous les différents régimes politiques.

L'unité du droit privé, préparée par les travaux de la Convention, fut définitivement établie par le Code [112] civil, surnommé "Code Napoléon". Ce fut un compromis entre les coutumes du Nord et le droit romain du Midi, mais la coutume de Paris prédomina dans le régime de la famille et des successions, avec le partage égal entre les enfants et la communauté de biens entre époux, en admettant la faculté de se marier sous le "régime dotal" en usage dans le Midi. Ce Code est resté le fondement du droit français qui a été introduit dans plusieurs pays étrangers. Il fut complété plus tard par des codes de commerce, de procédure, de droit pénal.

Restauration de l'Église. — Bonaparte, après de grandes victoires et deux traités de paix glorieux, se mit à régler les affaires intérieures suivant sa volonté personnelle. Il voulut d'abord se concilier la grande masse des catholiques restés fidèles à Rome en restaurant officiellement leur culte. Il existait alors trois clergés, les constitutionnels qui

avaient cessé d'être salariés, les réfractaires restés sous le coup des mesures de répression, les prêtres "soumissionnaires" en communion avec le Pape, mais qui avaient accepté de prêter le serment d'obéir aux lois et qui étaient tolérés par le gouvernement. Le culte était rétabli dans beaucoup d'églises, mais à titre précaire.

Bonaparte restaura officiellement l'Église suivant le procédé de l'ancien régime, en concluant un Concordat avec le Pape. Ce ne fut qu'une restauration partielle ; elle ne rétablit ni le clergé régulier (ordres religieux et congrégations), ni les biens du clergé et la dîme, ni même les anciens diocèses. Les diocèses, réduits en nombre de plus de moitié, furent remaniés de façon à les adapter au cadre des départements. Les évêques étaient nommés par le gouvernement et [113] recevaient du Pape "l'investiture canonique". Le gouvernement nommait aussi les *curés-doyens* des chefs-lieux du canton. L'État ne donnait un traitement, faible d'ailleurs, qu'aux évêques et aux curés-doyens.

C'était une révolution du régime ecclésiastique dont Bonaparte ne prévoyait pas la portée. La très grande majorité des paroisses (plus de trente mille), restées en dehors du Concordat, devenaient de simples *succursales* dont les curés, abaissés à la condition de *desservant*, étaient nommés et révoqués à volonté par l'évêque. Ce régime soumettait les prêtres à l'autorité absolue de l'évêque et mettait les évêques dans la dépendance du Pape reconnu par l'État chef suprême de l'Église. Le clergé de France devenait pour la première fois un corps uni sous la direction de Rome.

Mais Bonaparte, tout en créant les conditions qui préparaient le clergé français à devenir ultramontain, prétendait le maintenir dans le gallicanisme. Il joignait au Concordat, malgré les protestations du Pape, les *articles organiques* sur la police des cultes qui restauraient toutes les mesures de surveillance de l'ancien régime sur le clergé et même obligeaient les professeurs de séminaires à enseigner la doctrine gallicane de 1682. Ces articles organisaient aussi officiellement, une Église réformée (calviniste) et une Église de la confession d'Augsbourg (luthérienne), avec des pasteurs payés par l'État.

La monarchie impériale. — La restauration de la monarchie, préparée par la transformation du Consulat à la vie en 1802, s'accomplit

en 1804 sous la forme d'un *Empire* héréditaire dans la famille de Napoléon. Elle fut suivie d'une restauration de la [114] Cour et du cérémonial sur le modèle de l'ancienne Cour royale. Puis Napoléon créa une *noblesse impériale*, qu'il pourvut de dotations en terres et de majorats, et lui donna les titres de l'ancien régime, duc, comte, baron ; elle ne tarda pas à se fondre dans l'ancienne noblesse. — *La Légion d'honneur*, créée dès 1802 pour constituer une noblesse de mérite, fut remaniée sur le modèle des *ordres* de l'ancien régime avec les vieux titres de *chevalier, commandeur, grand'-croix*.

L'Empire restaura non seulement les formes de la monarchie, mais quelques-unes des institutions du pouvoir absolu de l'ancien régime, les prisons d'État, la censure des livres et la pratique de laisser le souverain disposer directement des recettes de l'État.

La seule œuvre durable de l'Empire fut *l'Université* impériale qui, sous un vieux nom détourné de son sens, réunit l'ensemble des établissements d'enseignement. Elle n'organisa guère, à vrai dire, que l'enseignement secondaire, le seul qui intéressât la bourgeoisie. Les *lycées*, créés surtout pour former des officiers, furent des internats soumis à une discipline militaire, où les élèves, la plupart boursiers, portaient un uniforme militaire et marchaient au pas au son du tambour. Mais l'organisation, copiée sur le collège des Jésuites de Louis-le-Grand, revint aux usages de l'ancien régime, la division en *classes*, les fonctions de *proviseur* et de *censeur* des études, et l'enseignement fondé sur le latin et les mathématiques. Les établissements moins importants gardèrent l'ancien nom de *collège*. Le personnel fut en partie composé des ecclésiastiques qui avaient enseigné avant la Révolution. — L'enseignement supérieur se réduisit [115] en fait aux *Écoles spéciales* chargées chacune de préparer à une profession. — L'État ne faisait rien pour les écoles primaires.

La littérature, paralysée par l'imitation servile des œuvres *classiques* enfermée dans les genres morts, tragédie, épopée, poésie descriptive, réduite par l'abus du "style noble" à un vocabulaire très pauvre et encombré d'allégories, ne produisait plus d'œuvre originale. Les écrivains de marque, tous des prosateurs, étaient un ancien émigré, Chateaubriand, et des étrangers, Mme de Staël, Benjamin Constant, les frères de Maistre.

Chute de l'Empire. — Par sa prodigieuse activité, par sa merveilleuse promptitude de décision, par son étonnante mémoire du détail, par la sûreté de son jugement pratique, Napoléon inspirait à ses serviteurs, ses soldats, ses sujets, une admiration qui alla souvent jusqu'au culte. Mais sa nature despotique ne supportait aucune activité indépendante de la sienne. Il détestait les libéraux qu'il appelait des "idéologues". Il ne concevait pas de dévouement désintéressé à une cause et attribuait tous les actes à l'intérêt ou à la vanité. C'est lui qui a dit que les Français ne tiennent qu'à l'égalité et pas à liberté. Les hommes de la Révolution n'avaient jamais séparé la liberté de l'égalité, car l'inégalité légale leur eût paru incompatible avec la liberté des inférieurs.

Élevé en Corse, avant que son pays fût entré dans l'unité française, Napoléon ne parvint pas à se sentir vraiment français. Il a dit dans son testament qu'il demandait à être enterré au milieu de "ce peuple que j'ai tant aimé" (un Français n'eut pas songé à employer cette expression). Sa manière de gouverner [116] ne fut pas conforme à la tradition française. Habitué dans son île natale à ne sentir que la solidarité du clan, il ignora la force du sentiment national, en France et à l'étranger.

Napoléon, n'étant retenu par aucun frein moral intérieur, alla jusqu'au point où sa puissance fut arrêtée par un obstacle insurmontable. Il avança ainsi à travers l'Europe, remportant des victoires brillantes, sur les armées de l'Autriche, la Prusse et la Russie (Austerlitz, Iéna, Friedland, Wagram) et arriva de proche en proche à annexer à l'Empire français de vastes territoires peuplés d'étrangers et à établir sa domination indirecte sur la plus grande partie de l'Europe. Il se heurta alors à une résistance inspirée par le sentiment national en Espagne, en Tyrol, en Allemagne, en Prusse, en Russie. Ses guerres continuelles finirent par lasser même ses sujets ; le peuple souffrait de la conscription devenue de plus en plus lourde ; les généraux même étaient fatigués de la guerre. Le blocus continental, imaginé pour forcer l'Angleterre à céder, imposait des privations pénibles aux Français et aux peuples du continent.

La domination de Napoléon ne reposait plus que sur la force des armes. Quand la guerre eut dévoré successivement toutes ses armées, en Espagne, en Russie (en 1812), en Allemagne (en 1813), les armées de toutes les grandes puissances d'Europe alliées contre lui envahirent le territoire français et arrivèrent jusqu'à Paris. L'Empire s'écroula. De

l'œuvre militaire de Napoléon, la France ne garda rien ; elle y perdit les territoires conquis par la République au delà de l'ancien royaume. Il en resta en Europe une profonde défiance contre les Français [117] considérés comme un peuple belliqueux, en France une légende "napoléonienne" qui troubla la paix intérieure et finit par jeter la nation dans une politique aventureuse à l'étranger.

[118]

[119]

Histoire sincère de la nation française.
Tome second

Chapitre V

L'ESSAI DE LA MONARCHIE LIBÉRALE

[Retour à la table des matières](#)

La Restauration. — La défaite de Napoléon rendit nécessaire un changement de gouvernement. Les alliés ne voulaient pas laisser la France au pouvoir de Napoléon ; ils restaurèrent l'ancienne famille royale parce qu'ils ne trouvèrent par d'autre solution. Mais ils ne prétendaient par restaurer l'ancien régime ; la France resta donc telle que l'avaient faite la Révolution et la restauration partielle opérée sous le Consulat par le personnel révolutionnaire. L'unité nationale était définitivement établie par l'uniformité des divisions territoriales, l'unité des mesures et la communauté des institutions et du droit privé. La nation gardait le régime social fondé sur l'égalité légale et les libertés de culte, de travail, de commerce, de résidence. Elle restait soumise à une administration centralisée, formée d'un corps de fonctionnaires de carrière, opérant dans tout le pays, suivant des règles uniformes, dirigé par un personnel central établi tout entier à Paris.

Il lui manquait encore un régime politique stable. [120] Avant de parvenir à le fonder elle allait passer par une série de révolutions, et pendant soixante ans continuer à subir des changements de constitutions rapides, qui devinrent un objet de dérision. Les Français acquirent alors à l'étranger le renom d'un peuple inconstant, incapable de se fixer dans aucun régime.

La restauration de la monarchie "légitime" s'était faite avec le concours du personnel impérial, désireux surtout de rester en place. Elle avait été acceptée sans résistance par un peuple fatigué de la guerre et à qui on promettait d'abolir les deux institutions impopulaires, la conscription et les droits réunis. L'héritier de Louis XVI, son frère, revenu d'Angleterre, refusa la Constitution proposée par le Sénat, mais il en fit rédiger à la hâte une autre sous le nom de *Charte constitutionnelle* qui organisa le gouvernement. Ce fut un compromis entre deux personnels et deux régimes. Le personnel impérial, d'origine révolutionnaire et bourgeoise, resta en possession des fonctions et des grades, le personnel d'émigrés nobles revenus en France reçut les charges de cour restaurées avec les anciens titres et l'ancien cérémonial.

Du régime révolutionnaire, on maintenait toutes les innovations fondées sur les principes de la Révolution, l'égalité légale, les libertés privées, les divisions territoriales, l'unité de régime, la garde nationale, le système des impôts, l'organisation judiciaire, les codes. Des institutions impériales on gardait le Concordat, la Légion d'Honneur, l'Université. On respectait toutes les situations acquises, même la propriété des acquéreurs de biens nationaux et les titres de la noblesse impériale. Paris, qui avait fait la Révolution, restait la résidence du roi et le centre du [121] gouvernement. Même les institutions impopulaires allaient être bientôt rétablies, les droits réunis sous le nom de *contributions indirectes*, la conscription sous le nom de *recrutement*. L'armée ne devait être en principe composée que d'engagés volontaires ; mais comme ils ne pouvaient suffire à fournir le contingent, on le complétait par le service forcé avec le tirage au sort. Il était permis de se faire remplacer, ce qui en fait aboutissait à dispenser les bourgeois du service militaire.

De l'ancien régime on ne restaurait, avec la famille royale, que le principe de la monarchie héréditaire et la Cour, sans Versailles. La vénalité des offices ministériels, notaires, greffiers, huissiers, avoués

et des courtiers de commerce et des agents de change, s'était rétablie par la pratique (elle subsiste encore aujourd'hui), mais elle ne profitait qu'à la bourgeoisie.

Le gouvernement, suivant le principe posé par la Révolution, était organisé par une constitution écrite qui limitait expressément le pouvoir du roi et énumérait les droits des Français. Organisé sur le modèle de l'Angleterre, la seule monarchie constitutionnelle de ce temps, il consistait en un conseil des ministres nommés par le roi, une "Chambre des pairs", nommés par le roi et héréditaires, une "Chambre des députés des départements" élus par les gros contribuables. Aucun membre des assemblées ne recevait d'indemnité. Le régime anglais était imité jusque dans le détail des usages et des noms ; le roi avait le droit de convoquer, ajourner, dissoudre la Chambre élue ; les ministres présentaient les projets de loi et d'impôt ; ils pouvaient être mis en accusation par la Chambre [122] des députés et jugés par les pairs. Le roi recevait "une liste civile", il prononçait un "discours du trône" auquel la Chambre répondait par une "adresse".

La part faite aux deux régimes était fort inégale. Le régime nouveau restait intact dans toute la réalité, avec ses institutions, son personnel et le maintien des situations acquises. Même les deux corps de l'Empire restèrent en place ; les sénateurs furent nommés pairs ; le Corps législatif fut, sans élection, transformé en Chambre des députés. De l'ancien régime on ne restaura que des noms et des symboles. Le roi successeur de Louis XVI se fit appeler Louis XVIII et reprit le titre de "roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu" ; il data la Charte de la dix-huitième année de son règne et déclara en avoir fait "octroi", de façon à marquer qu'il ne reconnaissait ni le droit souverain du peuple, ni les régimes de la Révolution. Il remplaça le drapeau tricolore par le drapeau blanc, regardé comme l'ancien drapeau du roi.

Ces symboles suffirent pour faire craindre le retour de l'ancien régime à la masse de l'armée et de la nation, déjà indisposée contre les Bourbons parce qu'ils étaient revenus avec les armées ennemies (on disait "dans les fourgons des Alliés"). Le peuple s'inquiétait du retour des émigrés qui menaçaient de reprendre leurs biens confisqués. L'armée, habituée au drapeau tricolore, détestait le drapeau blanc ; les officiers, licenciés par mesure d'économie avec une *demi-solde* insuffisante pour vivre, détestaient la Restauration.

Retour de Napoléon. — Napoléon, relégué à l'île d'Elbe, profita de l'irritation générale pour revenir en France rallier l'armée et rétablir l'Empire et le [123] drapeau tricolore. Spéculant sur le souvenir des institutions les plus impopulaires de l'ancien régime, il disait la France menacée du retour de la dîme, et des droits féodaux. Faisant appel à la fois au sentiment national et aux intérêts matériels des paysans et des bourgeois, il dénonçait les émigrés "qui ont porté les armes contre la France" et ont intérêt au rétablissement des droits féodaux et à l'annulation des ventes des biens nationaux.

La restauration de l'Empire, surnommée les *Cent jours*, fut un épisode très court arrêté par la défaite décisive de Napoléon à Waterloo. Mais il eut des conséquences durables. Les royalistes, ramenés par les armées étrangères, ne pardonnèrent pas au personnel révolutionnaire d'avoir trahi le roi auquel il avait juré fidélité en 1814. La deuxième restauration avait ravivé la haine entre les fidèles de la royauté et les partisans du régime issu de la Révolution. De ce moment date la séparation de la nation française en deux camps excités l'un contre l'autre par une hostilité permanente qui est restée le fondement caché de la vie politique de la France.

La société nouvelle. — La population de la France, dont on commence à connaître le chiffre par le recensement fait tous les cinq ans, atteignait trente-deux millions et demi en 1830 et elle augmentait rapidement. La natalité, arrivée au maximum, dépassait trente pour mille habitants. C'était encore en grande majorité une population agricole, la population dite "rurale" dépassait encore en 1846 la proportion de 75 p. 100. Il n'y avait en 1848 que quatre villes au-dessus de cent mille âmes, Lyon, Marseille, Bordeaux, et Rouen, en trois entre soixante-quinze mille et cent [124] mille, Nantes, Toulouse et Lille. Paris, seul, était une très grande ville avec plus d'un million d'habitants, sans compter les faubourgs (annexés en 1860). La France restait un pays de petites villes.

La société française sortait renouvelée de la crise révolutionnaire prolongée pendant un quart de siècle ; les classes restaient fixées comme au XVI^e siècle ; mais la crise avait bouleversé leurs conditions de vie, leurs sentiments et surtout leur importance relative.

Noblesse et clergé. — La noblesse, diminuée par l'émigration et les exécutions, avait perdu en nombre et en richesse, car la catastrophe avait atteint surtout les familles les plus riches et les plus influentes, la noblesse de cour, de robe et de finances, qui était celle des grandes villes et des pays les plus riches. Ce qui subsistait, c'était surtout la petite noblesse de province dans les pays de l'Ouest et du Sud-Ouest et les montagnes ; c'est là qu'il restait un grand nombre de familles de gentilshommes qui gardaient leur influence sur le peuple des campagnes. La vieille tradition de la vie noble les détournait des professions lucratives et même des fonctions, sauf l'armée et la diplomatie restées des carrières aristocratiques. Les gentilshommes ne pouvaient donc s'enrichir ; beaucoup avaient peine à maintenir leur train de vie au niveau de celui des bourgeois enrichis, et la noblesse allait cesser de se renforcer par l'accession de bourgeois anoblis, puisque l'État ne créait plus de nobles.

Les nobles, revenus des idées philosophiques dont la Révolution leur avait montré les conséquences, avaient cessé d'être libres penseurs ou francs-maçons ; ils avaient repris la pratique de la religion. Ils faisaient élever leurs fils par des prêtres précepteurs ou [125] dans les collèges ecclésiastiques, et leurs filles dans les couvents de religieuses. La libre pensée devenait de mauvais ton, la religion catholique était désormais — et elle est encore — en France, la marque distinctive de la bonne société.

Le clergé avait perdu toute sa richesse et une grande partie de son personnel. Les évêques, réduits de plus de moitié, cessaient d'être de grands seigneurs. Les prêtres, appelés *abbés*, n'étaient plus en nombre suffisant pour donner un curé à chaque paroisse ; les neuf dixièmes d'ailleurs n'étaient plus que de simples *desservants*, révocables au gré de l'évêque. La plupart, recrutés dans des familles de paysans, vivaient pauvrement du *casuel* de leur église, des cadeaux de leurs paroissiens et des subventions de la commune. Mais ils conservaient sur les femmes et les paysans une influence souveraine dans une grande partie de la France, surtout les pays d'accès difficile, l'Ouest et les montagnes. — Les ordres religieux se reconstituaient avec la tolérance du gouvernement, plus lentement pour les moines, plus rapidement pour les congrégations de femmes employées surtout dans les hôpitaux et les écoles de filles.

La bourgeoisie. — Le nouveau régime qui avait affaibli la noblesse et le clergé avait renforcé la bourgeoisie, enrichie par l'achat des biens du clergé et des émigrés et entrée en possession de presque toutes les fonctions. Elle ne se distinguait plus guère de la noblesse par son genre de vie ni par son costume. La richesse en France restait surtout foncière. Il n'y avait guère de riches négociants qu'à Paris et dans quelques ports, de riches industriels que les maîtres de forges des forêts de Lorraine, et les grands patrons [126] des pays d'industries textiles et des régions houillères, encore peu nombreux. La grande industrie commençait à peine par l'introduction des machines anglaises dans la fabrication des fils et des tissus et par l'emploi de procédés chimiques nouveaux. En général, les inventions des ingénieurs ou des ouvriers français étaient surtout exploitées à l'étranger.

Dans la plus grande partie de la France, la bourgeoisie redoutait les entreprises du commerce et de l'industrie où son argent aurait eu quelque risque à courir. Les bourgeois, comme les gentilshommes, vivaient surtout du revenu de leurs terres cultivées par des fermiers ou des métayers. Beaucoup menaient une vie d'oisifs, on disait vivre "en rentier" ou "vivre bourgeoisement" comme on avait dit "vivre noblement". La fortune des familles se formait lentement par l'épargne, comme chez les paysans.

La bourgeoisie continuait à rechercher les fonctions publiques qui donnaient un traitement médiocre mais assuré ; la plus recherchée était encore, comme sous l'ancien régime, la magistrature, bien qu'elle fût la plus mal rétribuée. La bourgeoisie aisée n'acceptait guère pour ses fils que deux professions libérales, le barreau et la médecine. Toutes deux exigeaient des études longues et coûteuses avant d'arriver au grade de licencié ou de docteur. Les *offices ministériels* (avoués, notaires), restés des charges vénales, étaient moins considérés parce qu'ils ne comportaient pas de grade. Le traitement de la fonction ou le revenu de la profession s'ajoutait au revenu de la terre et des valeurs mobilières pour permettre de mener une vie bourgeoise à la ville.

La morale bourgeoise imposait aux parents le devoir [127] de faire les frais d'instruction de leurs fils et de les aider pécuniairement à entrer dans une carrière de fonctionnaire ou une profession libérale. Elle les obligeait à donner à leur fille une dot pour la mettre en état d'épou-

ser un homme de sa condition. La dot est restée jusqu'à la fin du XIX^e siècle un trait caractéristique de la vie française. Les bourgeois conservaient le sentiment de former une classe supérieure ; ils réprouvaient la mésalliance de leur fils avec une fille du peuple. Les parents continuaient à arranger le mariage de leur fille avec un prétendant que la fille ne connaissait pas avant qu'il lui eût été présenté par ses parents.

La plupart des bourgeois s'étaient, pendant la crise révolutionnaire, déshabitués des pratiques religieuses ; ils restaient indifférents en religion, ou même voltairiens et hostiles à l'influence du clergé. Ils faisaient élever leurs fils la plupart comme internes dans les collèges laïques ; mais les filles, à défaut d'établissements laïques d'instruction, étaient de plus en plus élevées dans les couvents. L'influence du clergé continuait ainsi à s'exercer par les femmes, même sur la bourgeoisie indifférente.

La bourgeoisie, devenue une classe privilégiée, faisait travailler les paysans comme cultivateurs sur ses terres, comme domestiques dans sa maison, et comme ouvriers dans ses entreprises industrielles. Elle avait seule les moyens de faire donner à ses fils l'instruction qui leur ouvrait les fonctions supérieures, à ses filles des manières et le costume qui en faisaient des *dames*. Mais elle n'avait pas conscience de son privilège parce qu'il n'avait plus une forme légale apparente, comme ceux de l'ancien régime ; il reposait [128] sur la propriété héréditaire, considérée alors comme un droit naturel dont on ne recherchait pas l'origine.

Les bourgeois menaient d'ailleurs une vie beaucoup plus simple que les nobles, une vie sans élégance dans le logement et l'ameublement, une vie très sédentaire, enfermée dans un horizon borné, qui ne connaissait encore ni le voyage d'agrément, ni la villégiature, ni les bains de mer. Les vacances, créées à l'origine pour la magistrature (le mot désigne le temps où le tribunal "vaque"), restaient placées à la fin de l'été au temps de la chasse et des vendanges. Le principal luxe des bourgeois consistait dans la cuisine et les vins fins. La cuisine, pratiquée en France avec une supériorité reconnue à l'étranger dès le XVII^e siècle, était devenue un art essentiellement français, le seul art qui ne fût pas centralisé à Paris. Chaque pays conservait sa cuisine régionale, indépendante de la cuisine parisienne. Les femmes, absorbées encore

par les soins du ménage, mettaient leur luxe dans un énorme approvisionnement de linge, de fruits et de confitures.

Dans le costume, l'imitation de l'Angleterre, surnommée *l'anglomanie*, faisait disparaître peu à peu du vêtement masculin les pièces d'origine française, le frac, l'habit à la française, la culotte, les bas, le tricorne, le manteau et introduisait la redingote, le pardessus, le chapeau de haute forme, le parapluie. Le vêtement féminin, resté dans la tradition française, continuait à varier souvent. La mode de se faire habiller à Londres n'atteignit jamais que les hommes ; la mode féminine, même pour les étrangères, fut toujours de se faire habiller à Paris.

[129]

L'anglomanie agit aussi sur les divertissements ; elle fit adopter les courses de chevaux, les paris, les clubs et le jeu de whist. Les danses françaises du XVIII^e siècle allaient être remplacées par des danses d'origine étrangère, la valse allemande, la polka et la mazurka polonaises.

Le peuple. — La masse de la nation appelée "gens du peuple" se composait, dans les villes et les bourgs, de petits commerçants, d'employés subalternes, de domestiques et d'artisans. La population qualifiée d' "industrielle" consistait en grande majorité, comme au Moyen âge, en artisans travaillant sur commande pour la clientèle locale. Boutiquiers et artisans continuaient à mener une vie rude et monotone dans des logements trop étroits, astreints à une présence continuelle dans leur boutique ou leur atelier. Le vêtement les distinguait des bourgeois, leurs femmes portaient le bonnet, tandis que les "dames" portaient chapeau. Ils recevaient à peine une instruction élémentaire dans des écoles tenues par des maîtres sans préparation ; la plupart ne savaient pas lire, sauf dans les régions de l'Est, et ceux qui savaient lire n'avaient pas l'habitude de lire.

Les ouvriers salariés de la grande industrie travaillant pour le compte d'un grand patron étaient dans une condition plus dure encore et plus précaire ; les plus misérables étaient les tisserands travaillant à domicile. La loi obligeait l'ouvrier à avoir un livret sur lequel le patron

inscrivait des notes qui servaient de procédé de surveillance ; il lui restait interdit de s'associer et de faire grève.

À l'exemple des bourgeois, le peuple des villes s'était détaché des pratiques religieuses ; il se défiait [130] du clergé qui lui paraissait un soutien de l'ancien régime. Les femmes, souvent instruites dans les écoles de sœurs, restaient plus attachées à la religion.

Les cultivateurs, malgré la grande différence juridique entre propriétaires, fermiers, métayers, domestiques et journaliers, étaient confondus sous le nom de *paysans* ; car ils avaient même vêtement, même nourriture, même genre de vie, et même ignorance ; ceux qui avaient appris à lire ne lisaient pas, ils n'avaient ni livres ni journaux. Les paysans propriétaires n'avaient que des terres insuffisantes en quantité ou en qualité, très souvent grevées d'hypothèques. Les fermiers et les métayers restaient à la merci du propriétaire de la terre qu'ils cultivaient à titre précaire, et comme leur nombre augmentait rapidement, ils se faisaient entre eux une concurrence qui faisait hausser le prix des fermages.

Les denrées agricoles, faute de moyens de transports, se vendaient à bas prix sur le marché local. L'argent, obtenu à grand'peine, était absorbé par le fermage ou l'intérêt des dettes contractées envers des prêteurs bourgeois. Les paysans ne consommaient que leurs produits de qualité inférieure ; ils gardaient les bonnes denrées pour les vendre. Ils n'avaient ni le capital nécessaire pour acheter les instruments et le bétail, ni l'instruction pour améliorer leurs procédés ; ils en restaient aux méthodes traditionnelles, les prés naturels, l'assolement avec jachère ; l'engrais restait insuffisant, le bétail malingre, le rendement en grains faible.

Dans les terres fertiles et les régions industrielles du Nord et de la Lorraine s'introduisaient alors les procédés venus d'Angleterre, les fourrages artificiels, [131] l'assolement avec les cultures variées, les engrais industriels, la charrue à labour profond, l'amélioration du bétail par le croisement avec de belles races. Mais ces progrès ne profitaient qu'aux entrepreneurs de culture pourvus de grandes fermes. Même quand une famille de paysans parvenait à s'enrichir assez pour n'avoir plus besoin de travailler, elle louait ses terres et cessait de cultiver. De même que la noblesse s'était recrutée en absorbant les bourgeois anoblis, la bourgeoisie se recrutait avec les paysans enri-

chis. La classe des paysans restait au même niveau, pauvrement nourrie, pauvrement vêtue, pauvrement logée. La partie la plus aisée de la population agricole était celle qui vivait des cultures maraîchères aux environs des villes et des cultures "industrielles", le lin, le colza, l'olivier, surtout la vigne. Les vigneron et les jardiniers, par leur genre de vie, leur vêtement et leurs sentiments, ressemblaient plus aux artisans qu'aux paysans.

La classe des paysans continuait à porter les plus lourdes charges de la société. Elle fournissait à la noblesse et à la bourgeoisie les fermiers et les métayers pour cultiver leurs terres, les domestiques et surtout les servantes pour le service de leur maison, à l'État les recrues pour l'armée, à l'Église les desservants des petites paroisses, et elle ne recevait qu'une très faible part des avantages de la civilisation. Toute la vie intellectuelle des campagnes se concentrait dans les *veillées* où les voisins se réunissaient pour économiser la lumière ; c'est par elles que se transmettaient les chansons, les contes, les traditions qui conservaient le folklore français.

L'instruction. — L'instruction, désorganisée par la [132] suppression des collèges ecclésiastiques, se reconstituait péniblement dans les écoles secondaires qui avaient repris, avec le nom de collège, la tradition des études classiques, et dans les petits séminaires que le clergé était autorisé à tenir pour préparer des prêtres, mais dont beaucoup d'élèves rentraient dans la vie laïque. La grande masse de la noblesse et de la bourgeoisie ne recevait qu'une instruction sommaire. Une petite minorité poussait jusqu'au bout ses études ; encore en 1860 le total des candidats reçus bacheliers ne dépassait pas deux mille cinq cents pour les lettres, deux mille cent pour les sciences. C'étaient seulement ceux qui se destinaient aux écoles spéciales ou aux professions dites "libérales", et leur instruction restait superficielle et verbale ; elle ne donnait que des moyens d'expression sans contenu.

Les Facultés des Sciences et des Lettres ne servaient guère que de bureaux d'examen. Le travail original de la science et de l'érudition se faisait par quelques hommes isolés. La bourgeoisie, même cultivée, n'avait presque aucune connaissance ni des sciences ni d'aucune réalité moderne et elle vivait dans l'ignorance presque complète des pays étrangers. Quant aux femmes, leur instruction ne leur donnait que des

notions élémentaires ; quelques-unes s'instruisaient plus tard par la conversation et la lecture.

Le romantisme. — Le mouvement romantique, commencé dès le XVIII^e siècle, prit en France au temps de la Restauration la forme d'une révolte de la jeune génération à la fois contre la tradition académique et les règles de la morale bourgeoise. Elle se manifestait [133] dans la vie par un costume excentrique, une allure provocante, des mœurs libres ; dans la littérature par le mépris des œuvres classiques, des sujets antiques, du style noble et par l'admiration des littératures étrangères. Le romantisme eut pour caractères dominants une effusion désordonnée de sentiments personnels, l'indifférence à la vérité, le mépris de l'observation, la négligence du style, et par là il fut en opposition à la tradition française. Il eut pour résultats positifs de produire une floraison de poésie lyrique unique dans tout le cours de la littérature française, de renouveler les sujets du roman et du théâtre, d'enrichir le vocabulaire appauvri par le "style noble", d'élever le drame au niveau d'un genre littéraire, de rendre les œuvres plus variées et plus vivantes.

En peinture, le romantisme fut la révolte de l'école "coloriste" de Delacroix contre la tradition du dessin correct de l'école d'Ingres. — En musique, sauf Berlioz, romantique isolé, la France, n'était plus qu'une province musicale disputée entre l'Allemagne et l'Italie. Le piano faisait une partie de l'éducation des demoiselles, sans leur donner aucune culture musicale et le peuple perdait l'habitude de chanter.

Les conflits entre les partis. — Le régime politique, établi en 1814 sur un modèle anglais, faisait des ministres le véritable pouvoir du gouvernement ; ils prenaient toutes les décisions pratiques, préparaient les lois et le budget, nommaient, déplaçaient, révoquaient tous les fonctionnaires. Ni sous l'ancien régime, ni en Angleterre, les ministres n'avaient eu une telle puissance. C'est ainsi qu'en français les mots "gouvernement, ministère, pouvoir" devinrent des [134] termes synonymes. La direction de la politique en France dépendit désormais de la façon de recruter les ministres. Depuis la Révolution, en vertu de la doctrine de la séparation des pouvoirs, il avait été interdit aux membres des assemblées d'être ministres. La Charte de 1814 laissa le

roi théoriquement maître de choisir ses ministres comme il voulait ; mais Louis XVIII suivit la pratique déjà établie en Angleterre de prendre les ministres parmi les membres des assemblées. Il prépara, par là, la France au régime parlementaire qui devait aboutir plus tard à donner aux élus du peuple le pouvoir du gouvernement. La possession du ministère, c'est-à-dire du pouvoir, devint ainsi, comme en Angleterre, le principal enjeu de la lutte entre les partis. Mais, en France, les partis se formèrent sur un tout autre principe que dans le Parlement anglais.

La Charte exigeait un minimum de trois cents francs d'impôt direct pour être électeur ; le corps électoral fut ainsi réduit à une petite minorité de propriétaires fonciers et de commerçants ou d'industriels payant patente qui ne dépassa pas quatre-vingt-sept mille. Presque toute la nation restait exclue de toute participation aux affaires publiques.

L'antagonisme permanent entre les partisans et les adversaires de la Révolution s'était concentré sur ; deux de ses conséquences pratiques dont la Charte avait garanti le maintien, les domaines du clergé et des émigrés devenus la propriété des acquéreurs de "biens nationaux", le Concordat et les articles organiques. Le parti, dirigé par les nobles et le clergé, qui demandait de restituer leurs biens aux émigrés et d'abroger le concordat, fut surnommé les "ultra-royalistes", [135] pour dire qu'il était plus royaliste que le roi. Ce n'est pas qu'il désirât rétablir la monarchie absolue, car lorsqu'il eut la majorité à la Chambre en 1815, il voulut obliger le roi à prendre les ministres dans la majorité. Mais les *ultras* allaient plus loin que le roi en rejetant la partie de la Charte relative aux biens nationaux et au Concordat

Le parti opposé, qui s'appela d'abord "indépendants", puis "libéraux", avait pour chefs les bourgeois acquéreurs de biens nationaux, les voltairiens hostiles à l'influence du clergé, les militaires attachés au drapeau tricolore, unis par une haine commune contre la famille des Bourbons qu'ils accusaient d'avoir combattu contre la France et d'avoir abandonné les territoires conquis par la Révolution. Presque toute la nation se partageait entre ces deux camps, tous deux, pour des raisons opposées, hostiles au régime de la Charte. La petite minorité attaché à la Charte était soutenue par Louis XVIII désireux de régner tranquillement sur une nation unie, mais son frère, le comte d'Artois, destiné à lui succéder, était l'ami des *ultras*.

Les députés, suivant l'usage anglais, s'étaient groupés dans la salle de la Chambre d'après leur parti, les partisans du Ministère à droite du président, les adversaires à gauche. Mais tandis qu'en Angleterre chaque parti change de côté quand le ministère passe d'un parti à l'autre, en France, les partis restèrent toujours à la même place, les adversaires de la Révolution à droite, les libéraux à gauche, si bien que les termes *Droite et Gauche* prirent un sens politique permanent qu'ils gardent encore et qui est entré dans la langue politique des autres États. Le [136] centre, où siégeaient les partisans de la Charte, se divisa en un "centre droit" et un "centre gauche".

De ce temps date une différence importante entre la France et l'Angleterre dans la pratique des relations des assemblées avec le gouvernement. La Chambre anglaise était partagée en deux masses, organisées chacune en un parti permanent ; elles alternaient au pouvoir suivant que l'une ou l'autre avait la majorité. La Chambre française resta divisée en plusieurs groupes, de sorte que la majorité se forma d'ordinaire en coalisant plusieurs groupes. Il en résulte qu'un groupe peut se perpétuer au pouvoir en changeant seulement une partie de la majorité.

Dans les pratiques des assemblées françaises antérieures, la Chambre reprit le vote par assis et levés, la préparation de chaque affaire par une commission spéciale dont les membres sont élus par les *bureaux* entre lesquels les députés sont répartis par tirage au sort.

Les conflits politiques furent dès le début beaucoup plus violents qu'en Angleterre et ils prirent deux formes très différentes, la forme légale de discussions dans le cercle restreint des Chambres et des électeurs ; la forme illégale de manifestations de la foule et de complots dans l'armée. Après le second retour des Bourbons en 1815, les royalistes, irrités par les défections, se vengèrent par des exécutions, des actes de violence et des massacres dans le Midi surnommés "la Terreur blanche". La Chambre, élue sous cette impression, eut une forte majorité d'ultras. Mais Louis XVIII se défiait des émigrés et préférait gouverner avec un personnel habitué aux affaires de la France ; il se débarrassa de la Chambre dès 1816 par [137] une dissolution et changea le régime électoral par une simple ordonnance.

Système électoral et régime de la presse. — Dans les Chambres, les conflits portèrent surtout sur les institutions que la Charte n'avait pas réglées, le régime électoral et le régime de la presse. Tous deux furent changés plus d'une fois ; mais quelques traits restèrent fixés. L'élection indirecte et le renouvellement partiel furent définitivement abandonnés ; la loi de 1817 établit l'élection au suffrage direct et depuis 1824 la Chambre fut toujours renouvelée en totalité.

L'élection se faisait, suivant la pratique française, dans l'assemblée des électeurs, au vote secret par bulletin et au scrutin uninominal, à la majorité absolue avec le *ballotage*, au sens propre, restreint aux deux candidats qui avaient eu le plus de voix.

La liberté de la presse était promise par la Charte en termes vagues ; il restait à préciser si elle s'appliquait aux journaux. Ils n'avaient jamais été libres que pendant les débuts de la Révolution ; depuis 1793, ils étaient restés dans la dépendance de la police et Napoléon avait même rétabli une Commission de censure. La presse périodique était en France d'origine étrangère ; elle avait commencé sous Richelieu sous le nom italien de *gazette* et avait été jusqu'à la fin de l'ancien régime paralysée par la censure qui obligeait à ne publier un article qu'après en avoir obtenu l'autorisation. Le journal n'avait pas été, comme en Angleterre, une feuille d'annonces commerciales accompagnées de nouvelles politiques ; il consistait essentiellement depuis 1789 en articles de discussion politique dans le genre des anciens pamphlets [138] et en nouvelles de caractère politique. Il était devenu, pour le public français, le principal, ou même le seul procédé d'information et d'éducation politiques ; il faisait l'opinion de ses lecteurs. La presse politique avait ainsi acquis une telle puissance que ni le gouvernement ni les partis ne pouvaient s'en désintéresser.

La loi de 1819, votée par les adversaires des ultras, établit pour la première fois en France la liberté de la presse périodique. Elle supprima la censure et reconnut à tout Français le droit de fonder un journal. Elle définit les délits commis par la voix de la presse et en donna le jugement, non au tribunal formé de juges de profession, mais, comme en Angleterre, au jury formé de citoyens, moins enclins que les juges à condamner un homme pour un article. Mais, pour empêcher de créer une presse s'adressant au peuple, la loi imposa sur chaque exemplaire un timbre qui en élevait le prix et exigea pour fonder un journal un *cautionnement* d'une somme très forte. Les journaux ne

se vendaient pas au numéro ; ils n'étaient lus que par les abonnés et l'abonnement coûtait cher ; c'était un luxe réservé en fait à la noblesse et à la haute bourgeoisie. Le total des exemplaires ne s'élevait en 1824 qu'à cinquante-six mille (dont quarante et un mille pour les journaux de l'opposition).

Les conflits violents. — En dehors de la Chambre, les partis luttaient par des manifestations. Les prêtres et les religieux allaient jusque dans les campagnes prêcher des *missions* pour convertir le peuple à la religion ; ils faisaient faire des processions, planter des "croix de mission" en expiation de la Révolution, et parfois brûler les œuvres de Voltaire. Leurs adversaires [139] répondaient par le cri : "À bas la calotte !" et par des manifestations aux enterrements des libéraux. De ce temps date un usage resté caractéristique de la vie française, la participation aux manifestations politique de la "jeunesse des écoles" (réduite alors aux étudiants en droit et en médecine) encouragée par la faveur du public. Une association secrète de jeunes gens, la *Charbonnerie*, créée sur un modèle italien, se proposa d'expulser les Bourbons ; elle entra en relations avec des officiers. Les conspirateurs essayèrent dans plusieurs villes de soulever les troupes.

Les ultras, ayant acquis la majorité, obtinrent du roi le ministère et furent renforcés par la répression des complots militaires, puis par l'avènement de leur chef devenu, en 1824, le roi Charles X. Le gouvernement fit alors accorder aux émigrés dont les biens avaient été confisqués une indemnité en rentes, surnommée le "milliard des émigrés". Il mit l'Université sous la surveillance du clergé et le public eut l'impression que les nominations de fonctionnaires se faisaient sous l'influence d'une association catholique, la *Congrégation*, fondée pour faire des exercices de piété. Les mesures votées ou proposées pour satisfaire les ultras, peine de mort contre le sacrilège, projet de loi contre la presse, projet de rétablir le droit d'aînesse, furent surtout des symboles qui irritèrent violemment l'opinion. Tous les mécontents coalisés parvinrent à élire une majorité hostile aux ultras.

Charles X, après un court essai de conciliation, usa de son pouvoir de choisir les ministres pour prendre un ministère d'ultras présidé par Polignac, ancien émigré, d'une dévotion exaltée. Il entra ainsi [140] en conflit avec la majorité sur une question de principe. Le roi réclamait

le droit de choisir les ministres qu'il lui plaisait ; il ne voulait pas, disait-il, régner dans les mêmes conditions que le roi d'Angleterre. La majorité prétendait que la Charte exigeait "le concours", c'est-à-dire l'accord entre le ministère et la Chambre, et que s'ils ne l'obtenaient pas, les ministres devaient se retirer. C'est ce qu'on appela le régime *parlementaire* (ce mot équivaut à l'anglais *responsible*). Charles X finit par dissoudre la Chambre, mais la majorité fut réélue.

Le régime financier. — Pendant ces conflits s'organisait le régime financier de la France. La Charte n'accordait à la Chambre que le pouvoir de voter les impôts, c'est-à-dire les recettes. Le gouvernement adopta l'usage (et le terme) anglais du *budget* présenté sous forme d'un tableau de prévision des dépenses joint aux demandes de recettes. Mais il le transforma par des pratiques qui sont restées le fondement du régime français.

Les recettes et les dépenses furent réunies en une *loi de finances* votée chaque année. Les dépenses imprévues durent être couvertes par des crédits "supplémentaires" ou "extraordinaires", et il fut interdit aux ministres de faire un *virement*, c'est-à-dire de transporter un crédit d'un objet sur un autre. Les finances étaient gérées avec économie ; il se faisait peu de dépenses pour les services d'intérêt public ; le budget était mis en équilibre. Pour les dépenses exceptionnelles, l'État fit des emprunts sous forme de rentes perpétuelles ; les grandes banques de Paris et de l'étranger se chargèrent de les placer dans le public. La charge des intérêts (d'abord à 5 p. 100) fut [141] diminuée par la conversion des rentes à un taux plus faible.

Les douanes furent réglées suivant les principes du temps de Colbert que le directeur des douanes formula ainsi : "acheter aux autres le moins possible et leur vendre le plus possible". Pendant les guerres et le blocus continental, les industriels français s'étaient déshabitués de la concurrence anglaise. Les maîtres de forges de Lorraine et les fabricants de tissus du Nord et de Normandie s'entendirent à la Chambre pour faire établir des tarifs très élevés ou même des prohibitions sur les articles étrangers. Le régime protectionniste resta la tradition de la politique douanière de la France.

La politique étrangère. — La France ne fut pas en état de pratiquer à l'extérieur une politique active. Après le retour de Napoléon, les quatre grandes puissances avaient resserré leur alliance (Le public français l'appelait "la Sainte-Alliance" parce qu'il la confondait avec le projet d'union religieuse du tsar Alexandre). Elles avaient pris des mesures contre les intentions attribuées aux Français considérés comme un peuple belliqueux. La France, privée par les traités de 1815 de la Savoie et de quelques places de la frontière fut occupée par des armées étrangères jusqu'au paiement de l'indemnité due aux Alliés. Elle fut surveillée par la "Conférence des ambassadeurs" réunie chaque semaine et présidée par le général en chef de l'armée d'occupation, Wellington. Même après l'évacuation et quand la France eut été admise dans "le concert européen", elle resta un objet de défiance.

Les partisans du drapeau tricolore protestaient [142] contre "les honteux traités' de 1815" ; leur patriotisme (dont la caricature s'appela *chauvinisme*) s'exprimait par une attitude belliqueuse, au moins en paroles, qui devait se prolonger jusqu'à nos jours sous le nom de "nationalisme". Le gouvernement suivait une politique de paix destinée à rassurer l'étranger ; mais, pour maintenir son prestige, il fut amené à trois opérations militaires de portée médiocre. L'expédition en Espagne, exigée par la majorité ultra, restaura pour dix ans en Espagne le régime absolutiste. L'intervention en Grèce, à Navarin et en Morée, affirma la solidarité avec le concert européen. La conquête d'Alger eut pour effet de détruire le repaire des corsaires barbaresques ; personne ne pouvait y voir l'amorce d'un empire de l'Afrique du Nord.

La Révolution de 1830. — Le conflit entre le roi et la Chambre fut tranché d'abord par un coup d'État. Charles X, procédant comme Louis XVIII en 1816, par des ordonnances, déclara dissoute la Chambre élue qui ne s'était pas encore réunie, rétablit la censure et changea le régime électoral. Les députés et les journalistes, directement atteints, protestèrent, mais ils n'avaient aucun moyen d'action. La résistance fut improvisée par des jeunes gens, des étudiants, des ouvriers, unis par la haine contre les Bourbons ; ils se barricadèrent dans les quartiers ouvriers et arborèrent le drapeau tricolore. Le gouvernement, tout à fait inexpérimenté en matière de police, n'avait guère à Paris que douze mille hommes de troupes ; les soldats étaient armés de fusils à pierre qui ne tiraient pas mieux que ceux des insurgés. Paris était

encore un dédale de rues étroites et tortueuses, dont les pavés, lourds et larges, fournissaient [143] les matériaux pour les barricades. L'insurrection, servie par ces conditions exceptionnellement favorables, aboutit à une révolution. Ainsi commença une ère de barricades et d'insurrections parisiennes pendant laquelle le régime politique de la France dépendit du peuple de Paris.

La Révolution de 1830 ne changea presque pas les institutions politiques, la Charte de 1814 fut maintenue et seulement *révisée*. La révision porta surtout sur des symboles, le drapeau tricolore, la Charte, — déclarée non plus octroyée, mais *consentie* par le roi, — le titre de "*roi des Français* par la grâce de Dieu et la volonté nationale". La Chambre des pairs devint viagère ; le cens électoral fut abaissé à deux cents francs ce qui porta le nombre des électeurs à plus de deux cent mille, mais la masse de la nation resta exclue de la vie politique. La principale innovation fut la réorganisation de la garde nationale dans toutes les villes qui y fit entrer tous les contribuables en état de faire les frais d'un uniforme, c'est-à-dire la petite bourgeoisie. La garde nationale devint une force armée pour la défense du régime ; le peuple resta désarmé.

La Révolution de 1830 fut acclamée avec joie par le peuple des villes parce qu'elle ramenait le drapeau tricolore. Elle était surtout un changement du personnel politique. La branche aînée des Bourbons fut remplacée par la branche cadette des Orléans. La bourgeoisie, évinçant du pouvoir la noblesse et le clergé, devint maîtresse du gouvernement (elle l'est restée depuis un siècle). La plupart des nobles ne voulant pas prêter serment de fidélité à l'usurpateur, se retirèrent de la vie politique. Louis-Philippe, soutenu [144] seulement par la bourgeoisie, affecta les allures et même le costume d'un roi-bourgeois. Il prit pour ministres des bourgeois d'accord avec la majorité de la Chambre. Ainsi commença en France la pratique régulière du régime parlementaire.

La monarchie de juillet. — La "monarchie de juillet" fut combattue à la fois par deux partis extrêmes, hostiles au principe même du régime. Les *légitimistes*, partisans de la famille "légitime", essayèrent un soulèvement des paysans et des gentilshommes dans la région de l'Ouest qui, en 1793, avait fait l'insurrection de "la Vendée". Ils conti-

nuèrent à manifester publiquement leur mépris pour "le roi des barricades" et leur attachement à l'héritier légitime, petit-fils de Charles X, qu'ils appelaient Henri V.

Les jeunes gens qui avaient fait la Révolution s'irritèrent de voir maintenir le régime qui écartait le peuple de la vie publique et qui continuait la politique de paix. Ils se déclarèrent bientôt républicains et, reprenant la tradition de 1783, ils réclamèrent une république démocratique et la propagande par la guerre en Europe. Ils s'organisèrent en une série de sociétés secrètes de noms différents qui, jusqu'en 1839, préparèrent une insurrection armée à Paris pour prendre le gouvernement.

Un Comité formé à Paris créa des comités affiliés dans beaucoup de villes de province. Leur propagande réussit à réunir, surtout dans les départements de l'Est et du Midi, des groupes républicains assez nombreux. Leurs idées politiques restèrent vagues ; dans les pays de l'Est où ils avaient leur principale force, elles s'inspiraient surtout d'un patriotisme belliqueux.

Cette opposition prit la forme d'articles de presse [145] violents, de manifestations bruyantes, de barricades, d'émeutes ; alors apparut, pour la première fois en 1832, le drapeau rouge qui devint depuis 1848 l'emblème socialiste dans le monde entier. L'agitation aboutit à une série d'attentats contre le roi. Le gouvernement, d'accord avec la Chambre, créa, par les "lois de septembre 1835", un régime de compression qui paralysa tous les procédés d'action des opposants, la presse, les associations, les rassemblements. Il fut même interdit de se qualifier républicain ; le terme fut remplacé (jusqu'en 1848) par celui de *radical*, venu d'Angleterre.

Les partisans du régime à la Chambre s'étaient divisés en groupes. Louis-Philippe essaya d'abord de diriger lui-même le gouvernement sous le couvert de ministres obscurs ou dociles, en écartant les chefs de groupe. Il en résulta une série de ministères instables et courts, suivie d'une coalition de tous les chefs contre "le pouvoir personnel du roi". Enfin, le chef du centre droit Guizot s'entendit avec Louis-Philippe pour faire la même politique et constitua une majorité durable en gagnant les électeurs et les députés par des faveurs personnelles.

Le clergé, d'abord impopulaire comme allié des légitimistes, avait perdu toute influence sur le gouvernement ; mais il augmentait rapidement en nombre, car les grands séminaires formaient assez de prêtres pour compléter le personnel des desservants de paroisses. Les congrégations, tolérées sans être autorisées, se multipliaient, et par leurs écoles accroissaient leur influence sur la société. Un groupe, petit mais influent, de catholiques libéraux, en relations avec les catholiques belges et anglais, engageait une [146] campagne dans la presse et les Chambres pour réclamer "la liberté de l'enseignement" entravée par "le monopole" ¹⁵ de l'Université.

À l'extérieur, le gouvernement continuait la politique de paix qui répondait au désir de la masse de la nation. Il ne fit qu'un seul acte d'un effet durable ; en 1831, il envoya une armée au secours de la Belgique qui put se constituer en État indépendant. Aucune autre opération ne dépassa le niveau d'une manifestation. L'accord avec l'Angleterre, relâché par la rivalité en Espagne, puis par la question d'Orient (en 1840), repris en 1843 sous la forme de l'"entente cordiale", fut paralysé par l'animosité contre l'Angleterre, restée vivace dans la bourgeoisie française.

L'opposition finit par se concentrer contre le régime électoral qui réservait toute la direction des affaires publiques au petit cercle des ministres, des députés et des électeurs, surnommé "le pays légal" ; elle demandait d'élargir le suffrage. L'agitation pour la *Réforme* (comme on l'appelait) commença avant 1840 par la pétition qui demandait le droit de vote pour les gardes nationaux, c'est-à-dire la petite bourgeoisie. Puis elle se tourna en une irritation de plus en plus vive contre le roi et Guizot qui refusaient toute réforme. Enfin, comme toute manifestation publique était interdite, elle prit en 1847 la forme d'une campagne de banquets, accompagnée de discours et de toasts, d'où sortit l'insurrection qui emporta la monarchie.

[147]

¹⁵ Ce monopole se réduisait en fait à faire payer une rétribution par les "institutions" privées où un grand nombre d'élèves recevaient l'enseignement secondaire.

Transformation de la vie des ouvriers. — La grande industrie, transformée sur le modèle anglais par l'emploi des machines et de la houille, occupait un nombre d'ouvriers de plus en plus grand et les faisait travailler dans des conditions tout autres que celles des artisans. Le travail mécanique, exigeant beaucoup moins d'habileté et un apprentissage beaucoup moins long, permettait d'employer des manœuvres, des femmes et des enfants, il en était de même dans les "manufactures" où le travail, bien que fait à la main, se faisait en grand sous la direction de contremaîtres et aussi dans le tissage à domicile travaillant pour le compte d'un grand entrepreneur. Il s'était formé ainsi une espèce nouvelle de travailleurs qui ne trouvait pas sa place dans l'organisation ancienne de la société.

Les chefs d'industrie, habitués à ne voir dans leurs ouvriers qu'un instrument de travail, désigné sous le nom abstrait de *main-d'œuvre*, n'avaient avec eux aucune relation personnelle ; ils ne s'occupaient pas des conditions de leur vie, de leur nourriture, de leur logement, de leur santé. Ils étaient entraînés, pour diminuer leurs frais, à réduire les salaires au niveau le plus bas. Ils recrutaient leur main-d'œuvre dans les pays pauvres où l'accroissement de la population produisait un excédent d'individus sans moyens d'existence et parmi les gens les plus misérables, les plus disposés à accepter un faible salaire, les travailleurs à domicile, les journaliers, les femmes.

Les ouvriers n'avaient pour vivre qu'un salaire payé à la journée, ou à la semaine, ou à la pièce, sans aucune garantie du lendemain, toujours menacés du chômage qui les réduisait à la famine. Ils menaient [148] une vie misérable, entassés dans des logements étroits, sales, malsains, privés d'air et de lumière ; leur nourriture grossière, mal préparée, souvent insuffisante, les poussait à boire de l'alcool. Leur travail, monotone et abrutissant, très souvent malsain, parfois dangereux, de durée illimitée, était prolongé au gré du patron, jusqu'à seize heures par jour et aggravé souvent par le travail de nuit. Les ouvriers n'avaient ni attache au lieu où ils travaillaient, ni tradition commune, ni organisation d'aide mutuelle. Il leur était interdit de s'entendre entre eux pour discuter collectivement avec le patron les conditions du travail. Le patron les tenait dans sa dépendance, il fixait arbitrairement le salaire et la durée de la journée ; il leur imposait même des amendes ; il n'était responsable ni des accidents, ni des maladies résultant du travail.

Origines du socialisme français. — Ces conditions de vie anormales avaient dès la Restauration, attiré l'attention de quelques philanthropes de la bourgeoisie, Saint-Simon et ses disciples Fourier, Pierre Leroux, et les avaient fait réfléchir sur les vices de la société. Ce n'est pas que la vie des salariés fût devenue plus misérable qu'au temps passé, peut-être même l'était-elle moins : mais leur misère était devenue plus apparente depuis qu'ils étaient plus nombreux et plus groupés. Il y avait aussi, depuis que la bienfaisance commençait à entrer dans les mœurs, plus d'hommes disposés à s'intéresser au sort des malheureux. Les réflexions des philanthropes les amenèrent à une critique générale du régime social qui s'étendit à toutes les institutions, la propriété, l'héritage, et même le mariage et la famille. Ils en vinrent [149] à proposer d'organiser la société sur des fondements tout nouveaux. Leurs systèmes, différents les uns des autres, furent réunis vers 1830 sous le nom commun de *socialistes*.

Les idées socialistes, exposées d'abord par fragments, parfois sous une forme confuse, par des chefs d'école rivaux, en désaccord entre eux, avaient pour origine commune un sentiment de compassion et une conception de la justice. — La misère des ouvriers inspirait pour leurs souffrances et leurs privations une pitié qui s'exprimait par la formule : "À chacun suivant ses besoins." — Le partage des biens matériels paraissait contraire à l'équité, car il attribuait une part des bénéfices de l'industrie trop forte au patron possesseur du capital, trop faible à l'ouvrier qui recevait un salaire inférieur à la valeur de son travail. La protestation contre ce régime se résumait dans la formule : "À chacun suivant son œuvre."

Les socialistes, cherchant l'origine des vices du régime, les attribuaient à la puissance absolue du propriétaire, en particulier à la propriété du *capital* dans l'industrie, à la concurrence sans frein entre les capitalistes ou les commerçants. Ils en vinrent à attaquer les fondements de tout le régime économique, le droit de propriété privée, l'héritage, le contrat de salaire, l'emploi de la monnaie. Ils furent dès lors dénoncés comme des ennemis dangereux de l'ordre social.

Le travail des socialistes avait été fait séparément en France et en Angleterre. Les Anglais trouvèrent les procédés pratiques d'action, *unions* (syndicats) d'ouvriers, sociétés coopératives, sociétés de se-

cours mutuels, congrès de délégués, lois de protection des [150] travailleurs, journée de huit heures, grève générale ; ils annoncèrent la lutte "de la classe ouvrière" contre les autres classes et réclamèrent le suffrage universel, seul procédé efficace pour obliger la Chambre à s'occuper des ouvriers. Les Français fournirent surtout l'analyse critique de la société, la théorie des rapports entre le capital et le travail, les formules de propagande (émancipation du prolétariat, organisation du travail, droit au travail, dictature du prolétariat), les noms d'*anarchisme* et de *communisme* et le drapeau rouge. La création des idées socialistes était achevée en 1848. Ce fut un Juif allemand, Karl Marx, réfugié en France, puis en Angleterre, qui les réunit en un système doctrinal d'allure scientifique.

En France, la propagande socialiste avait commencé dans de petits groupes de disciples, les Saint-Simoniens, l'école "sociétaire" de Fourier, les Icariens de Cabet. Les chefs d'école espéraient, par la seule force de l'exemple, réformer la société sans révolution politique, sans rien demander à l'État.

Les idées socialistes se répandirent à Paris et à Lyon dans les sociétés politiques républicaines formées de jeunes bourgeois et d'artisans des métiers individuels. Ces adeptes nouveaux, habitués à opérer par l'insurrection, se proposèrent de transformer la société par une "révolution sociale" ; la formule apparaît dès 1832. Quelques-uns reprirent le nom de *communistes* employé depuis la Révolution française par Babeuf et ses disciples ; c'est pour eux que Karl Marx rédigea le "Manifeste communiste" de 1848.

[151]

Histoire sincère de la nation française.
Tome second

Chapitre VI

L'INTRODUCTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

[Retour à la table des matières](#)

La Révolution de 1848. — Le mécontentement contre Louis-Philippe et Guizot avait gagné tout le pays, jusqu'aux fils du roi ; mais les mécontents ne réclamaient qu'une réforme limitée. Les plus exaltés n'avaient que des espérances vagues ; un seul député, Ledru-Rollin, proposait "le suffrage universel" comme un idéal théorique ; mais il n'avait même pas préparé de projet précis. On ignorait en France que ce régime fonctionnait, en Suisse et aux États-Unis, et qu'il était demandé en Angleterre par les ouvriers.

La Révolution de 1848 ne fut pas, comme celle de 1789, l'application d'un programme conçu par l'opposition ; elle n'était ni désirée, ni prévue par la nation. Elle commença à l'improviste, à propos d'une manifestation interdite, par une émeute que la garde nationale refusa de réprimer. Un accident la fit tourner en une insurrection qui devint une révolution. Les insurgés envahirent d'abord la résidence du roi qui abdiqua, puis la Chambre des Députés. Un *gouvernement provisoire*, formé des députés républicains, [152] se constitua à l'Hôtel de Ville,

où quelques journalistes vinrent s'adjoindre à lui. Les ouvriers, maîtres de Paris, le forcèrent à proclamer aussitôt la République.

Ce fut donc, comme en 1830, une révolution parisienne, proclamée à l'Hôtel de Ville, centre de la vie municipale ; mais, au lieu d'être accueillie avec joie, elle fut subie par la France. Le nom de République restait lié au souvenir de la guillotine et des assignats et les républicains n'étaient partout qu'une petite minorité. Mais la province n'avait alors ni le moyen, ni l'idée de résister à Paris. Les ouvriers, maîtres de l'Hôtel de Ville, imposèrent au gouvernement provisoire quelques formules socialistes, le "droit au travail" les "ateliers nationaux" la réduction de la journée de travail.

La Révolution, comme en 1830, amenait au pouvoir un personnel nouveau ; c'étaient encore des bourgeois, avocats, médecins, journalistes, mais animés de sentiments étrangers à la bourgeoisie orléaniste. Portés par un élan d'enthousiasme démocratique pour la liberté du peuple, analogue à l'élan national de 1789, ceux qu'on a appelés "les hommes de 48" désiraient le bien du peuple, mais ils connaissaient mal les conditions pratiques pour le faire.

En ce temps, les classes différentes vivaient tellement séparées que les bourgeois, même républicains, n'avaient pas de relations personnelles avec les ouvriers, logés d'ordinaire aux étages supérieurs des maisons habitées par la bourgeoisie. Comme symbole de leur respect pour le peuple, les membres du Gouvernement s'adjoignirent un ouvrier mécanicien, Albert, chef d'une société secrète désigné par les insurgés, [153] mais ils ne connaissaient même pas son nom. Ils voulaient faire quelque chose pour le peuple, représenté à leurs yeux par les ouvriers de Paris ; mais ils ne savaient pas quoi, et les ouvriers mêmes ne le savaient pas clairement. Ils tenaient d'autre part à éviter le désordre qui compromettait la République ; leur formule fut "concilier l'ordre avec la liberté". C'est sous l'impression de ces sentiments généreux et de ces idées confuses qu'ils improvisèrent en quelques jours un régime nouveau.

Les nouvelles institutions démocratiques. — La Révolution ayant été faite pour le peuple, le gouvernement, par des mesures officielles ou par tolérance, mit le peuple en possession des instruments de la vie politique réservés jusque-là à la bourgeoisie. — La presse, délivrée du

cautionnement, devint populaire ; les journaux se vendirent à un sou le numéro. — Les sociétés populaires, fondées sous le nom révolutionnaire de *clubs*, s'ouvrirent aux gens du peuple qui vinrent y écouter des orateurs traitant des questions politiques. — La garde nationale devint obligatoire pour les hommes valides ; les ouvriers y entrèrent et à Paris du moins ils furent armés de fusils.

L'innovation capitale qui bouleversa la vie politique de la France fut le suffrage universel. Il fut établi sans discussion sur la base la plus large, dès l'âge de la majorité à vingt et un ans, après six mois de domicile ; il fut appliqué à toutes les élections, assemblée nationale, conseil général du département, conseil municipal de la commune.

Le vote se faisait encore en assemblée ; mais, pour l'adapter à un corps électoral passé brusquement de moins de deux cent cinquante mille à plus de neuf [154] millions d'électeurs, on admit l'usage du bulletin imprimé. Le gouvernement pensa d'abord conserver le scrutin uninominal, le seul employé en France pour le choix d'un mandataire ; mais, pressé par le temps, il accepta de faire élire sur une même liste tous les représentants du département, ce qui impliquait la suppression du ballottage. Ainsi disparut, définitivement, le *ballotage* au sens propre (entre deux candidats) et fut introduit, à titre d'expédient, le *scrutin de liste* par département qui passa plus tard pour une tradition du parti républicain.

Pour satisfaire le sentiment démocratique, le gouvernement revint au principe abandonné depuis 1814 ; il accorda aux représentants à l'Assemblée nationale une *indemnité* parlementaire, fixée à vingt-cinq francs par jour, chiffre calculé sur les dépenses de la vie bourgeoise, et qui s'est maintenu jusqu'en 1906.

Les partis nouveaux. — Le suffrage universel fut accueilli en France sans aucune opposition. Les royalistes semblaient ralliés au régime nouveau, les orléanistes par crainte, les légitimistes en haine de Louis-Philippe. On distinguait seulement entre les "républicains de la veille" et les "républicains du lendemain" (les monarchistes ralliés). Mais le gouvernement provisoire s'était divisé en deux groupes, très inégaux. La majorité voulait, en accordant l'égalité politique, maintenir intact le régime social ; elle demandait une "République démocratique". La minorité voulait continuer à prendre en faveur des ouvriers

des mesures de tendance socialiste, destinées à transformer la société. Leurs partisans criaient : "Vive la République démocratique et sociale !"

Un chef de club très actif, Blanqui, avait voulu [155] imposer le drapeau rouge, emblème du parti révolutionnaire socialiste et il réclamait la "dictature du prolétariat" pour donner au peuple le temps de perdre l'habitude d'obéir aux classes privilégiées, ennemies de la Révolution. Ledru-Rollin avait voulu d'abord reprendre la tradition de 1793 en soutenant les insurrections républicaines à l'étranger. Il finit par prendre parti contre les socialistes. Le conflit portait sur la date des élections à l'Assemblée. Il fut décidé par des manifestations en sens opposés, l'une des ouvriers dirigés par les clubs, l'autre des gardes nationaux des quartiers bourgeois.

La Révolution, survenue pendant une crise de dépression et de chômage, provoqua une panique qui arrêta le travail, ruina le crédit, fit tomber les prix et vida les caisses de l'État. Le gouvernement recourut à des expédients. Il décréta le cours forcé des billets de banque. Il recueillit les ouvriers sans travail à Paris dans des chantiers de terrassements décorés du nom d'« ateliers nationaux ». Il ajouta aux impôts directs un supplément de quarante-cinq centimes par franc qui rendit le régime républicain impopulaire dans les campagnes.

L'Assemblée constituante. La première expérience du suffrage universel, pour l'élection des représentants à l'Assemblée nationale, se fit dans une sorte de recueillage. Il y eut une proportion de votants qui ne fut plus atteinte au XIX^e siècle, bien qu'il fallût pour voter se déplacer jusqu'au chef-lieu de canton. Le suffrage universel ne fit pas, comme on se l'imaginait alors, élire une majorité d'hommes du peuple. Les élus furent encore des bourgeois, en majorité pris parmi les notables républicains. Mais [156] les proportions des partis furent bouleversées. L'Assemblée fut composée pour les deux tiers de républicains, surnommés *modérés*, en grande majorité partisans de la République démocratique, la République sociale n'avait qu'un petit nombre de représentants. La minorité, consistant en légitimistes et orléanistes, forma une opposition réunie sous le nom de "parti de l'ordre".

L'Assemblée élut une "Commission exécutive du gouvernement", formée de cinq membres, et se prépara à faire une Constitution. Mais

elle entra en conflit violent avec le peuple de Paris en supprimant les ateliers nationaux où les ouvriers sans travail recevaient un secours de huit francs par semaine, déguisé sous le nom de solde. Les ouvriers, privés brusquement de toute ressource, étaient armés comme gardes nationaux ; ils s'insurgèrent et se barricadèrent dans leurs quartiers. L'Assemblée, effrayée, fit appel à l'armée en nommant le général Cavaignac "chef du pouvoir exécutif". L'insurrection fut écrasée ; pour la première fois la France résista à une insurrection parisienne. La répression paralysa les instruments de la propagande populaire suspects de tendances socialistes. Les journaux furent suspendus, les clubs mis sous la surveillance de la police, les réunions politiques furent assimilées aux sociétés secrètes et passibles de peines sévères.

La Constitution de 1848, rédigée sous l'impression des "journées de juin", appliqua les principes du parti républicain modéré, le suffrage universel et le maintien du régime social. Par respect pour la doctrine de la séparation des pouvoirs, elle conféra le "pouvoir législatif" à une Assemblée unique, le "pouvoir exécutif" [157] à un Président de la République, tous deux élus par le peuple qui était censé leur déléguer son pouvoir. Les relations entre les deux pouvoirs n'étaient pas définies ; les républicains se défiaient du régime parlementaire pratiqué seulement dans les monarchies et contraire à la tradition de la Révolution. Le Président restait maître de choisir les ministres qui, dans un régime centralisé, disposaient de toutes les forces effectives, l'armée, la police, le pouvoir de nommer et de révoquer tous les fonctionnaires. Par respect pour la souveraineté du peuple, l'Assemblée fit procéder aussitôt à l'élection du Président.

Le choix du maître du pouvoir se trouva remis à une nation sans éducation ni expérience politique, dont l'énorme majorité ne savait pas lire ou ne pouvait pas comprendre et qu'elle lisait. La grande masse ne connaissait que le nom de Napoléon répandu par les récits des vieux soldats et par l'imagerie populaire. Elle vota pour le neveu de l'Empereur, Louis-Napoléon, revenu d'exil tout récemment, personnellement inconnu et soutenu par le parti de l'ordre contre Cavaignac, candidat des républicains modérés.

La réaction. — La réaction contre la Révolution avait déjà commencé avec la dictature de Cavaignac. La majorité républicaine déclara

ra que l'ordre matériel étant rétabli, il restait à rétablir "l'ordre moral". Cette formule, que les royalistes devaient rendre fameuse en 1849 et en 1873, signifiait que la masse du peuple devait reprendre l'habitude de laisser diriger la politique par "les classes dirigeantes". Les partisans de la République sociale donnaient déjà à leurs adversaires le nom de *réactionnaires* qui est resté en usage dans la langue populaire des partis de gauche. [158] Leurs représentants à l'Assemblée, se séparant des modérés, reprirent dans la tradition de 93 le nom de *la Montagne* et formulèrent un programme de réformes sociales.

La réaction devint maîtresse du pouvoir quand Louis-Napoléon, ne connaissant encore personne en France, prit ses ministres dans la minorité orléaniste et catholique. Elle s'acheva avec l'élection de l'Assemblée législative. La masse des électeurs des campagnes, mécontents de la baisse des prix et irrités par l'impôt des quarante-cinq centimes, vota pour les monarchistes du "parti de l'ordre". L'Assemblée fut composée pour les deux tiers de légitimistes et d'orléanistes divisés par la rivalité persistante entre les deux branches de la famille royale, mais unis par la haine de la République et la déférence envers l'Église. La minorité républicaine ne comprenait plus qu'un petit nombre de modérés, le gros était formé par la Montagne qui prenait désormais dans le pays la direction du parti républicain.

Dès lors apparaît une répartition des partis entre les régions qui, sous des noms différents, va se perpétuer dans la vie politique de la France. Les royalistes dominent les campagnes dans les régions du Nord et de l'Ouest, pays de grande propriété et dans les montagnes où les paysans votent suivant l'avis de leur curé. Les républicains ont leur force à Paris, dans les villes, dans les régions de grande industrie et dans les pays de l'Est et du Midi peuplés de vigneron et de paysans propriétaires.

Louis-Napoléon, hostile au régime parlementaire, prit ses ministres non dans la majorité royaliste, mais dans un tout petit groupe de partisans personnels, la [159] plupart anciens orléanistes. Ce ministre napoléonien, d'accord avec la majorité, organisa la réaction contre la propagande républicaine. Il y employa l'ancien personnel de magistrats et de fonctionnaires restés en place ou réintégrés, animés d'une répulsion pour les doctrines de la démocratie sociale qui leur semblait menacer la société, indignés d'ailleurs de voir des hommes du peuple prétendre prendre part à la vie politique. Ils les surnommaient les *rou-*

ges et les accusaient de vouloir massacrer les riches, piller leurs biens et partager leurs terres. Leurs craintes étaient confirmées parfois par les menaces, les propos grossiers, les chansons révolutionnaires des adeptes exaltés de la République sociale. Par des procès, des arrestations, des mesures de police, des révocations de fonctionnaires et d'instituteurs, le gouvernement entrava tous les procédés d'action démocratiques, journaux, réunions, banquets. Il paralysa les conseils municipaux et les gardes nationales favorables à la République. Il supprima toutes les manifestations, emblèmes politiques, arbres de liberté, chansons politiques, même les ceintures et les cravates rouges.

L'Assemblée, par une loi électorale, essaya d'écarter du suffrage les ouvriers. Par la loi Falloux (ainsi nommée du nom de son auteur), elle accorda la liberté d'enseignement, c'est-à-dire le droit d'ouvrir des collèges secondaires et des écoles primaires ; elle rendit obligatoire l'enseignement de la religion dans les écoles publiques et essaya de mettre les établissements de l'État sous la surveillance du clergé. Elle ne réussit pas à soumettre l'Université à l'influence du clergé. Mais la liberté d'enseignement ne servit guère qu'aux congrégations religieuses ; elles en profitèrent [160] pour créer des écoles primaires de Frères et de Sœurs et des collèges tenus par des Jésuites ou des prêtres. Le résultat fut de couper la jeunesse française en deux fractions élevées dans un esprit opposé. Ainsi se préparait la séparation de la nation en deux sociétés étrangères, souvent hostiles l'une à l'autre, qui allait perpétuer et renforcer la séparation créée par la Révolution.

Le coup d'État. — L'expérience de la République démocratique, troublée par la guerre civile et la crise financière, puis faussée par l'action d'une assemblée hostile, avait déconsidéré le régime. Dès 1849, on parlait d'y mettre fin par la force. Ce qui retarda le coup d'État militaire, c'est que l'armée était commandée par des officiers royalistes en désaccord avec le Président. Il fallut à Louis-Napoléon le temps de les remplacer par des officiers venus d'Algérie, prêts à employer l'armée contre l'Assemblée.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 ne fut d'abord qu'un coup de force militaire fait pour disperser l'Assemblée et laisser le Président seul maître du pouvoir. Mais il rencontra la résistance imprévue des partisans de la Montagne, non pas dans les grandes villes, désarmées

depuis 1849 par l'état de siège, mais dans les pays agricoles du centre et du Midi, qui prirent les armes pour défendre la Constitution. Le gouvernement en profita pour se poser en défenseur de l'ordre social menacé par "une Jacquerie" des "rouges", ennemis de la société.

La répression fut très dure ; on arrêta plus de vingt-six mille individus et plusieurs milliers furent déportés en Algérie. Elle laissa dans le personnel républicain une haine irréconciliable contre les auteurs [161] du Coup d'État ; les "victimes du 2 décembre" formèrent le noyau d'une opposition irréductible à l'Empire. La crainte de la révolution sociale rallia par contre à Louis-Napoléon presque tout le parti de l'ordre et le clergé. Il ne resta dans l'opposition que les nobles légitimistes, un tout petit nombre d'évêques et les amis personnels de la famille d'Orléans, irrités de la confiscation des biens des princes. Le plébiscite, fait en 1851 au suffrage universel pour approuver le Coup d'État et renouvelé en 1852 pour approuver la restauration de l'Empire, ne fut qu'un hommage de forme au principe de la souveraineté du peuple.

Le régime autoritaire de l'Empire. — Le régime politique créé par la Constitution de janvier 1852 se présentait officiellement comme un retour au régime de Napoléon I^{er}. Il reposait, comme lui, en principe sur le pouvoir constituant du peuple exercé par un plébiscite ; en fait le Président concentrait tous les pouvoirs réels. Les ministres étaient responsables envers lui seulement et ne devaient ni être membres d'une assemblée, ni même y entrer ; la Constitution condamnait formellement le régime parlementaire. Le pouvoir personnel absolu du chef de l'État était seulement masqué par un *Sénat constituant* nommé par lui et un *Corps législatif* de députés élus au suffrage universel.

Le décret qui organisa le régime électoral fut rédigé par un ministre ignorant de la procédure antérieure. Il maintint le vote secret par bulletin, en le transférant au chef-lieu de la commune, et laissant le scrutin ouvert pendant deux jours, ce qui fit disparaître le vote en assemblée. Il rétablit le régime [162] français de la majorité absolue au premier tour, mais sans revenir au ballottage entre les deux candidats qui ont eu le plus grand nombre de voix. Il le remplaça par un *second* tour où est élu le candidat, quel qu'il soit (même s'il ne s'est pas présenté au premier tour), qui obtient la majorité relative. Ce régime est

resté propre à la France, il a d'ailleurs conservé le nom impropre de ballottage. Le gouvernement adopta quelques pratiques destinées à restreindre l'indépendance des électeurs : il désignait le *candidat officiel* recommandé aux électeurs et pour lequel les fonctionnaires avaient ordre de faire voter ; il interdisait de tenir des réunions électorales ; il découpait arbitrairement les circonscriptions de façon à morceler les grandes villes favorables aux républicains.

La presse politique fut soumise à un régime imaginé pour la paralyser, sans rétablir la censure. Il exigeait une *autorisation préalable* du gouvernement pour fonder un journal et il donnait aux ministres et aux préfets le pouvoir, sans avoir besoin de s'adresser aux tribunaux, de prendre des mesures qui pouvaient aboutir à suspendre ou à supprimer un journal. Il ne survécut que les journaux d'opposition tolérés par le gouvernement.

Le seul corps élu, le *Corps législatif*, n'avait qu'une courte session et ses délibérations n'étaient pas publiées ; son rôle se réduisait à voter les lois préparées par le Conseil d'État.

La réaction s'acheva par un retour à la monarchie sous la forme d'un Empire héréditaire, complété par la création d'une Cour impériale imitée du premier Empire. On accorda aux sénateurs un traitement élevé et aux députés une forte indemnité.

[163]

Cette monarchie autoritaire, appuyée sur l'armée, rallia la grande majorité de la nation, les paysans encore indifférents à la vie politique, la bourgeoisie rassurée contre l'agitation sociale, une petite partie de la noblesse. Elle eut aussi pour elle presque tout le clergé satisfait d'avoir obtenu l'autorité sur les écoles, la liberté de la chaire, des subventions en argent et des honneurs officiels. L'attitude déférente du gouvernement dissimulait un conflit latent entre le bas clergé, partisan du pouvoir absolu du Pape dans l'Église, et les hauts fonctionnaires de l'Empire restés gallicans en accord avec un assez grand nombre d'évêques.

L'opposition royaliste se réduisait à la noblesse de l'Ouest et du Midi et aux débris du parti orléaniste. L'opposition républicaine, restée très nombreuse surtout parmi les ouvriers dans les villes et les régions industrielles, était privée de tout moyen d'action et n'avait même que de rares occasions de se manifester. Avec une assemblée sans pu-

blicité et une presse réduite au silence, la vie politique resta paralysée jusqu'en 1860.

Napoléon III, personnellement bienveillant et timide, aimé de ceux qui l'approchaient, se trouvait dans des conditions anormales pour un chef d'État français. Ayant toujours vécu à l'étranger ou en prison, il ne connaissait pas la vie française. Il méprisait la bourgeoisie qui, depuis une génération, gouvernait la France, et il haïssait le régime parlementaire qui était entré dans les mœurs. Il aimait le peuple et aurait voulu en être aimé ; mais, à la façon des hommes de 48, il ne savait que faire pour lui être utile.

[164]

En 1852, pour rassurer la nation attachée à la paix contre le retour aux aventures belliqueuses du premier Empire, Napoléon avait dit : "L'Empire, c'est la paix." Mais ses sentiments le portaient à faire à l'étranger une politique active. Il détestait les traités de 1815, d'accord en cela avec la plupart des républicains, et désirait les déchirer. Il s'intéressait aux Italiens et voulait les délivrer de l'Autriche. Il fut entraîné à la guerre pour relever le prestige de son gouvernement et pour satisfaire le corps des officiers. Il la fit d'abord à la Russie et y gagna l'amitié de la reine d'Angleterre et la gloire de présider le Congrès de Paris en 1856. Il la fit à l'Autriche et y gagna la Savoie et le comté de Nice dont il fit trois départements qui complétèrent le territoire français vers les Alpes. Ce fut son plus grand et son dernier succès.

En laissant le nouveau roi d'Italie occuper la plus grande partie des États de l'Église, Napoléon avait irrité ses partisans catholiques, très attachés au pouvoir temporel du Pape. Pour apaiser le gouvernement anglais irrité par la guerre d'Italie, il avait conclu avec l'Angleterre un traité de commerce qui permettait l'entrée en France des fers et des tissus anglais, ce qui excitait la colère des maîtres de forges et des fabricants de textiles, très attachés au régime protectionniste. Sa politique étrangère plaisait à ses adversaires, républicains et libéraux, traditionnellement hostiles aux monarchies absolues de Russie et d'Autriche ; mais elle mécontentait ses propres partisans, les grands industriels et les catholiques, soutenus par l'Impératrice, espagnole et très catholique.

[165]

Le retour au régime parlementaire. — Napoléon, ayant irrité ceux qui soutenaient le régime autoritaire, se rapprocha de ceux qui le combattaient. Il fut entraîné à une série de concessions qui transformèrent l'Empire autoritaire en Empire libéral et finirent par le ramener malgré lui au régime parlementaire. Il avait dès 1859 accordé une amnistie qui permit aux proscrits républicains de 1851 de rentrer en France où ils renforcèrent l'opposition républicaine. Il rendit au Corps législatif la publicité des séances, puis le vote détaillé du budget et le droit de discuter avec les ministres. Ses adversaires, d'espèces différentes, coalisés, formèrent "l'opposition libérale" qui réclama "les libertés nécessaires" (de presse, de réunion, d'association, des élections). Elle obtint un grand succès aux élections de 1863 et, par ses critiques au Corps législatif, elle agita l'opinion et augmenta le nombre des opposants.

L'Empereur, déconcerté par les échecs de sa politique extérieure, à Rome, en Pologne, en Danemark, au Mexique, en Allemagne, et gravement malade de la vessie, se laissa aller à de nouvelles concessions. Il rendit à la Chambre le vote d'une *adresse*, et le droit d'interpeller les ministres. Il accepta la liberté de la presse et des réunions publiques. Il accorda aux ouvriers le droit de coalition, la grève cessa d'être un délit. Mais il maintenait au pouvoir les derniers survivants du personnel impérial qui conservaient les habitudes du régime autoritaire.

Cependant, la nation faisait l'apprentissage du suffrage universel dans les différentes élections ; elle s'habitua aux pratiques de la campagne électorale, les comités électoraux, les réunions, les affiches, les [166] distributions de bulletins. Le serment de fidélité à l'Empereur, exigé depuis 1858 non plus seulement des députés, mais aussi des candidats, n'avait pas réussi à écarter les républicains des assemblées. La jeunesse des écoles saisissait toutes les occasions de faire des manifestations contre le gouvernement. La presse de Paris, devenue très violente depuis qu'il suffisait de faire une déclaration pour fonder un journal (1868), attaquait ouvertement le régime. À chaque élection le chiffre des voix d'opposants et le nombre des députés de l'opposition augmentait, les candidats officiels perdaient des voix et des sièges. En 1869, la Droite, qui voulait maintenir l'Empire autoritaire, se trouva en minorité ; la majorité même des députés officiels demandait un changement de régime. Napoléon se résigna en janvier 1870 à prendre

pour ministres des députés de la majorité. Le Sénat cessa d'être gardien de la Constitution et reprit le rôle de la Chambre des pairs. C'était le retour au régime parlementaire.

Le Corps législatif, revenant à la tradition des Chambres parlementaires, se divisa en groupes, la Droite autoritaire et belliqueuse, le Centre droit partisan de l'Empire libéral, le Centre gauche parlementaire, formé d'orléanistes ralliés. La Gauche républicaine, opposés à l'Empire, était partagée en trois, la "gauche ouverte" qui acceptait les impérialistes ralliés, la "gauche fermée" qui n'admettait que des républicains, les "irréconciliables" dont le principal orateur, Gambetta, venait de reprendre le nom de *radical*. (Ces trois groupes républicains allaient, sous d'autres noms, se prolonger jusqu'à la fin du XIX^e siècle.) En dehors de la Chambre restaient les [167] "insermentés" qui refusaient le serment ; ils allaient devenir les chefs de la Commune.

Chute de l'Empire. — Pour maintenir la fiction de la souveraineté du peuple, Napoléon soumit la transformation du régime à un plébiscite auquel il donna le sens d'une manifestation d'attachement à sa dynastie. Il obtint plus de sept millions de *oui* contre un million et demi de *non*, et l'Empire parut raffermi. Mais le ministre des Affaires étrangères engagea la France dans un conflit avec la Prusse qui amena la guerre contre l'Allemagne. Les deux armées françaises furent, l'une cernée dans Metz, l'autre capturée à Sedan avec l'Empereur.

L'Empire était soutenu par l'armée ; quand elle manqua il s'effondra et on vit combien il était indifférent à la nation. La foule parisienne envahit sans résistance le Corps législatif ; les députés républicains, prenant le pouvoir, allèrent à l'Hôtel de ville proclamer la République et y formèrent un "gouvernement de la Défense nationale". Le 4 septembre (1870) fut encore une révolution parisienne, mais acceptée par la nation désabusée de l'Empire militaire qui, après avoir commencé par des victoires, s'abîmait dans la défaite et l'invasion.

Transformation des conditions de la vie matérielle. — La société française qui, de tout temps, avait évolué surtout sous l'action des événements politiques et des sentiments religieux, commence après 1848 à se transformer sous l'action de la science appliquée méthodi-

quement. C'est que les conditions de la vie matérielle ont changé plus profondément en trois quarts de siècle que dans le cours de tous les siècles depuis l'antiquité. Les pratiques de l'agriculture, de [168] l'industrie et des transports dans la France du XIX^e siècle avant 1848 diffèrent moins de celles de l'Empire romain que de la technique du XX^e siècle.

La transformation, qui commence après 1848 à devenir apparente, est produite surtout par le fait que la masse de la nation commence alors à ressentir les effets des inventions déjà connues auparavant. Les machines à filer et à tisser, les procédés chimiques de tannerie, de teinture, de fabrication du sucre, de la stéarine, du savon, de la soude, les hauts fourneaux chauffés à la houille pour la production de la fonte, le nouveau procédé de fabrication de l'acier accroissaient dans des proportions inouïes la quantité des objets utiles à la vie. Les chemins de fer et les navires à vapeur augmentaient de même la facilité des transports qui mettaient ces objets à la portée du public.

Tous ces procédés étaient connus déjà, mais l'usage en était restreint à une minorité des habitants des grandes villes. Les chemins de fer construits en 1848 se réduisaient à quelques tronçons et semblaient encore une invention sans avenir. Ils ne prirent d'importance qu'après avoir été organisés en un *réseau* partagé entre six grandes compagnies, pourvues de concession d'un siècle de durée. La navigation à vapeur ne devint très active qu'avec l'usage de l'hélice.

Parmi les nombreuses inventions entrées alors dans la pratique, quelques-unes modifièrent les conditions de la vie quotidienne. Les allumettes phosphorées (dites chimiques) qui donnaient sur-le-champ le feu ou la lumière firent disparaître le briquet et l'amadou d'un usage si lent. Le gaz d'éclairage permit d'éclairer plus largement les rues des villes et les grands établissements ; les bougies de stéarine et les lampes à [169] huile remplacèrent les chandelles et les torches de résine. La houille employée dans les poêles fournit aux habitants des villes un combustible plus actif et moins encombrant que le bois. Les plumes d'oie employées pour écrire depuis le Moyen âge exigeaient une taille difficile qui causait une grande perte de temps, elles furent remplacées par les plumes d'acier.

La fabrication en grand du sucre de betterave fit pénétrer dans le peuple l'usage du sucre, des confitures, des bonbons et indirectement

du café. La distillation de l'alcool de grains et de pommes de terre accrut la consommation de l'eau-de-vie et des liqueurs fortes et le nombre des débits de boisson, au point de devenir un danger pour la santé de la nation.

Le progrès dans la fabrication des tissus de laine et surtout de coton, augmentant la quantité et abaissant le prix des étoffes dans des proportions sans précédent, accrut la facilité à se procurer des vêtements. Le costume féminin n'y gagna pas en beauté ; ce fut le temps de la crinoline d'une ampleur extravagante, du corset trop serré et du lourd chignon de faux cheveux. Mais les femmes du peuple, surtout dans les villes, y trouvèrent le moyen de se vêtir et de se coiffer de tissus plus légers et plus variés et l'usage du linge de corps pénétra plus profondément dans la population.

Le chemin de fer rendait le déplacement des personnes beaucoup plus rapide et moins coûteux et activait infiniment le mouvement des correspondances par la poste (qui avait adopté en 1848 l'usage anglais du timbre-poste). Il bouleversait plus profondément encore le commerce et l'industrie par l'accroissement énorme des marchandises et l'abaissement des frais, [170] au point de faire disparaître les transports par le roulage. En même temps les routes étaient transformées par l'invention anglaise du *macadam*, fait de pierres cassées, qui remplaçait les pavés. Le télégraphe électrique, encore à son début, faisait disparaître le télégraphe aérien.

Transformation sociale. — Paris, agrandi par l'annexion de ses faubourgs en 1860, était assaini et embelli par le percement de larges voies, l'aménagement de jardins et de squares à l'intérieur et de grands parcs sur les bords, à l'imitation de l'Angleterre. Il commençait à devenir la capitale internationale du plaisir, sans cesser d'être le centre de la vie intellectuelle de la France.

L'énorme capital nécessité par la construction des chemins de fer, l'exploitation des mines, la création des grands établissements d'industrie et de crédit, fut réuni surtout sous la forme d'actions et d'obligations placées dans le public. Il en résulta une augmentation brusque de la quantité des valeurs mobilières qui activa la spéculation et les jeux de la Bourse, au point d'inquiéter le gouvernement. La Bourse des valeurs de Paris fut si surchargée d'opérations que les agents de change

officiels n'y suffisaient plus il fallut les laisser partager avec un personnel de courtiers sans qualité officielle surnommé "la coulisse". Les agents de change gardèrent le monopole des opérations sur les valeurs principales, seules cotées à la Bourse ; la coulisse opéra sur les "valeurs en banque".

L'accroissement de la grande industrie et du commerce, de la spéculation, des valeurs mobilières, fortifia surtout la bourgeoisie qui avait dirigé les entreprises, acquis les valeurs, fait les spéculations. Elle [171] occupait seule toutes les professions lucratives où la noblesse refusait d'entrer. Elle profitait même de la hausse des prix des denrées agricoles qui faisait hausser les prix de fermage de ses terres. Elle augmentait rapidement sa richesse et devenait plus nombreuse par l'accession des familles enrichies. Elle adoptait la mode des bains de mer et des voyages d'agrément, dont l'origine étrangère se révèle dans le mot barbare de "tourisme". Effrayée par le socialisme, comme la noblesse l'avait été par la Révolution, la bourgeoisie s'était ralliée à la religion qui lui paraissait un instrument d'ordre social pour la défense de la propriété. Elle soutenait le clergé par son argent et son influence, sans revenir aux croyances anciennes ni même à la pratique régulière de la religion.

Les conditions nouvelles de vie avaient agi moins fortement sur les gens du peuple. Ni les boutiquiers, ni les artisans (qui dans le recensement formaient la plus grande partie de la population qualifiée de "commerciale" et "d'industrielle") n'avaient notablement changé leur genre de vie. Mais le progrès de la grande industrie mécanique avait fait disparaître la plupart des tisserands et augmenté le nombre des ouvriers concentrés en grands établissements.

Presque tous les ouvriers parisiens cependant restaient employés à des métiers de travail individuel. C'étaient eux qui, désabusés des procédés proposés par les théoriciens socialistes pour améliorer leur situation, avaient commencé une campagne pour obtenir la liberté de coalition, les syndicats (qu'ils appelaient "chambres syndicales") et un enseignement professionnel. Le mouvement ouvrier en France n'est pas né dans le prolétariat, créé par le "machinisme" ; [172] il est l'œuvre des ouvriers de condition supérieure, occupés à un travail individuel, à la façon des anciens artisans français. Après une crise très dure de dépression, la prospérité de l'industrie dans la seconde moitié de

l'Empire avait relevé les salaires ; le vin et la viande entraient dans la consommation normale des ouvriers.

La hausse de prix des denrées agricoles profitait aux paysans, surtout à ceux qui étaient propriétaires ; mais ils ne formaient guère qu'un tiers du total et d'ailleurs leur terre était souvent grevée de dettes et d'hypothèques. Les fermiers et les métayers devenaient plus nombreux et se faisaient mutuellement concurrence. Les journaliers et les domestiques recevaient un salaire plus élevé, mais encore très faible. Le progrès de la technique agricole, restreint d'ailleurs aux environs des grandes villes et aux régions les plus riches, ne servait guère encore à la masse des paysans.

Transformation de la religion. — Un changement profond se préparait dans l'attitude du peuple envers la religion. La plupart des artisans, des ouvriers, des vigneron et un grand nombre de paysans indépendants, surtout dans les régions riches en relations fréquentes avec les villes, avaient abandonné les pratiques obligatoires de la religion catholique. Ils n'allaient plus à la messe et ne communiaient même plus à Pâques. Les pays de l'Ouest et des montagnes, moins soumis à l'influence des villes, restaient fidèles aux pratiques de la religion accessibles encore à la peur de l'Enfer et dociles à la direction de leurs prêtres. La noblesse et la grande majorité de la bourgeoisie, redevenues les alliées de l'Église, maintenaient [173] la pratique de la religion dans les familles placées sous leur dépendance, fermiers, métayers, domestiques, fournisseurs.

La nation française était devenue indifférente aux dogmes enseignés par l'Église. La religion catholique ne reposait plus guère sur la foi en une doctrine révélée, nécessaire au salut éternel ¹⁶ ; elle paraissait plutôt l'obéissance à une autorité traditionnelle respectée comme une puissance bienfaisante, gardienne nécessaire de la morale.

¹⁶ Il en était de même chez les protestants des anciennes églises calvinistes du Midi et de l'Ouest, qui avaient perdu l'habitude du culte, interrompu pendant un siècle par la persécution. Les "libéraux" n'allaient plus guère au service ; ils ne communiaient plus et, sans le savoir, ils étaient devenus déistes ; c'est ce que montra, au synode de 1873, leur refus d'imposer au pasteur un formulaire reconnaissant la divinité du Christ, comme le demandaient les "orthodoxes".

Le sentiment religieux, dans les couches profondes de la population, survivait naïvement sous les formes de la vieille religion indigène antérieure au christianisme. La croyance à la vertu surnaturelle de certains lieux, attestée par des guérisons, se manifestait par la fréquentation des anciens lieux de pèlerinage. Elle se révéla encore assez active pour créer deux sanctuaires nouveaux, dans les Alpes à la Salette, dans les Pyrénées à Lourdes, sur les lieux d'une apparition de la Vierge, auprès d'une source douée d'un pouvoir de guérison. L'affluence inouïe des pèlerins montra combien cette foi primitive restait vivace.

La coutume de s'adresser à des forces surnaturelles, pour obtenir l'objet d'un désir ou pour éviter un mal, se perpétuait sous la forme d'invocations à [174] la Vierge ou à quelque saint en vogue, spécialement saint Antoine de Padoue. Elle maintenait l'usage d'objets de dévotion doués d'un pouvoir miraculeux ; scapulaires, chapelets, rosaires, médailles bénies ; il suffisait parfois de les porter pour échapper à une maladie ou à un danger. Le culte des morts subsistait, même à Paris, dans la visite aux tombeaux et l'usage de saluer les enterrements.

Le besoin de solenniser par une cérémonie religieuse les moments décisifs de la vie maintenait dans toute la France la pratique des baptêmes, du mariage à l'église, de l'enterrement religieux, de la première communion à la sortie de l'enfance. Ces pratiques continuaient même dans les familles détachées de toute croyance et de toute pratique religieuses et adversaires du clergé catholique.

La littérature. — Le romantisme ne survécut pas à la Révolution. L'enthousiasme, déçu par l'avortement des grandes espérances de 1848, se tourna en un pessimisme amer qui poussa les écrivains à représenter de préférence les côtés pénibles ou laids de la vie humaine. Le romantisme se transforma en *réalisme*, puis en *naturalisme*, sans renoncer à l'habitude de chercher à scandaliser le bourgeois. Les réalistes prétendirent reproduire exactement la nature, mais avec une tendance à la satire conforme à la tradition française. Les genres romantiques, le drame historique, le roman historique, la poésie lyrique dépérèrent ; la mode revint à la comédie de mœurs, au roman d'observation psychologique, à la poésie descriptive ou philosophique.

En réaction contre le lyrisme sentimental et la négligence de la forme des romantismes, les romanciers [175] et les poètes affectèrent

un ton impassible et s'imposèrent un style impeccable et une technique savante du vers. Ce fut le caractère du groupe du *Parnasse* qui exprima son idéal dans la formule "l'art pour l'art".

[176]

[177]

Histoire sincère de la nation française.
Tome second

Chapitre VII

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE PARLEMENTAIRE

[Retour à la table des matières](#)

L'Établissement de la République. — Le "Gouvernement de la Défense nationale" resta bloqué dans Paris, tandis qu'une *Délégation* installée à Tours, puis à Bordeaux, gouvernait la France et improvisait des armées pour tenter de débloquer Paris. Le régime définitif de la France dépendait du gouvernement prussien ; il négocia à la fois avec le gouvernement de Paris et avec le général en chef de l'armée enfermée dans Metz. Mais il préféra faire d'abord capituler l'armée de Metz et conclure plus tard avec le gouvernement républicain la capitulation de Paris et l'armistice qui mit fin à la guerre.

L'Assemblée nationale, convoquée pendant l'armistice, fut composée d'une majorité de royalistes et d'une forte minorité de républicains élus par Paris et les régions de l'Est. Elle se réunit à Bordeaux où elle élut "chef du pouvoir exécutif" Thiers, orléaniste rallié à la République, qui promit de ne pas établir [178] de régime définitif. Puis elle conclut les préliminaires de la paix qui enleva à la France toute l'Alsace, la Lorraine de langue allemande et le pays messin de langue française, et lui imposa une indemnité de cinq milliards, supérieure de

trois milliards environ aux dépenses faites par l'Allemagne. Elle se transporta ensuite à Versailles.

À Paris la garde nationale restait armée et la population, laissée sans gouvernement, était vivement irritée contre l'Assemblée monarchiste de Versailles. Un soulèvement brusque à Montmartre, le 18 mars 1871, tourna à l'insurrection ; Thiers, se défiant des troupes restées en contact avec la population parisienne, fit évacuer Paris. Le pouvoir fut pris par le "Comité central de la *Fédération* des gardes nationales", formé de révolutionnaires ; il fit élire par les Parisiens un "Conseil général de la Commune de Paris", qui prit l'allure d'un gouvernement et entra en guerre contre l'Assemblée de Versailles.

La guerre civile entre le gouvernement légal de la France et la *Commune*, soutenue par les fédérés parisiens, se résuma en un siège de Paris par l'armée française. Elle souleva des haines qui la rendirent atroce ; les chefs fédérés prisonniers furent fusillés sans jugement ; la Commune répondit en prenant pour "otages" des personnages notables. Après l'entrée de l'armée française dans Paris, les fédérés en se repliant incendièrent des monuments et des maisons et fusillèrent les otages.

La répression commença par des fusillades sans jugement et continua par des arrestations en masse, suivies de condamnations aux travaux forcés ou à la déportation, prononcées par des conseils de guerre [179] qui laissèrent dans la population parisienne une haine durable contre "la réaction". Bien que la Commune eût été dirigée surtout par des révolutionnaires restés dans la tradition de 93, elle avait arboré le drapeau rouge et les socialistes internationaux décidèrent de la considérer comme une insurrection du prolétariat socialiste. L'anniversaire du dernier combat (27 mai 1871) continue à être célébré par une manifestation socialiste au "mur des fédérés".

L'Assemblée nationale. — L'Assemblée s'était attribué le pouvoir constituant et, suivant la tradition française s'était divisée en groupes. En attendant la Constitution, le Gouvernement dirigé par Thiers suivait la pratique du régime parlementaire, s'appuyant sur une majorité formée par la conjonction du centre droit orléaniste et du centre gauche républicain conservateur.

L'œuvre la plus pressante, la réorganisation des finances et de l'armée, fut faite dans un sens conservateur. Thiers fit rejeter l'impôt sur le revenu ; il ne put empêcher de déclarer le service militaire obligatoire pour tous comme en Allemagne ; mais il imposa le service de cinq ans qui maintenait l'inégalité entre les deux portions du contingent. Plusieurs impôts nouveaux, surtout indirects (qui subsistent encore), donnèrent le moyen de mettre le budget en équilibre. Des emprunts en rentes perpétuelles fournirent les fonds pour le paiement des cinq milliards, condition de l'évacuation du territoire par les Allemands.

Le régime politique restait en suspens. Comme l'état de siège, maintenu dans toutes les grandes villes, réduisait au silence tous les journaux républicains, [180] Gambetta, chef de l'extrême gauche, faisait dans toute la France une campagne de banquets pour demander la dissolution de l'Assemblée. Lorsque Thiers se décida à présenter un projet d'organisation de la République, une petite majorité, formée de tous les monarchistes, vota un ordre du jour de blâme qui décida Thiers à donner sa démission. La coalition monarchique le remplaça par le maréchal Mac-Mahon et forma un "ministère de combat", qui déclara vouloir rétablir "l'ordre moral" menacé par les radicaux (1873). La restauration de la monarchie, préparée par la majorité, avorta parce que le roi futur, Henri V, chef de la branche aînée, refusa de renoncer au drapeau blanc.

La majorité monarchiste prolongea le régime provisoire en votant, d'accord avec le centre ; gauche républicain, une durée de sept ans pour le pouvoir du président Mac-Mahon, puis en nommant, pour préparer un projet de Constitution, une Commission qui fit traîner le travail en longueur pendant plus d'un an. Un déplacement de quelques voix du centre permit enfin de former avec tous les groupes de gauche une très faible majorité qui vota un régime définitif sous la forme de trois "lois constitutionnelles concernant les pouvoirs publics". Le terme de "*république*" n'y fut introduit que sous la forme indirecte de "président de la République", par un amendement voté à une voix de majorité.

La Constitution de 1875. — La République établie en 1875 ne se rattachait à aucune des traditions républicaines de la France ; elle était

dépourvue du trait inhérent à la république dans la tradition française, la reconnaissance formelle de la souveraineté du [181] peuple ¹⁷. Le seul souverain était le *Congrès*, formé de la réunion des deux Chambres ; lui seul avait qualité pour réviser la Constitution. Le régime était donc purement *représentatif*, le pouvoir n'appartenait qu'aux représentants.

Le régime était *parlementaire* sur le modèle de la monarchie anglaise, contrairement à la doctrine républicaine de la "séparation des pouvoirs". Le Président possédait théoriquement tous les pouvoirs d'un roi, mais n'en pouvait exercer aucun que par l'intermédiaire d'un ministre, et il était irresponsable. La durée de ses pouvoirs, sept ans, anormale en république, résultait d'un compromis entre les quatre ans demandés par les républicains et les dix ans proposés par les royalistes. Les ministres, suivant la pratique anglaise, étaient "solidairement responsables" devant les Chambres, responsables non plus seulement au sens juridique (c'est-à-dire sujets à être mis en accusation pour un crime), mais au sens politique. L'Assemblée avait admis sans discussion qu'ils devaient se retirer en cas de désaccord avec les Chambres.

Le pouvoir législatif était partagé, suivant le modèle anglais, entre deux assemblées. Le Sénat était formé en partie de sénateurs à vie, en partie de membres élus pour neuf ans par un corps formé surtout de délégués des conseils municipaux. Cependant, le régime était démocratique, car la Chambre des Députés, malgré son nom monarchique, était élue au suffrage universel et les membres des deux Chambres [182] recevaient une indemnité, la même qu'en 1848.

Cette constitution hétérogène, qui ne répondait à l'idéal d'aucun des partis, est la seule qui ait duré ; pour la première ! fois la France a été pourvue d'un régime politique stable.

L'évolution de la population. — La population française depuis 1870 a commencé à se renouveler d'une manière anormale. Elle s'était jusque là accrue (lentement d'ailleurs), par l'excédent des naissances sur les décès, et les économistes admettaient comme évident qu'elle

¹⁷ Pendant la première révolution, le pouvoir souverain du peuple se manifestait par un vote de ratification de la Constitution ; le plébiscite impérial reposait sur le même principe.

augmentait en proportion des moyens de subsistance. Mais, tandis qu'elle s'était accrue de huit millions dans la première moitié du XIX^e siècle, elle ne s'accrut dans la seconde moitié que de quatre millions, et l'accroissement en dix ans descendit de 6 p. 100 vers 1840 à 1 p. 100 entre 1886 et 1896. La densité de la population, très faiblement accrue en un demi-siècle (1861-1911) de soixante-huit à soixante-douze habitants par kilomètre carré, était devenue beaucoup plus faible que celle des pays de l'Europe civilisée.

La France, dont la population, pendant plusieurs siècles, avait dépassé celle de tous les grands États, était passée au dernier rang. La cause indiscutable en était le petit nombre des naissances, descendu de 26 p. 1.000 (1861-70) à 18,7 en 1912. La population ne se maintenait déjà plus que par l'immigration des étrangers (on comptait un million cent quatre-vingt-deux mille étrangers en 1911). Cette diminution se produisait au moment même où l'abondance des ressources devenait plus grande que jamais. La comparaison du chiffre des naissances entre les familles, les quartiers de Paris, les régions de la France les [183] plus riches et les plus pauvres a montré que la moyenne des naissances est très faible chez les riches et beaucoup plus élevée chez les pauvres. La natalité non seulement n'augmente pas, comme on le croyait, mais elle diminue au contraire en proportion de l'aisance, c'est-à-dire des moyens de nourrir une famille.

L'établissement en France d'un grand nombre d'étrangers n'a pas modifié les caractères anthropologiques du peuple français, car ils venaient presque tous des pays voisins où la population est de même origine des deux côtés de la frontière. C'étaient au Nord et à l'Est des Belges et des Allemands, au Sud-Est des Italiens, au Sud-Ouest des Espagnols, et les enfants de ces étrangers nés en France s'assimilaient vite et complètement.

La densité de la population a changé d'une façon très inégale. Elle a fortement diminué dans presque tous les pays agricoles ; elle a augmenté dans la région industrielle, les grandes villes et surtout à Paris et dans ses environs. La population s'est concentrée de plus en plus vite, d'une part dans les grandes villes, d'autre part dans les régions industrielles, surtout sur les frontières du Nord et de l'Est où la bourgeoisie était plus disposée aux entreprises et où le peuple fournissait des ouvriers plus disciplinés, plus aptes à la grande industrie.

Progrès de l'industrie. — Les conditions de la vie matérielle se sont transformées en un demi-siècle plus vite et plus profondément qu'en aucun autre temps. Cette transformation est due aux inventions pratiques et aux applications méthodiques des sciences à la technique, presque toutes connues déjà avant 1870, [184] mais dont les effets n'ont atteint que plus tard la masse de la nation.

L'invention la plus efficace a été la machine à vapeur ; elle avait fourni la force motrice aux usines, aux navires, aux chemins de fer, aux industries textiles, à la métallurgie ; elle avait indirectement fait augmenter prodigieusement la production de la houille. Beaucoup plus tard étaient venus les moteurs à gaz, les moteurs électriques, actionnés par la force des chutes d'eau ; enfin les moteurs au pétrole et à explosion. Ainsi s'étaient constituées les forces mécaniques qui augmentaient indéfiniment la puissance mise au service de l'homme pour la filature, le tissage, la minoterie, et surtout les transports et qui plus tard créaient le procédé nouveau de l'éclairage électrique.

Les procédés, venus de l'étranger, pour la fabrication de l'acier, en permettant d'utiliser le minerai de fer phosphoreux, activaient fortement la métallurgie. Elle devenait capable de produire en très grande quantité une grande variété d'outils et d'ustensiles, les machines et les outils agricoles, la quincaillerie, les machines à coudre, les rails, les ponts, les charpentes métalliques qui révolutionnaient la construction en remplaçant la pierre et le bois par les métaux, (plus tard par le ciment armé).

La vapeur et l'électricité avaient bouleversé les industries mécaniques. La chimie faisait une révolution analogue dans les industries de transformation, la distillation des alcools, les produits de distillation de la houille, la blanchisserie, la tannerie, la poterie et la verrerie, la teinture, les explosifs, les parfums, les médicaments, le sucre, le savon, les huiles, le goudron, les conserves, le papier. La photographie créait [185] un art nouveau qui mettait le portrait à la portée de toutes les familles. La production des articles industriels était accrue dans

des proportions qui auraient paru incroyables un demi-siècle plus tôt ¹⁸.

En même temps, l'invention des procédés d'anesthésie et d'antisepsie révolutionnait la chirurgie ; les découvertes de la microbiologie donnaient un fondement nouveau à la médecine et à l'hygiène. Elles faisaient connaître des moyens préventifs pour détruire le virus de la rage et arrêter les épidémies de peste et de choléra.

Progrès du commerce et du crédit. — De même que le progrès de la technique multipliait la puissance de l'industrie, les procédés de transport à vapeur et les procédés de communication par le télégraphe, puis par le téléphone, activaient prodigieusement le commerce et le crédit. Le commerce en gros était transformé par la rapidité des transports et par l'arrivage dans les ports et les gares d'une masse de marchandises sans précédent. Le marché où les Français vendaient leurs produits et achetaient les objets de leur consommation s'élargissait jusqu'à s'étendre au monde entier, et la quantité des exportations et des importations allait en grossissant rapidement.

Le commerce de détail était transformé par la création des "grands magasins" qui réunissaient dans un même établissement une extraordinaire variété [186] d'articles, exposés sous les yeux du public, en vente à un prix marqué. Le principe traditionnel du détaillant français avait été jusque-là de chercher à vendre le plus cher possible en discutant le prix avec le client (c'est ce qu'on appelait *marchander*). C'est ainsi que se font encore les marchés importants sur les immeubles ou le bétail. Le marchand tenait son prix caché et cherchait son bénéfice dans un prix de vente élevé. Les grands magasins cherchèrent leur bénéfice dans le renouvellement rapide de leurs marchandises qui leur permettait d'augmenter le nombre des opérations faites avec leur capital. Ils attiraient la clientèle par le bon marché des articles vendus à prix fixe, l'étalage des marchandises qui suggérait le désir d'acheter, la publicité faite au moyen de catalogues.

¹⁸ Les inventions les plus incroyables, celles qui réalisaient les rêves les plus audacieux de l'homme, la télégraphie sans fil, le phonographe, le cinématographe, l'automobile sur route, l'avion, le sous-marin, la radiophonie, l'électrolyse, n'avaient pas encore eu le temps de produire leurs effets sur la société.

Une concentration analogue s'est produite pour les opérations de crédit. Il s'est fondé de grands établissements de crédit qui ont établi des succursales dans un grand nombre de villes. Ces centres puissants, recueillaient l'épargne à mesure qu'elle se formait et recevaient de leurs clients en dépôt des fonds de plus en plus considérables. Ils ont ainsi accumulé des capitaux énormes qui leur ont donné le moyen de multiplier les émissions d'emprunts et de fournir au commerce l'escompte à un taux très bas. Ils ont contribué à transformer les habitudes des Français qui, désormais, au lieu d'employer leurs épargnes à acheter des terres ou à prêter sur hypothèque, se sont mis à les placer en valeurs mobilières.

La tendance traditionnelle du bourgeois et du paysan français à éviter les risques a développé en France une méthode de placement différente de celle des pays voisins. Aux entreprises industrielles qui [187] donnent un revenu plus élevé, mais irrégulier, le public français a préféré les obligations et les emprunts d'État à revenu fixe, mais faible ; les établissements de crédit ont favorisé cette tendance en recommandant à leurs clients les titres des emprunts étrangers.

Progrès de l'agriculture. — La transformation a été plus lente dans l'agriculture, car elle ne s'est produite qu'indirectement, sous l'action de l'industrie et plus encore du commerce. L'industrie a transformé le travail agricole par les "machines agricoles" ; batteuses, moissonneuses, faucheuses, semeuses. Elle a accru beaucoup le rendement par les engrais chimiques. L'agriculture a été "industrialisée", surtout dans les terres à blé et à betterave de la région parisienne. Mais la petite exploitation s'est conservée pour le jardinage, le laitage, les fruits, le bétail et la plus grande partie du vignoble. Les paysans français n'ont pas été, autant qu'on l'a dit, retenus par la routine. Il est vrai qu'ils se défiaient des théories et de l'exemple des grandes exploitations ; mais ils ont profité de l'expérience dans la mesure où elle leur a paru s'adapter à leurs moyens d'achat restreints et à leur méthode de travail individuel. Ils ont adopté volontiers les outils américains, la charrue perfectionnée, l'écrémeuse danoise, les machines légères, les engrais chimiques le sulfatage et surtout les cultures fourragères, luzerne, trèfle, sainfoin, qui ont supprimé la jachère et bouleversé l'assolement en faisant pendant plusieurs années se succéder des cultures de plantes différentes. Ils ont su accroître le rendement par les nouvelles

espèces de blés, de pommes de terre ou de betteraves et améliorer leur bétail par le croisement avec des races meilleures.

[188]

Le commerce a agi plus fortement encore en ouvrant aux denrées agricoles des débouchés beaucoup plus rapides et plus larges. Les produits, jusque-là consommés presque uniquement par la bourgeoisie, viande, volaille, œufs, beurre, lait, fruits, vin, sont entrés dans la consommation du peuple des villes. La facilité des transports a permis de vendre les produits que la lenteur et la faible capacité des charrettes avait jusque-là empêché d'utiliser.

Le progrès a été arrêté quelque temps par une baisse brusque des prix, résultant surtout de la concurrence des pays de l'Amérique qui produisaient en surabondance les blés, la laine et la viande. Le prix du froment est descendu jusqu'à quinze francs l'hectolitre (en 1896). Cette crise a amené une baisse énorme de la valeur des terres et des prix de fermage qui a profité au paysan. Elle a poussé les cultivateurs à diminuer la culture des céréales et l'élevage du mouton, et à préférer la production de denrées moins exposées à la concurrence, lait, beurre, fromage, volaille, légume, fruits et fleurs ; ce qui les a amenés à augmenter l'étendue des herbages et des cultures fourragères. Le paysan est devenu moins laboureur, plus jardinier ou éleveur, et par là il s'est rapproché de l'artisan. D'autre part, il a travaillé moins pour le marché local, davantage pour la vente au commerce en gros ou aux grands établissements industriels, minoteries, distilleries, raffineries de sucre, fabriques de conserves. En ce sens, l'agriculture s'est "commercialisée". Mais les anciennes cultures industrielles, autrefois les plus prospères, le colza, le vignoble, la soie, le lin, l'olivier, ont périclité, surtout à cause de la concurrence des produits étrangers.

[189]

L'évolution sociale. — L'industrie, le commerce, l'agriculture, stimulés par ces progrès convergeaient de façon à produire une abondance inouïe d'objets propres à satisfaire les besoins ; l'humanité n'avait jamais connu pareille abondance. Cette révolution se faisait sentir aussi dans d'autres pays ; mais elle y était accompagnée d'un accroissement considérable de la population. La France seule augmen-

tait sa production sans augmenter le nombre de ses habitants. Les Français ne sont pas devenus plus nombreux ; ils ont vécu plus à l'aise.

La noblesse, s'étant tenue à l'écart de toutes les activités modernes, ne conservait plus de son ancienne prééminence qu'un prestige mondain dû à ses titres et à ses manières. Elle a perdu si complétement l'influence politique que, sur des centaines de ministres en un demi-siècle, une demi-douzaine à peine a porté un nom de gentilhomme (ou du moins précédée d'une "particule"). Elle s'est fondue dans la haute bourgeoisie qui la fréquente sur un pied d'égalité, au point que les descendants des grandes familles ont recherché en mariage des héritières juives ou américaines.

La bourgeoisie, de plus en plus nombreuse et riche, a étendu sa prééminence sur tous les domaines de la vie moderne. Maîtresse de la banque, de la Bourse, du crédit, des entreprises d'industrie et de commerce, des fonctions publiques et des mandats électifs, elle dirige toute l'activité du pays, la finance, la politique, l'industrie, le commerce, le barreau, la médecine, la presse, les lettres, les sciences, même la mode. Et c'est son genre de vie qui sert de modèle à toute la nation. Elle conserve cependant sa répugnance traditionnelle aux grandes opérations collectives ; une [190] forte proportion des grosses entreprises est dirigée soit par des Juifs d'origine allemande, soit par des hommes des pays frontières, Alsaciens ou gens du Nord. Ni le *trust* américain, ni le *cartel* allemand n'ont pris dans l'industrie française la place qu'ils tiennent dans leurs pays d'origine.

Au-dessous de la bourgeoisie s'est dégagée peu à peu une classe encore mal définie, intermédiaire entre la bourgeoisie et le "peuple" qu'on appelle souvent "petite bourgeoisie". Elle a pour caractère commun de vivre d'une profession qui, sans être considérée traditionnellement comme bourgeoise, comporte peu de travail manuel et exige une instruction élémentaire. Elle comprend à la fois les petits employés de commerce et de banque, rapidement accrus par le développement du crédit, le personnel subalterne des fonctions publiques, des postes et de l'enseignement, les "clercs" de notaires et d'avoués, les comptables et les contremaîtres de l'industrie, les boutiquiers, y compris les bouchers, les charcutiers et les boulangers, et les artisans des métiers les plus considérés, masse en croissance rapide et dont le rôle

dans la vie politique de la France va toujours grandissant. Elle a fini par former l'armature des partis démocratiques.

Bien que le terme de "classes inférieures", employé encore en 1848, ait disparu de l'usage, la notion subsiste d'une différence de niveau des travailleurs manuels, même quand leur salaire est supérieur au revenu d'un bourgeois. Les ouvriers et les paysans restent des "gens du peuple" et chez les femmes des autres classes persiste en cas de mariage le sentiment d'une mésalliance.

La population occupée dans l'industrie a changé [191] en partie de nature. La catégorie qui a le plus fortement augmenté est celle des ouvriers concentrés dans les grands établissements, mines, métallurgie, industries textiles et chimiques, déjà organisés en grande industrie. L'augmentation a été forte, aussi, dans les établissements créés pour faire en grand des opérations faites jusque-là en petit par des artisans individuels, la minoterie qui a fait disparaître les meuniers, la cordonnerie, la chapellerie, la confection des vêtements, la quincaillerie qui ont remplacé les artisans, bottiers, chapeliers, tailleurs, forgerons, par des ouvriers de fabrique. Le régime traditionnel du travail en a été bouleversé.

Cette révolution a diminué le nombre et restreint le rôle des artisans travaillant individuellement, elle a presque supprimé les tisseurs travaillant à domicile pour un patron. Le travail à domicile, encore très employé dans la lingerie, la confection, la dentelle, la ganterie, n'est plus fait que par les femmes. Elle a ruiné l'apprentissage par lequel l'adolescent apprenait le métier en le pratiquant sous la direction personnelle du maître-artisan ; elle a obligé les patrons à chercher une nouvelle méthode d'enseignement professionnel. Elle astreint l'ouvrier à travailler sous la surveillance de contremaîtres, à des heures fixes, moyennant un salaire uniforme. Elle a transformé les relations avec le patron.

Les ouvriers, après avoir obtenu la liberté de coalition, se sont mis à employer comme moyen de pression sur le patron la *grève*, puis le *syndicat*, imité de la *trade union* anglaise. L'organisation des syndicats, vivement combattue par les patrons, s'est faite sur le modèle anglais, sous forme d'une fédération dans [192] les professions les plus concentrées, Livre, Métallurgie, Mines. Les fédérations se sont ensuite

péniblement groupées en une "Confédération Générale du Travail" (C.G.T.) qui a végété jusqu'à la guerre.

L'exemple des ouvriers a suscité dans la petite bourgeoisie une organisation syndicale des employés de commerce et des petits fonctionnaires des postes et de l'enseignement primaire. Par l'action de leurs associations, devenues des syndicats, ces fonctionnaires sont parvenus à échapper en pratique au pouvoir de leurs chefs hiérarchiques ; ils sont devenus en fait aussi inamovibles que les hauts fonctionnaires.

Au contraire de la population des villes employée dans l'industrie et le commerce, la population agricole des campagnes est allée en diminuant et le changement dans les proportions entre les patrons et les salariés s'est opéré en sens inverse. Le nombre des paysans propriétaires s'est élevé probablement jusqu'à deux millions et demi. La diminution a porté sur les salariés journaliers et domestiques. Ils ont quitté la campagne où ils ne trouvaient qu'un travail irrégulier, excessif pendant les longues journées d'été, un salaire très bas, un logement misérable, une nourriture grossière, une vie monotone et sans plaisirs. Ils sont allés dans les villes où les attiraient un travail plus régulier, un salaire plus élevé, une nourriture plus variée, et des occasions de se distraire. L'attraction de la ville était accrue par la facilité du transport en chemin de fer, le service domestique et le service militaire qui arrachait le jeune paysan à son pays. Ce qu'on a appelé "l'exode rural" a été surtout le départ des journaliers. La population de la campagne, trop serrée depuis des siècles par suite de l'excédent des naissances, [193] s'est desserrée, et si la natalité a baissé fortement, c'est que les familles nombreuses étaient surtout celles des journaliers.

Transformation de la vie. — La transformation de la société, déjà commencée en 1870, accélérée par l'accroissement sans précédent de la production et de la richesse, a pris les proportions d'un bouleversement dans le genre de vie de toutes les classes.

La bourgeoisie, suivant le modèle de l'Angleterre, a pris l'habitude des bains de mer et des voyages d'agrément. Elle a fait effort pour adopter les *sports* anglais, l'hygiène, la propreté, et même le "confort" anglais, tout à fait étranger à la tradition française. Elle n'est pas arri-

vée à prendre goût à la campagne ; la "vie de château", si recherchée en Angleterre, est restée en France une tradition propre à la noblesse.

Ce qui s'est transformé le plus profondément, c'est la vie des jeunes filles bourgeoises. Il leur a été permis de sortir seules sans être accompagnées d'une servante ou d'une parente ; elles ont pu choisir leur mari à leur gré ; il leur est même devenu possible de se marier sans dot ; c'est dire qu'on leur a laissé à peu près la même liberté qu'aux jeunes filles du peuple. Elles ont même commencé à acquérir quelque indépendance économique. A la profession d'institutrice, la seule qui leur fût ouverte, jusque là, se sont ajoutés non seulement la profession de professeur dans l'enseignement secondaire, mais des emplois de plus en plus nombreux de secrétaires, de comptables, dans le commerce et la banque. Les carrières de la médecine et du barreau leur ont été ouvertes depuis que les femmes ont été admises dans les Facultés de médecine et de droit.

[194]

La petite bourgeoisie a de plus en plus pris modèle sur les bourgeois dans sa nourriture, son vêtement, ses manières, son langage et ses divertissements. La principale différence se maintient dans le logement et le mobilier ; le salon, garni de meubles d'apparat, reste le signe distinctif de la vraie bourgeoisie.

Le niveau de la vie matérielle et intellectuelle de l'artisan et de l'ouvrier qualifié s'est relevé au point que sa vie diffère peu de celle de l'employé de commerce. Il a même nourriture, même vêtement, mêmes divertissements. Il a même souvent délaissé les jeux français traditionnels et il pratique autant que la bourgeoisie les sports anglais, foot-ball, boxe, tennis. Il assiste aux courses de chevaux et prend part aux paris, il fréquente les stades et les vélodromes et se passionne pour les matches.

L'accroissement de la richesse et le déplacement de la population vers les villes ont bouleversé le genre de vie de la nation dont la grande masse était restée fortement attachée à la tradition. La transformation a commencé chez les artisans et les ouvriers vivant dans les villes où ils avaient sous les yeux l'exemple de la bourgeoisie. Us ont adopté les usages de luxe, dans l'ordre même où ils avaient pénétré parmi les bourgeois, d'abord la nourriture bourgeoise, caractérisée par la viande, le vin, les liqueurs, le café, puis les ustensiles de ménage, les objets

d'art industriel mis à leur portée par les grands magasins, puis le costume et la coiffure. L'ouvrier a abandonné la blouse et la casquette, regardées encore en 1848 comme le symbole de la vie ouvrière ; il a pris le chapeau et le vêtement bourgeois fournis par les magasins de "confection". La femme s'est mise à porter le costume, [195] la coiffure, le chapeau, la parure de la *dame*. Le changement a fini par les divertissements bourgeois, le journal, le théâtre, le café, les courses et même les voyages d'agrément et les bains de mer. L'imitation est allée jusqu'aux "lettres de faire-part", aux cartes de visite et aux photographies.

En se desserrant, la population des campagnes s'est trouvée plus à l'aise ; elle a pu se nourrir mieux, se vêtir mieux et rapprocher les conditions de sa vie de celles des gens de la ville. Le paysan a suivi l'exemple des artisans avec un long retard et moins complètement ; mais lui aussi a fini par prendre modèle sur la ville qui a ébranlé son attachement à la tradition. S'il a conservé, pour des motifs pratiques, son vêtement de travail, il a abandonné, sauf en Bretagne, le costume local et la coiffure locale du dimanche. Les femmes de la campagne se sont mises à suivre la mode de Paris dans le costume, la coiffure et même la chaussure.

Le paysan s'est senti moins pauvre et moins méprisé ; il s'est permis des dépenses de luxe, le vin, l'alcool, la cigarette, le journal, la toilette des femmes. Il a eu moins besoin de se mettre au service des bourgeois et s'est senti moins dépendant. Ce sentiment nouveau d'indépendance a ébranlé la discipline de la famille ; il est devenu difficile au père de famille de faire travailler ses fils pour son compte sans les payer et de garder ses filles à la maison. La vie intellectuelle propre à la campagne française (le folklore traditionnel) s'est éteinte avec la disparition de la *veillée*, rendue inutile par la facilité de s'éclairer au pétrole ou à l'électricité ; en suivant l'exemple de la ville, le paysan a perdu les seules espèces d'art [196] qu'il possédait, la danse locale et la chanson populaire.

La transformation rapide du genre de vie même des travailleurs manuels a abouti à diminuer la différence de condition, jusque-là très grande, entre les diverses parties de la population. L'aisance, restreinte jusque-là à une petite minorité établie dans les villes, s'est répandue dans toute la nation, jusque chez les paysans toujours sacrifiés depuis des milliers d'années. Avec l'aisance s'est répandue la jouissance des

objets de tout genre, jusque-là réservée à la seule classe aisée, la bourgeoisie ; le logement seul marque encore la différence. Pour la première fois, les bienfaits de la vie civilisée ont atteint les parties les plus déshéritées de la nation.

Adoucissement des mœurs. — En même temps que la vie devenait plus digne de l'homme, les mœurs s'adoucissaient, se rapprochant de l'idéal d'humanité conçu au XVIII^e siècle par les philosophes, la brutalité s'atténuait au point de faire scandale, les rixes dans le peuple devenaient moins fréquentes. Les hommes, sauf en état d'ivresse, cessaient de battre les femmes et les enfants ; l'usage des coups disparaissait des écoles. La guillotine n'était plus employée que dans le cas d'un crime particulièrement odieux.

La sympathie active pour la souffrance d'autrui se manifestait par l'augmentation rapide et l'amélioration des établissements de santé, les hôpitaux, les maternités, les dispensaires, les maisons de retraite, les sanatoria ; par le souci d'assurer des secours aux malades, aux infirmes, aux vieillards ; par l'abondance des souscriptions en faveur des victimes d'une épidémie, d'une inondation, d'un incendie. L'humanité devenait une habitude.

[197]

Bien que l'échelle sociale n'ait guère changé depuis le XVI^e siècle, la distance entre les échelons s'est amoindrie. Le sentiment de la mé-salliance, si puissant jadis, s'est affaibli ; les fils de bourgeois épousent des employées et même des ouvrières. La nation entière tend à adopter le modèle donné par la bourgeoisie, non seulement dans la vie matérielle, mais dans le langage, les manières, les formes de politesse. L'égalisation se marque par un signe extérieur ; toutes les femmes sont qualifiées "Madame" ou "Mademoiselle".

Progrès de l'instruction. — La vie intellectuelle aussi s'est transformée profondément par des procédés nouveaux, surtout par l'organisation de l'instruction et la lecture des journaux, accessoirement par l'action des sciences, des lettres et des arts, entrés en contact plus intime avec la masse du peuple.

L'éducation intellectuelle de la jeunesse, jusque-là abandonnée au bon vouloir des particuliers, a été organisée méthodiquement par deux autorités rivales, le gouvernement et le clergé, surtout pour des motifs politiques, en vue d'assurer leur influence sur la nation. Depuis la loi de 1850 les élèves sont restés partagés et disputés, — ceux de l'école primaire entre les écoles *publiques* de l'État et les écoles dites *privées* tenues par des congrégations religieuses, — ceux de l'enseignement secondaire entre les lycées et collèges de l'État et les maisons religieuses des jésuites et des autres ordres enseignants.

L'instruction dans les établissements religieux, donnée par un personnel religieux faiblement rétribué, est restée étroitement liée à l'éducation religieuse dont le but est d'habituer les élèves à la pratique [198] de la religion catholique, bien que l'enseignement, pour des raisons pratiques d'examens, porte sur les mêmes matières que celui de l'État. L'instruction dans les établissements publics, primaires ou secondaires, est donnée par un personnel laïque recruté en grande partie au moyen du concours à l'entrée des écoles "normales" primaires ou de l'École normale supérieure.

L'école primaire, organisée d'abord en 1832, a été profondément transformée (1882-1884) par la réforme qui a supprimé l'école publique confessionnelle et posé le principe de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Elle a eu pour résultats de faire construire en très grand nombre des écoles beaucoup plus spacieuses, plus claires, mieux aérées, et de créer un personnel nombreux préparé par une éducation pédagogique donnée dans les Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Les nouvelles méthodes d'enseignement et de discipline ont changé le caractère de l'école. Elle a cessé d'être un lieu redouté des enfants ; ils ont appris à s'y plaire, souvent plus que dans leur famille. Le système a été complété par la création, dans les petites villes, des "écoles primaires supérieures" qui ont attiré une partie de la clientèle des petits collèges. Un personnel d'instituteurs et d'institutrices, de directeurs et de directrices, d'inspecteurs, de professeurs des Écoles normales et des écoles primaires supérieures, dont le nombre total a dépassé cent vingt-cinq mille, a étendu sur tout le pays un réseau d'écoles aussi serré que le réseau d'églises créé autrefois par le clergé.

L'enseignement secondaire a été transformé par les tentatives faites pour élargir le fondement de [199] l'instruction en y introduisant, à côté du latin et des mathématiques, les sciences physiques et naturel-

les, les langues vivantes, l'histoire et la géographie. Il en est résulté un conflit permanent entre les champions des "humanités" traditionnelles et les partisans de ce qu'on appelait les études "modernes" (ce conflit n'est pas particulier à la France). Après l'échec d'une tentative "d'enseignement moderne", la réforme de 1902 a ouvert la voie au "moderne", en accordant au baccalauréat sans latin l'égalité de droits avec les autres baccalauréats. Il n'est pas certain qu'elle ait fait baisser le niveau des études, ni qu'elle ait habitué les jeunes gens à écrire plus mal en français ; elle a un peu élargi le champ de leurs connaissances en leur donnant quelques notions sur le monde réel.

La transformation a été plus importante dans l'enseignement des filles pour lequel l'État a créé, sous la forme modeste d'externats, des lycées et des collèges de jeunes filles tenus par un personnel féminin laïque organisé à l'origine pour donner un enseignement moderne sans latin. Ces établissements laïques, activement combattus par le clergé, ont végété jusqu'au moment où l'expulsion des congrégations enseignantes de femmes non autorisées y a amené une partie de la clientèle qui, jusque-là, allait dans les couvents.

La concurrence entre les établissements de l'Église et ceux de l'État, qui tourne parfois au conflit aigu, est restée un des traits caractéristiques de la vie française en province. Elle a contribué à augmenter l'activité de l'enseignement. Ce n'est pas seulement le nombre des maîtres et des élèves qui s'est beaucoup accru, c'est aussi l'étendue de l'instruction. Il est [200] vrai que l'obligation scolaire n'est pas appliquée avec rigueur, surtout dans les campagnes où les parents ont besoin de leurs enfants pour garder le bétail ; cependant l'instruction élémentaire a pénétré dans toute la population. Elle a reçu des sanctions de caractère administratif par la multiplication des examens et des concours. L'examen a pris dans la vie de la jeunesse française une place de plus en plus grande ; il a même envahi les campagnes avec le "certificat d'études primaires".

L'enseignement supérieur, très négligé par l'État jusqu'en 1870, a été transformé sur le modèle de l'Allemagne. Sans toucher aux écoles spéciales où le rôle des professeurs se réduit à préparer les élèves à une profession, l'État a réorganisé les Facultés des Sciences et des Lettres et les a réunies avec les Facultés de Droit et de Médecine en *Universités* au sens primitif de ce mot ; il a donné aux professeurs, comme dans les Universités allemandes, la tâche non seulement d'ensei-

gner, mais de faire avancer la science. Le nombre des professeurs a été beaucoup augmenté. Des bourses ont été fondées pour attirer des étudiants dans les Facultés ; les boursiers ont créé un courant qui a bientôt amené des étudiants libres, et plus tard des étudiantes, en nombre rapidement croissant. Les fonds importants attribués aux Universités leur ont permis d'acquérir les instruments nécessaires au travail de la science et de l'érudition, laboratoires, machines, microscopes, collections, bibliothèques. La recherche scientifique et érudite, organisée sur le modèle de l'Allemagne, est devenue de plus en plus une opération de collaboration entre des travailleurs spécialisés membres d'un corps enseignant. Presque [201] tout le travail scientifique est fait désormais par des professeurs.

L'évolution intellectuelle. — En même temps, le journal devenait une entreprise industrielle exigeant de gros capitaux et tirant ses bénéfices surtout de la publicité commerciale, intéressée à atteindre le public le plus large possible, ce qui l'obligeait à descendre dans les couches les plus profondes de la population. Les directeurs s'ingéniaient, par des procédés de plus en plus variés, à éveiller l'intérêt des lecteurs les moins instruits, en même temps que la vente au numéro mettait le journal à un prix insignifiant. Ils en arrivèrent ainsi à mettre à la portée de la masse de la nation une quantité de matières jusque-là réservées à la bourgeoisie. Les éditeurs de livres à bon marché faisaient une opération analogue avec les classiques, les ouvrages de vulgarisation scientifique et les romans d'aventures.

La pratique de la lecture, restreinte autrefois à une très petite minorité, s'est étendue alors à presque toute la population des villes, surtout par les articles des journaux qui traitent des matières les plus diverses. La lecture des romans, surtout publiés en feuilletons, est devenue un usage général à la ville et elle a commencé à pénétrer même dans les campagnes. Le niveau des connaissances du peuple, du moins dans les villes, n'est pas inférieur à celui de la bourgeoisie avant 1848.

La langue courante s'est altérée, surtout à Paris, sous l'action des articles de journaux écrits à la hâte et par l'adoption des termes de la langue administrative et des expressions barbares ou étrangères employées dans la publicité commerciale. Mais l'instruction [202] donnée] dans les écoles et l'exemple des écrivains soucieux de la correc-

tion du style ont maintenu l'usage de la langue, et même de la prononciation, à peu près conforme à la tradition.

Les lettres et les arts sont restés un domaine réservé aux gens cultivés ; aucune tentative de littérature ou d'art populaire n'a vraiment atteint le peuple. Mais le nombre des auteurs et des artistes et la quantité d'œuvres de tout genre se sont accrus dans des proportions sans précédent. Jamais il n'y a eu en France autant de romanciers, d'auteurs dramatiques, de peintres, de sculpteurs, et même de musiciens. Jamais les écrivains et les artistes en renom n'ont tiré de leur art un revenu si fort ; jamais ils n'ont tenu un rang si élevé dans la société et n'ont été traités avec tant d'égards ; jamais ils n'ont eu un public aussi nombreux de lecteurs, de spectateurs, d'auditeurs, de collectionneurs. Jamais les arts de tout genre n'ont été en si grande faveur ; la société polie s'est fait un devoir de paraître s'intéresser à la littérature et se connaître en peinture et en musique. Cette attitude est devenue le caractère principal du "snobisme" français, bien différent du snobisme anglais, indifférent aux arts et respectueux seulement du rang et de la richesse. L'intérêt du public s'est même étendu aux romans et aux pièces de théâtre des grands auteurs étrangers, anglais, russes, scandinaves, espagnols, italiens, présentés en traductions.

La France n'a vu se révéler en ce demi-siècle aucun puissant génie original en aucun genre ; mais aucun autre pays n'a produit une aussi abondante floraison de talents reconnus par les connaisseurs de tous les pays. Paris n'a plus été seulement le centre unique [203] où se crée toute la production littéraire et artistique de la France ; il a pris aussi le rôle du plus grand marché d'œuvres d'art et du plus grand centre d'action littéraire et artistique. Il est devenu l'école où viennent se former ou se perfectionner les artistes du monde entier.

L'évolution politique. — La Constitution de 1875 avait posé seulement les principes du régime ; l'interprétation en restait contestée. La majorité monarchiste, en créant le Sénat, avait voulu lui donner autant de pouvoir effectif qu'à la Chambre, de façon à empêcher une Chambre républicaine de prendre la prépondérance. Elle avait donné au Président de la République le droit de nommer les ministres, sans décider dans quelle mesure il pourrait réellement faire usage de ce droit. Avec un pouvoir analogue en 1849, Louis-Napoléon avait choisi

des ministres à son gré et établi un gouvernement personnel. Le Sénat, élu par les délégués des conseils municipaux, un par commune, avait une petite majorité monarchiste. Mac-Mahon, personnellement royaliste, était dirigé par des conseillers royalistes ; il renvoya le ministère républicain, prit des ministres monarchistes et obtint du Sénat l'autorisation de dissoudre la Chambre.

Le régime définitif ne fut établi qu'après un conflit violent, surnommé "le 16 mai" (1877), entre la coalition des groupes conservateurs de Droite et celle des groupes républicains de Gauche. Le succès de la coalition de Gauche aux élections de 1877 décida la pratique dans le sens du régime parlementaire ; il fut admis que le Président ne doit prendre qu'un ministère accepté par la majorité de la Chambre et que les ministres doivent se retirer dès qu'ils sont [204] mis en minorité à la Chambre. Le pouvoir effectif du Sénat est resté sujet à controverse ; en fait ce n'est pas lui qui renverse les ministères. La dissolution de la Chambre, déconsidérée par le précédent de 1877, n'a plus jamais été appliquée. La Chambre, comme dans les autres républiques, Suisse et États-Unis, est toujours arrivée jusqu'au terme de son mandat, au contraire de l'usage anglais suivi dans les monarchies.

Cette pratique a eu pour effet de rétablir indirectement la souveraineté du peuple. Le pouvoir réel appartient au Ministère qui dispose de la force irrésistible d'un gouvernement centralisé, puisqu'il nomme tous les fonctionnaires, commande l'armée et la police, prépare le budget et les lois. Or, la Chambre a le moyen, par une simple interpellation suivie d'un ordre du jour motivé, de renverser le ministère. Ainsi, le ministère dépend des députés qui dépendent eux-mêmes des électeurs et, par ce détour, le gouvernement dépend du peuple devenu indirectement souverain.

Suivant le principe du régime parlementaire, le gouvernement est devenu, comme en Angleterre, un gouvernement par les partis. Mais les partis en France ont toujours eu un caractère tout autre que dans les pays anglais. Tandis qu'en Angleterre et aux États-Unis, les députés et les électeurs sont réunis en grandes masses organisées, dirigées par des chefs reconnus, soumises à une discipline régulière, pourvues d'un programme officiel, il n'y a en France ni chefs, ni direction centrale, ni programme précis, ni organisation électorale. Il ne s'est constitué dans les Chambres que des "*groupes*" de sénateurs ou de députés de [205] tendance analogue dont chaque membre garde sa liberté d'ac-

tion, et de vote ; dans le pays il n'existe rien que des "comités électoraux" temporaires et locaux.

Aucun groupe n'a jamais à lui seul réuni une majorité de la Chambre ; la majorité n'a donc jamais été formée que par une coalition de groupes et la question essentielle pour la vie politique de la France a toujours été de décider quels groupes seront réunis pour constituer la majorité qui prendra le pouvoir. Le gouvernement, par "la conjonction des centres", pratiqué par Thiers de 1871 à 1873, si rationnel qu'il parût en théorie, n'a plus été renouvelé pendant un demi-siècle. Le régime habituel a été le gouvernement par la coalition des groupes d'une même tendance, le plus souvent de la Gauche. Ces coalitions ne donnaient d'ordinaire qu'une majorité fragile. Aussi les crises ministérielles ont-elles été fréquentes, sauf pendant la période du conflit aigu entre la Gauche et le clergé de 1900 à 1910. Les ministères ont été d'ordinaire de courte durée, mais souvent "replâtrés", c'est-à-dire remaniés en conservant une bonne partie des membres, contrairement à l'usage anglais.

Les changements fréquents de ministère ne correspondent pas à un changement dans l'opinion du corps électoral. Les études précises faites sur le nombre de voix obtenues par chaque parti dans les élections successives montrent que, dans la plupart des pays de France, les opinions restent très fixes et que les voix des électeurs, ne se déplacent pas, comme en Angleterre, d'un parti à l'autre. La plupart des Français qui s'intéressent à la politique y voient surtout [206] un moyen de satisfaire leurs sentiments de sympathie pour un idéal général. L'électeur tient peu de compte des groupes et même des programmes politiques ; il vote pour le candidat dont la tendance correspond le mieux à ses sentiments politiques.

Le système français d'élection qui exige la majorité absolue pour être élu au premier tour permet à l'électeur de se rallier au second tour, à celui qui paraît avoir le plus de chance de battre le candidat dont la tendance lui est la plus antipathique. C'est cette pratique que les partis de gauche ont appelée "la discipline républicaine". La grande masse des électeurs va donc naturellement, soit à droite vers la politique conservatrice, qui tend à maintenir l'ancien état de choses, soit à gauche vers la politique d'innovation, celle des partis dits "avancés" qui tend à le changer.

Les partis de Droite, d'abord royalistes, qui se sont ensuite qualifiés "conservateurs", cherchaient à maintenir les influences anciennes, celles des grands propriétaires, des grands industriels, des hauts fonctionnaires, des militaires et du clergé. Ils avaient pour eux toute la noblesse et presque toute la bourgeoisie ; ils recrutaient surtout leurs électeurs, dans les villes parmi les petits commerçants fournisseurs des familles riches, dans les campagnes parmi les paysans dépendant matériellement des grands propriétaires ou accoutumés à suivre les avis de leur curé. Leur principale force était dans les régions les plus fidèles aux anciennes habitudes, l'Ouest, une partie du Sud-Ouest et les pays de montagnes.

Les partis de Gauche, d'abord réunis sous le nom de *républicains*, à mesure que la Droite s'est ralliée [207] à la République, ont adopté des noms nouveaux, *radical*, puis *radical-socialiste* et *socialiste*. Ils luttaient pour affaiblir les influences anciennes et demandaient une politique "démocratique" et "laïque", ce qui signifiait surtout l'enseignement laïque la réduction du service militaire, une réforme de l'impôt direct. Ils recrutaient leurs électeurs parmi les employés, les fonctionnaires subalternes, les ouvriers, et les gens du peuple indépendants par leur situation ou leur caractère, artisans, vigneron, paysans propriétaires. Ils dominaient dès l'origine dans les villes, les régions industrielles et les pays du Sud-Est où s'était, dès 1849, créé le parti républicain ; ils ont gagné ensuite le centre, le Sud-Ouest et enfin une partie de l'Ouest. Dans le Nord et le Nord-Est, l'évolution, moins nette, en est restée à un partage entre les deux tendances.

La Droite, ayant attiré la plus grande partie de la bourgeoisie aisée, les partis de gauche, formés presque uniquement de petits bourgeois et d'hommes du peuple, ont recruté une bonne partie de leurs chefs parmi les francs-maçons, les protestants et les juifs. Comme l'action politique s'exerce en France par la parole soit dans les Chambres, soit dans les campagnes électorales, le personnel politique a toujours compté un grand nombre d'avocats ; la plupart des premiers ministres ont commencé leur carrière dans le barreau et en un demi-siècle (depuis 1879), le Président de la République pendant 39 ans a été un avocat.

L'évolution vers la gauche. — La fixité des opinions a empêché les changements brusques de majorité, l'évolution a été lente, mais

continue, — sauf pendant les crises produites par la suppression temporaire [208] (1885 et 1919) du scrutin uninominal, qui concentre la lutte entre deux tendances. Elle s'est toujours faite dans le même sens, vers la Gauche, probablement par l'entrée dans le corps électoral des nouvelles générations. La Droite a diminué jusqu'à ce qu'en 1914 il ne s'est plus trouvé un seul groupe pour se qualifier "droite" ou "conservateur". Les partis de gauche sont allés toujours en augmentant ; dès 1879, les républicains, ayant acquis la majorité au Sénat et la Présidence de la République, étaient en possession de tous les pouvoirs politiques ; les monarchistes ne gardaient plus qu'une influence sociale.

Les républicains firent alors les réformes libérales et démocratiques qu'ils avaient réclamées sous l'Empire, les lois sur la liberté de la presse et des réunions, l'instruction primaire gratuite et obligatoire, le service militaire de trois ans égal pour tous en principe, la liberté des syndicats. Ils donnèrent l'élection des maires et adjoints au conseil municipal dans toutes les villes excepté Paris, — réforme de grande portée, car le maire élu a conservé les pouvoirs de police qu'il exerçait comme délégué du gouvernement. Les élus de la population ont acquis ainsi une part dans la direction des affaires publiques locales, importante dans les grandes villes. Quoique la "tutelle administrative" du Préfet sur la commune n'ait pas été abolie, le régime municipal est en fait devenu à demi autonome.

La Gauche républicaine, ayant acquis une majorité écrasante, se coupa en deux. La masse des anciens groupes fondus en un parti appelé d'abord "*modéré*" et, depuis 1898, *progressiste*, (surnommé "opportuniste" par ses adversaires) fut peu à peu refoulée [209] vers la droite et réduite à une politique de conservation républicaine par l'antagonisme de groupes nouveaux de tendance plus nettement démocratique. Le groupe *radical*, avec l'ancien nom repris en 1869 par Gambetta, reprit les articles de son programme abandonné par les modérés ; révision de la Constitution, impôt sur le revenu, séparation de l'Église et de l'État. Le groupe *radical-socialiste* y joignit quelques réformes demandées par les socialistes, trop faibles encore pour élire des députés.

L'union entre tous les républicains, fut rétablie quelque temps (en 1889) pour résister à une coalition entre la Droite et le petit parti *nationaliste*, formé à Paris par les partisans du général Boulanger. Elle fut rompue définitivement en 1895, et dès lors le parti progressiste, attirant les électeurs de l'ancienne Droite, resta en conflit permanent

avec la nouvelle gauche formée par les radicaux et les radicaux-socialistes et renforcée par le nouveau parti *socialiste*. Les socialistes, divisés d'abord en petits groupes séparés par des rivalités entre leurs chefs, s'étaient rapprochés en une fédération qui laissait à chaque groupe son autonomie. Elle s'allia en 1898 aux groupes de gauche contre l'agitation nationaliste née de l'affaire Dreyfus.

Cette alliance fut l'origine du "Bloc des gauches", coalition de quatre groupes formée après 1902, qui réduisit le service militaire à deux ans, supprima toutes les congrégations non autorisées et établit le régime de la séparation de l'Église et de l'État, en prenant des mesures pour assurer la liberté du culte. Ce régime, accepté par les églises protestantes et israélites, fut rejeté par le Saint-Siège, de sorte que le [210] culte catholique fut réglé par un compromis tacite propre à l'Église de France ¹⁹.

Le Bloc de Gauche commença à se désorganiser quand le parti socialiste français, adhérent à l'"Association internationale des Travailleurs" (la II^e Internationale), fut contraint par le Congrès socialiste international d'Amsterdam (1904), — contrairement à la tradition française, — d'adopter la tactique du parti socialiste allemand qui lui interdisait de collaborer avec aucun parti dit "bourgeois". La minorité qui refusa de se soumettre forma un groupe "républicain socialiste" qui resta allié au Bloc. La majorité prit officiellement le nom de "section française de l'Internationale ouvrière" (S.F.I.O.) ou "parti socialiste unifié". Sa politique, contrairement à l'usage français, fut dirigée, non par le groupe des députés du parti, mais par un Congrès de délégués et une "Commission administrative". Cette division des Gauches permit au groupe progressiste de reprendre une influence décisive sur la politique. L'union des Gauches ne se reconstitua que pour lutter contre le retour au service militaire de trois ans, adopté en 1913 en réponse à l'augmentation de l'armée allemande.

Le sens de l'évolution apparut nettement dans la Chambre élue en 1914, où les groupes furent rangés dans la salle des séances suivant la

¹⁹ L'activité des partis "anti-cléricaux" s'est toujours bornée à combattre l'influence du clergé sur l'école et sur les élections. Il n'y a jamais eu de tentative d'empêcher l'exercice d'aucun culte, comme il y en a eu dans les pays protestants du Nord ; le sentiment des partis démocratiques français à l'égard de la religion n'a été que l'indifférence.

place qu'ils [211] occupaient dans l'échelle des partis. Dans la moitié siégeant à droite, où il ne restait plus de groupe conservateur, se trouvaient tous les groupes républicains antérieurs à 1880, y compris tous ceux qui gardaient le nom de Gauche (républicains de gauche, gauche radicale). La moitié à gauche était occupée uniquement par les groupes formés depuis 1880 sous des étiquettes nouvelles, radicaux-socialistes et radicaux-unifiés, socialistes français, socialistes unifiés.

La Droite et la Gauche continuaient d'ailleurs à se recruter dans les mêmes parties de la société et les mêmes régions, sauf que Paris et sa banlieue étaient partagés entre les socialistes et une coalition des conservateurs et des nationalistes en possession de la majorité du conseil municipal de Paris. Ainsi Paris, resté le centre de la vie intellectuelle, a cessé de diriger la politique de la France. La direction a passé à la province où toute l'activité se concentre sur la politique et le travail économique. L'action des grandes entreprises financières et industrielles sur la politique de la France reste occulte et la portée réelle en est discutable. Quant à l'argent, il n'a jamais décidé une élection que dans un très petit nombre de circonscriptions.

Les pratiques réelles de la vie politique. — Les articles énumérés dans les programmes des partis intéressent peu les électeurs, sinon comme symbole de la tendance d'un candidat. L'électeur ne se passionne pas pour les lois dont l'effet sur sa vie personnelle est lointain et incertain ; en élisant un député, il n'entend pas choisir un six centième de législateur ; il tient surtout à désigner un chef politique local qui sera son mandataire auprès du gouvernement central.

[212]

Avec le régime centralisé de la France où toutes les décisions relatives à une personne dépendent du pouvoir central, ce qui touche personnellement le Français, c'est l'action de "l'administration", c'est-à-dire des fonctionnaires. Ce sont eux qui accordent ou refusent les autorisations demandées par une municipalité pour les affaires locales, eux qui nomment aux emplois subalternes, eux qui accordent les faveurs pratiques, subventions ou dépenses, eux qui appliquent les règlements, poursuivent les contraventions ou les tolèrent.

Les députés, comme représentants de leurs électeurs, ont été amenés à s'occuper des relations entre eux et les fonctionnaires, soit pour activer la décision d'une affaire locale oubliée dans un bureau, soit pour approuver les demandes individuelles de faveurs, telles que nomination, décoration, réparation d'une erreur ou remise d'une amende. La tâche principale du député n'est plus d'assister aux séances de la Chambre, c'est de répondre aux lettres de ses électeurs et de faire des démarches pour eux dans les bureaux des ministères ou de la préfecture.

Cette pratique, appelée "l'intervention des élus dans l'administration", est condamnée par les juristes comme contraire à la séparation des pouvoirs ; mais elle a été l'expédient qui a permis de concilier l'administration centralisée, nécessaire à l'unité de la nation, avec les sentiments inspirés par le régime électif démocratique. L'homme du peuple se sentait isolé et impuissant en qualité d'administré en face du fonctionnaire tout puissant ; il a acquis le sentiment d'avoir, en qualité de commettant, dans son député, un protecteur d'accès facile, attaché à lui par [213] un lien personnel comme son mandataire ; c'est à lui qu'il s'adresse pour faire parvenir ses demandes au gouvernement lointain de Paris.

L'œuvre propre de la législation n'a eu qu'une importance secondaire dans l'opinion. Elle a d'ailleurs été de plus en plus entravée par la complication du travail parlementaire ; depuis longtemps, il n'est plus possible de faire passer que les projets du gouvernement sur lesquels il insiste en employant la procédure *d'urgence*, c'est-à-dire exceptionnelle. Le peu qui a été fait de lois "ouvrières" sur la durée du travail, la protection des femmes et des enfants, les accidents et les retraites n'a guère été qu'une imitation de modèles étrangers.

La politique extérieure. — La politique extérieure de la France est restée dominée par les effets de la guerre de 1870. Le peuple de France avait de tout temps ressenti la guerre comme un fléau dont il avait horreur. Mais la bourgeoisie prenait assez légèrement la perspective de la guerre, la considérant comme une opération lointaine dont elle ne ressentait pas les maux personnellement, puisque ses fils ne servaient pas dans l'armée. La défaite de 1870 a transformé ses sentiments ; la guerre lui est apparue sous la figure de l'invasion. Elle est

devenue un épouvantail depuis que le service militaire universel a appelé ses fils à y prendre part en personne. L'idée de la "revanche", avec laquelle ont joué les nationalistes, a toujours été rejetée par le personnel politique, exactement informé des sentiments réels de la nation. Tout l'effort du gouvernement a tendu à maintenir la paix qui semblait menacée par la prépondérance de l'Allemagne. C'est pour éviter la guerre qu'il a accepté les énormes [214] dépenses militaires imposées par "la course aux armements" et qu'il a recherché avec passion la protection de l'Empire russe dont il s'exagérait la puissance.

L'activité, entravée en Europe, s'est tournée vers le dehors où la France a acquis, surtout en Afrique un très grand empire colonial, le second du monde. Mais, sauf l'Algérie où s'est formée une population de langue française, animée d'un esprit d'entreprise coloniale, cet Empire, créé presque malgré les Chambres et l'opinion publique ne paraît pas jusqu'en 1914 avoir eu d'effet appréciable sur l'évolution de la nation.

Les effets immédiats de la guerre. — La guerre de 1914-1918 qui a déçu toutes les prévisions, tant elle a différé de toutes les autres guerres, a bouleversé la vie de la nation française. Elle a arraché à leurs occupations tous les hommes valides, elle a fait un chiffre de victimes évalué officiellement à un million trois cent soixante-quatorze mille tués et sept cent quarante mille mutilés, elle a accru la Dette de cent cinquante-sept milliards. A l'extérieur la destruction des trois Empires militaires a fait temporairement passer la France au rang de puissance prépondérante en Europe. Il est trop tôt encore pour distinguer les effets durables de la guerre sur l'évolution de la nation ; on ne peut qu'en indiquer les effets immédiats, sans savoir s'ils ne seront pas passagers. Si pénible qu'ait été cette crise pour les contemporains, il ne semble pas qu'elle ait changé le sens de l'évolution ; elle paraît seulement l'avoir beaucoup accélérée.

La diminution de la population (de près de deux [215] millions d'âmes entre les recensements de 1911 et de 1921) n'a pas été entièrement compensée par la rentrée dans la nation des un million sept cent mille habitants de l'Alsace-Lorraine reprise à l'Empire allemand. Il en est résulté un déficit de main-d'œuvre qui a amené un appel d'ouvriers étrangers, employés surtout dans les mines. Le chiffre des

étrangers a dépassé un million et demi. Beaucoup viennent non plus des pays voisins, mais des pays de langue slave de l'Europe orientale, Polonais, Russes, Tchèques ; ils apportent dans la nation un élément nouveau. La densité de la population a continué à diminuer rapidement dans les campagnes et à augmenter dans les villes, surtout à Paris et dans sa banlieue.

La crise économique, financière et monétaire, d'une violence sans précédent s'est manifestée par les chiffres inouïs de la Dette publique, du budget et des impôts, par l'avalissement du franc tombé à un cinquième de sa valeur d'avant la guerre, par la disparition complète de la monnaie d'or et d'argent, par la hausse extraordinaire des prix et des salaires. Jamais même pendant la Révolution française, l'État n'avait porté une atteinte si grave à la propriété privée ; la stabilisation a réduit des quatre cinquièmes toutes les valeurs mobilières, l'impôt sur les successions emporte une partie notable des héritages. La France a été entraînée dans la crise universelle résultant de l'inflation démesurée qui, en rendant la monnaie instable dans le monde entier, a détraqué l'unique instrument de mesure de toutes les valeurs ; ce qui empêche tout calcul d'avenir, et décourage à la fois l'épargne et les entreprises.

[216]

Cette crise a bouleversé les fortunes privées et les situations sociales. Elle a appauvri ceux qui vivaient du revenu de valeurs mobilières, d'une rente, d'une pension, d'un traitement. Elle a enrichi ceux qui avaient quelque chose à vendre, surtout les commerçants et les cultivateurs. Les paysans en ont profité pour rembourser leurs dettes, se libérer des hypothèques sur leurs biens ou acheter les terres qu'ils tenaient à ferme. Ils sont ainsi devenus plus indépendants, et leurs enfants n'ont plus eu le même besoin de se mettre en service. Les familles bourgeoises, habituées à trouver facilement des servantes à la campagne, se plaignent qu'on "ne peut plus se faire servir".

Les paysans, devenus plus aisés, ont amélioré leur condition matérielle. La différence énorme entre la vie des bourgeois et celle des travailleurs manuels s'est atténuée. Les conditions de vie se sont égalisées ; la société est devenue plus sincèrement démocratique ; on a dit que la France "s'américanise".

L'émancipation des femmes a été activée par le rôle important qu'elles ont joué pendant la guerre, dans les établissements d'industrie,

les exploitations agricoles, les hôpitaux militaires. Elles sont de plus en plus entrées dans les professions qui leur donnent une indépendance économique. La transformation s'est marquée par un changement du costume féminin opposé à toute la tradition, la mode des robes courtes et des cheveux courts.

La transformation de la vie a continué à une allure accélérée. La tradition, les usages, la conduite, même le train de la vie quotidienne sont bouleversés, jusque dans le fond des campagnes, par les effets des inventions [217] récentes, l'automobile, le cinématographe, la radiophonie.

Le régime politique de la République a résisté sans effort à la crise qui a emporté les trois Empires d'Europe. La pratique même n'en a pas été changée, bien que la guerre ait fait rentrer dans l'unité française le peuple d'Alsace et de Lorraine qui a conservé des institutions de l'Allemagne impériale. La proportion des partis dans la Chambre a été troublée par la tactique du nouveau parti *communiste* adhérent à la 3.^e Internationale, en lutte violente contre les partis de gauche. Mais l'augmentation du nombre des voix données à des candidats de gauche montre que l'évolution continue dans le même sens. Le groupe qui occupe l'extrême droite porte l'étiquette "Union républicaine démocratique", plus avancée que l'ancien groupe d'extrême gauche en 1876. La crise a fait passer au premier plan de la politique deux questions qui, avant la guerre, n'attiraient guère l'attention, les finances et la politique étrangère. Les électeurs tiennent aujourd'hui avant tout à éviter une crise financière et plus encore le retour de la guerre, c'est pourquoi ils se sont intéressés vivement à la Société des Nations.

La stabilité du régime politique et la volonté évidente de paix ont ébranlé à l'étranger le préjugé d'une France belliqueuse et capricieuse, préjugé fondé sur les guerres de Louis XIV et des deux Napoléons et sur les révolutions parisiennes du XIX^e siècle. Le peuple français a commencé à paraître ce qu'il est réellement, un peuple prudent, raisonnable et pacifique.

[218]

[219]

**Histoire sincère de la nation française.
Tome premier**

CONCLUSION

[Retour à la table des matières](#)

Le pays qui, depuis dix siècles, porte le nom de France, est habité par plusieurs peuples, tous de race blanche, mais d'origines très différentes, dont nous ne savons même pas les noms. Ces peuples, organisés en groupes permanents sous l'autorité de chefs, possédaient depuis plusieurs milliers d'années les éléments d'une civilisation rudimentaire, culture des céréales, animaux domestiques, technique des arts nécessaires à la vie. De leur religion rudimentaire, quelques croyances fondamentales survivent encore obscurément aujourd'hui. Cette population, agricole et sédentaire, a été soumise successivement par trois peuples guerriers venus du dehors.

Les Gaulois, arrivés par le Nord-Est, longtemps avant notre ère, lui ont laissé ses plus anciennes divisions territoriales, conservées en partie par les diocèses et ses plus anciens centres de gouvernement devenus les *cités* ; probablement aussi le régime des grands domaines appartenant à une classe de privilégiés.

La conquête romaine, venue du Sud, lui a donné, avec un régime de paix, l'unité de domination dans [220] l'intérieur d'un Empire énorme, et une langue commune de culture. Elle lui a transmis la technique des métiers, créée en Orient, les sciences et les arts élaborés par les Grecs, les pratiques de droit privé, bref tous les instruments de

la civilisation accumulée par les peuples de la Méditerranée ; le tout abaissé au niveau médiocre de l'esprit romain. L'Empire, à son déclin, lui a donné un régime politique absolutiste et aristocratique, soutenu par une hiérarchie de fonctionnaires et une fiscalité oppressive. Il lui a imposé une religion d'origine orientale, ascétique et doctrinale, étrangère à ses habitudes, qui s'est organisée sur le modèle du gouvernement impérial.

Les Germains, entrés par le Nord-Est, ont détruit le régime politique et social imposé par Rome et ont laissé ruiner les conditions nécessaires à la civilisation antique." Le clergé, attaché à la tradition romaine, n'en a guère conservé que les formes verbales. Il en est résulté un état de confusion barbare qui a duré sept siècles. Mais ces envahisseurs — et les bandes venues plus tard par mer des pays du Nord Scandinave — ont introduit dans les régions presque désertes au nord de la Seine les éléments d'une population nouvelle qui, tout en adoptant la langue romaine, a apporté des usages et des sentiments très différents de ceux des Romains. Cette rénovation n'a pas atteint les pays au Sud de la Loire appelés alors Aquitaine et Provence ; mais le Midi seul a conservé les usages du droit romain.

Sous toutes ces dominations, la cohésion entre les individus, comme chez tous les peuples antiques, était obtenue par la contrainte des forts sur les faibles, des guerriers sur les cultivateurs, du souverain sur [221] les sujets, du mari sur la femme et du père sur les enfants, du maître sur les serviteurs, du clergé sur les fidèles. La contrainte, prolongée pendant des siècles, s'est consolidée en une coutume qui a fini par être acceptée comme une loi de la nature. La continuité entre les générations successives était assurée par l'hérédité des pouvoirs et des conditions.

La plus ancienne civilisation indigène originale se crée aux XII^e et XIII^e siècles dans la région où la population a été renouvelée par les invasions franque et normande. Elle s'est constituée par des liens personnels, sanctionnés par un serment, consolidés par la coutume et l'hérédité des conditions. Elle se traduit par des créations originales, sans analogue dans l'antiquité : le régime féodal, la courtoisie et la galanterie, la bourgeoisie, les communes, les métiers, les foires, l'architecture et la sculpture gothique, les chansons de geste et les romans d'aventures, les fabliaux, l'Université, les collèges, les examens et les grades. Elle se complète par les croisades qui rapprochent les chrétiens des

différents pays et par l'adaptation du christianisme aux sentiments religieux du peuple. La royauté, encore très faible, n'y a eu aucune part.

Ainsi est fondée la civilisation française qui, par une tradition désormais continue, s'est prolongée jusqu'à nos jours. Elle diffère radicalement de toutes les civilisations de la Méditerranée et n'a de latin que le vocabulaire et les survivances latines conservées par le clergé. Elle s'est formée dans une région peu étendue autour de Paris qui reste désormais le centre d'organisation politique de toute la France. Tous les autres pays ont été des annexes ; mais chacun, à mesure qu'il s'est joint à la primitive région [222] *française*, a adopté la plus grande partie de sa civilisation. Il a pris sa langue comme langue commune, tout en conservant ses dialectes, ses coutumes particulières et dans le Midi l'usage du droit romain.

Dès ce temps sont constituées les classes de la société laïque, la noblesse des hommes de guerre possesseurs des grands domaines, la bourgeoisie des villes formée des commerçants et des gens de métiers, les paysans (*vilains*) cultivateurs de la terre. Le clergé, propriétaire de grands domaines et investi d'une autorité de contrainte sur les fidèles, est inquiété avant la fin du XII^e siècle par l'hérésie indigène des Vaudois et l'hérésie orientale des Albigeois. Il les écrase par la croisade et l'Inquisition et commence à établir son influence sur les laïques par les nouveaux ordres prêcheurs et mendiants installés dans les villes. Les bourgeois commencent au XIII^e siècle à s'enrichir par le commerce et à adopter les nouveaux procédés de crédit introduits par les Italiens, les lettres de change, la banque, l'escompte.

Dans l'amalgame de peuples divers d'où va sortir la nation française, les envahisseurs du Nord, Francs et Normands semblent avoir apporté l'énergie, l'esprit d'entreprise, la discipline qui vont donner à la nation son armature politique et sociale ; peut-être aussi l'aptitude aux arts plastiques, à la poésie et à la musique. C'est dans la région où ils se sont établis que s'est formée la première civilisation française et que naîtront plus tard la plupart des écrivains et des artistes français.

Les populations sédentaires, établies anciennement, du centre, de l'Ouest et des montagnes, qui formeront la majorité de la nation, semblent avoir apporté la [223] vivacité d'intelligence, la facilité d'élocution, l'adresse manuelle, l'élégance des manières et du langage, un sentiment individualiste poussé jusqu'à l'anarchie. Leurs femmes sem-

blent avoir été douées de la faculté d'exercer une influence sur les hommes, aptitude exceptionnelle que n'ont eue ni les femmes du Nord, ni celles des pays de la Méditerranée.

Il n'est pas facile de distinguer l'apport des peuples également sédentaires et agricoles du Midi, Gascons, Languedociens, Provençaux. Leur sensibilité paraît être différente, mais ils ont plus encore que les autres l'esprit vif, la parole facile, l'allure élégante, et une finesse psychologique teintée de scepticisme.

L'unité politique s'est faite, à partir du XIII^e siècle, par la réunion sous un même prince, le roi de France, non seulement de presque toutes les provinces du royaume, mais des pays étrangers au royaume au delà du Rhône, de la Saône et de la Meuse, qui presque tous parlaient la langue française. Tous les pays entrés dans le domaine direct du roi, quelle que fût leur origine, ont constitué au XVIII^e siècle le territoire de la France.

L'unité politique a été consolidée aux XIV^e et XV^e siècles par la création des forces nouvelles au service du roi, l'armée royale permanente, les impôts royaux perpétuels, les assemblées d'État convoquées par le roi, les tribunaux du roi. Mais le pouvoir du roi, bien que devenu illimité, restait un commandement personnel ; sa puissance réelle s'affaiblissait dès qu'il était incapable de commander.

De la masse des "bourgeois" au sens primitif s'est détachée, dès le XV^e siècle, une classe privilégiée formée des professions qui n'imposaient pas de travail [224] manuel. Elle seule a conservé en France le nom de "bourgeoisie". Elle s'enrichissait par le commerce et s'élevait à un rang supérieur par l'exercice de l'autorité municipale. Dans cette classe nouvelle, intermédiaire entre la noblesse et le peuple des villes, entraient, de plus en plus nombreux, les légistes au service du roi et les auxiliaires de la justice royale, avocats, procureurs, greffiers, qui prenaient une part toujours plus grande à la direction des affaires publiques.

Au XVI^e siècle, se propagent en France deux mouvements d'esprit d'origine étrangère. La Renaissance, d'origine italienne, introduit dans les arts une imitation qui altère la tradition indigène. Elle crée des arts savants accessibles seulement à une minorité de la nation ; les arts et la littérature du peuple se dégrade au niveau "populaire".

La Réforme, venue d'Allemagne, répond à la préoccupation pratique du salut éternel. Le calvinisme, qui lui donne une forme française s'organise hors de France en pays de langue française. Il se présente comme une révolte nationale contre l'autorité de Rome et l'usage du latin ; mais, en rejetant toutes les pratiques consacrées par la tradition, il blesse le sentiment populaire. Combattu par le gouvernement royal, le calvinisme est, après quarante ans de guerres civiles, refoulé dans les pays du Sud-Ouest et du Midi.

La réforme de l'Église par le Concile de Trente fonde la religion "catholique romaine", sur le maintien absolu de la tradition, restaure la discipline dans le clergé et rétablit son autorité sur les laïques. La concurrence entre les deux églises les pousse à donner [225] aux fidèles une instruction religieuse qui, pour la première fois, fait pénétrer dans la masse de la nation l'intérêt pour la théologie. La renaissance du catholicisme, opérée dans la première moitié du XVII^e siècle sous la direction des Jésuites, renforce l'influence des pays du Midi, surtout de l'Italie. La résistance de la tradition française prend la forme du gallicanisme.

En même temps, la vénalité des offices, établie officiellement dès le début du XVI^e siècle, a amené le roi à vendre en détail son autorité à ses sujets. Les bourgeois, seuls en possession des moyens de s'enrichir, achètent au roi les offices qui les élèvent dans la société et même les rendent nobles. Les bourgeois anoblis forment une nouvelle "noblesse de robe" qui, en se fondant avec la "noblesse d'épée", transforme le caractère de la noblesse française.

La monarchie, paralysée par les guerres de religion et la puissance nouvelle de la noblesse de cour, rétablit son autorité absolue par l'action de deux "premiers ministres", Richelieu et Mazarin. Le gouvernement personnel du roi se transforme alors en un gouvernement impersonnel, dirigé par quelques ministres et servi par des agents nouveaux, les intendants, envoyés dans les provinces pour surveiller les possesseurs d'offices.

C'est alors que se fixe la langue française, que se forme l'art français de la conversation, et que se crée la littérature classique française. La vie intellectuelle est désormais centralisée à Paris.

Dès ce moment aussi paraît fixé dans ses traits essentiels, malgré la très grande diversité entre les individus, le caractère de la moyenne

des Français, caractère de paysan, d'artisan et de bourgeois, prudent, [226] défiant, économe, très enclin à la vanité, très sociable mais peu hospitalier, doué d'une intelligence rapide, claire, précise, plus portée à la moquerie qu'à l'enthousiasme, parlant facilement et aimant à parler, habile à l'observation psychologique, plus réfléchi que sa parole aisée et ses gestes abondants ne le laissent supposer aux étrangers, accoutumé à une vie régulière, très attaché aux habitudes de sa vie quotidienne, plus apte au travail individuel qu'aux entreprises collectives, capable de faire un bon soldat quand il y est contraint, mais n'ayant pas le goût de la guerre ²⁰, très différent en somme de l'idée que s'en font d'ordinaire les étrangers.

La monarchie absolue, opérant au moyen d'un gouvernement arbitraire et secret, et surchargé par Louis XIV d'un cérémonial de cour contraire à la tradition française, achève à la fin du XVII^e siècle de constituer "l'ancien régime", assemblage de pratiques d'époques différentes accumulées sans avoir été adaptées les unes aux autres. Le gouvernement, en apparence tout puissant et centralisé, est en fait paralysé par l'indépendance autonome des propriétaires d'offices ; ils forment une aristocratie locale qui se soucie peu de servir le pouvoir central.

L'ancien régime, au XVIII^e siècle, est miné par une révolution dans les croyances fondamentales sur la destinée de l'homme, qui prend la forme de "la religion naturelle". Ces idées, venues d'Angleterre et activées par le progrès des sciences, sont propagées [227] par "les philosophes" disciples des Anglais, avec l'aide des "salons", dans les classes dirigeantes de la société. Elles commencent par ébranler l'autorité du clergé, puis elles inspirent le désir d'une "révolution" politique contre les abus de l'ancien régime.

Le conflit au sujet des impôts entre le gouvernement et les privilégiés aboutit à la réunion des États généraux qui rend possible la Révolution, Elle s'opère en 1789 par la révolte de la bourgeoisie, aidée du peuple de Paris et des paysans irrités contre les "droits féodaux". Elle transforme la monarchie absolue en une monarchie limitée par une Constitution qui partage le pouvoir entre le roi et une Assemblée de

²⁰ La France n'a jamais été un pays où l'on ait recruté facilement des volontaires. Les guerriers y ont toujours été d'une origine étrangère et jusqu'à la Révolution les armées y ont été formées en partie d'étrangers.

représentants élus. Elle transfère en fait le gouvernement intérieur du pays à la bourgeoisie qui organise toute la France sur un plan uniforme en créant le système de divisions territoriales où elle vit encore aujourd'hui. L'ancien régime est remplacé par un régime d'autonomie élective étendu même au clergé.

L'unité de la nation française s'achève alors par l'adhésion volontaire de toutes les populations de la France au nouveau régime sous la forme américaine de "fédération".

La résistance des privilégiés et du clergé contre cette révolution entraîne le roi dans un conflit qui aboutit à la guerre et à l'invasion. Une seconde révolution, faite en 1792, par le peuple de Paris, emporte la royauté, et établit la République. Une nouvelle insurrection parisienne, en 1793, remplace le régime d'autonomie par un régime centralisé provisoire, "le gouvernement révolutionnaire", opérant par la Terreur.

Le succès des armées françaises, recrutées par un [228] service militaire obligatoire et commandées par de jeunes généraux sortis du peuple, donne à l'armée le rôle décisif dans les luttes pour la possession du pouvoir. Le personnel républicain, menacé d'une restauration royaliste, se maintient au pouvoir par des coups d'État militaires, et s'y consolide par une restauration partielle, en créant un régime administratif véritablement centralisé, dirigé par des fonctionnaires dépendants réellement du gouvernement central. L'Empire militaire, créé par Napoléon, entraîne la France dans une série de guerres qui aboutissent à l'invasion où l'Empire s'effondre.

La "Restauration" de la dynastie royale des Bourbons, en 1814, ne restaure que des symboles et conserve tout le régime social issu de la Révolution et toute l'organisation centralisée. La bourgeoisie, restée maîtresse des fonctions publiques, après une courte lutte contre la noblesse et le clergé, prend en 1830 le pouvoir politique qu'elle a toujours conservé depuis lors. Elle reste la classe dominante, dont le genre de vie devient le modèle pour toutes les autres classes.

Le suffrage universel, établi à l'improviste en 1848, n'enlève pas le pouvoir à la bourgeoisie, bien qu'il rende au clergé, sous forme d'influence sur les paysans, une partie de l'autorité que la Révolution lui avait fait perdre. Mais il fait entrer dans la vie politique, pour la première fois, la masse de la nation dont les sentiments désormais exerce-

ront une action, parfois décisive, sur la direction des affaires publiques.

Après quatre essais avortés (trois révolutions parisiennes et un coup d'État militaire), il s'établit enfin, en 1875, un régime politique durable, sous la forme nouvelle d'une République à la fois parlementaire et [229] démocratique à laquelle, en un demi-siècle, toute la nation finit par se rallier. A la différence de son modèle anglais, ce régime fonctionne au moyen de majorités obtenues par la coalition de plusieurs groupes.

Sous ce régime, la révolution matérielle, résultant du progrès de la technique industrielle et des moyens de transport, a produit une abondance sans précédent des objets utiles à la vie. La bourgeoisie en a profité d'abord pour augmenter en nombre et en richesse. La masse des travailleurs manuels y a trouvé le moyen d'améliorer les conditions de sa vie matérielle et intellectuelle, au point qu'elle s'est rapprochée de celle des bourgeois. La crise amenée par la grande guerre n'a fait qu'activer cette évolution sans en changer le sens.

L'évolution à la fois politique et économique, de plus en plus accélérée, a achevé de bouleverser les conditions de vie traditionnelles de la nation française. La révolution politique et religieuse, aboutissant à la République démocratique et laïque, a détruit les anciennes autorités absolues du roi et du clergé et toutes les aristocraties héréditaires. La révolution dans les procédés de production et de transport en produisant une abondance prodigieuse de ressources, a transformé radicalement la vie matérielle du peuple.

Ces deux révolutions ont concouru à un même résultat. La contrainte personnelle et arbitraire, exercée de tout temps par les individus investis d'un pouvoir, a été peu à peu abolie ; les subordonnés en tout genre ont été libérés. La cohésion de la société n'est plus maintenue que par la contrainte impersonnelle et régulière exercée par les agents de l'État. La puissance [230] de l'État a changé de domaine ; il dispose de ressources infiniment plus grandes en argent et en hommes ; mais il a cessé de peser sur la pensée et la conduite privée des sujets.

L'effort énorme, exigé autrefois pour produire les objets indispensables à la vie, contraignait presque toute la population à s'absorber dans le travail manuel du paysan et de l'artisan, pour entretenir une

très petite minorité de privilégiés, seuls admis à jouir du pouvoir et des bienfaits de la civilisation. La révolution de la technique, en mettant au service de l'homme les forces mécaniques et chimiques, a permis de faire participer les travailleurs manuels aux avantages, au loisir, à l'activité intellectuelle de la vie civilisée, tandis que la révolution politique leur donnait une part dans les affaires publiques.

Sous l'action des mêmes causes, l'inégalité blessante entre les conditions légales était formellement abolie, tandis que l'inégalité pénible entre les conditions de la vie s'atténuait, à mesure que le genre de vie des bourgeois s'étendait au reste de la nation. La dureté impitoyable envers les faibles et la cruauté envers les condamnés s'amollissaient sous l'action des sentiments de pitié et d'humanité inspirés par des idées plus larges et des mœurs plus douces. Dans cette mesure se réalisaient les trois termes de la devise de la Révolution française : Liberté, Égalité, Fraternité. La vie lente, monotone, dure, sédentaire, étroite, du Français, devenait de plus en plus rapide, variée, agréable, mobile, ouverte sur un horizon de plus en plus large.

C'est des villes qu'est parti ce progrès en tous les genres ; il s'est étendu aux habitants de la campagne [231] dans la mesure où ils ont adopté les innovations de la vie urbaine. C'est des campagnes que les paysans sont venus sans cesse combler les vides laissés par l'extinction des familles de la ville. Mais, depuis que la révolution industrielle, en diminuant la population rurale et en augmentant la population urbaine, a bouleversé la proportion traditionnelle entre les deux, l'équilibre traditionnel de la vie française s'est rompu ; la population des campagnes a cessé de faire la majorité de la nation. L'avenir seul montrera de quelle façon la nation française s'adaptera à des conditions de vie tout à fait différentes de celles dans lesquelles elle s'est formée.

Fin du IIe et dernier tome.